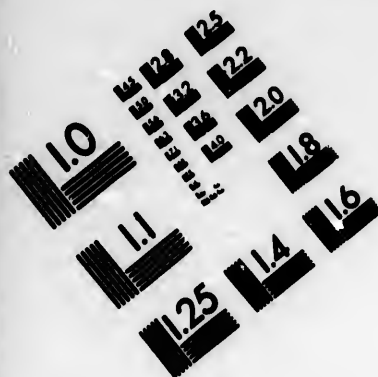




**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1984

**The
to t**

**The
pos
of t
film**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

Orig,
beg
the
slow
oth
fir
sion
or i

The
sha
TIN
whi

Ma
diff
ent
beg
right
req
me

10X		14X		18X		22X		26X		30X	
							✓				
12X		16X		20X		24X		28X		32X	

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

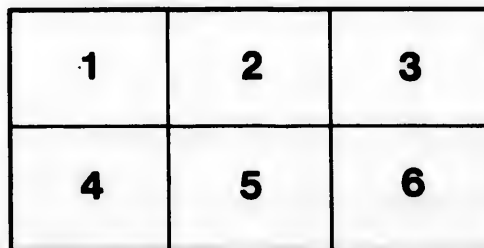
Douglas Library
Queen's University

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\rightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

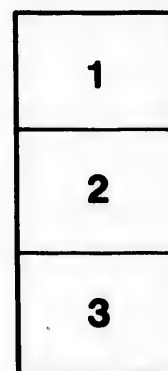
Douglas Library
Queen's University

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\rightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



LA TOUR DU TEMPLE

PENDANT LA CAPTIVITÉ

LOUIS XVI,

ROI DE FRANCE,

Amour maternel. Vierge

Par M. CLERY, Valet de Chambre du Roi.

QUEBEC:

IMPRIMERIE A LA NOUVELLE IMPRIMERIE.

1799.

LOYD'S

T'AI N
 Tous
 paux, qu
 soit par
 événement
 En clâ
 sôt de l'ou
 malheureu
 même des
 Seul tén
 au Roi et
 vérité ; je
 tait, avec
 Qu'ou
 la Famille
 d'énormes
 feroit fortif
 part quel
 juraient à l
 jour affreu
 des, n'ir
 un abyme d
 l'équid de

Y 105

Tremblant

119

JOURNAL

DE CE QUI S'EST PASSÉ

A LA TOUR DU TEMPLE,

PENDANT LA CAPTIVITÉ DE

LOUIS XVI.

ROI DE FRANCE

J'AI servi pendant cinq mois le Roi et son auguste Famille dans la Tour du Temple, et malgré la surveillance des officiers municipaux, qui en faisoient les gardiens, j'ai pu cependant, soit par écrit, soit par d'autres moyens, prendre quelques notes sur les principales événements qui se sont passés dans l'intérieur de cette prison. En classant ces notes en forme de Journal, mon intention est plutôt de fournir des matériaux à ceux qui écriront l'Histoire de la fin malheureuse de l'infortuné Louis XVI. que de composer moi-même des Mémoires; je n'en ai ni le talent, ni la prétention. Seul témoin continu des traitements injurieux qu'on a fait souffrir au Roi et à sa famille, je puis seul les écrire, et en attester l'exacte vérité; je me bornerai donc à présenter les faits dans tous leurs détails, avec simplicité, sans aucune réflexion, et sans partialité. Quelqu'antiché depuis l'année mil sept cent quatre-vingt-deux à la Famille Royale, et témoin, par la nature de mon service, des événements les plus défastreux pendant le cours de la Révolution, on seroit sorti de mon sujet, que de les décrire: ils sont pour la plupart recueillis dans différents ouvrages. Je commencerai donc ce Journal à l'époque du Dix Août, mil sept cent quatre-vingt-douze, jour affreux, où quelques hommes renversèrent un trône de quatorze siècles, mirent leur Roi dans les fers, et précipitèrent la France dans un abîme de malheur. J'étois de service auprès de Monsieur le Dauphin à l'époque du dix

la [mp] - + mtk
+ r/mk

111.0025

aux rois. Dès le matin du neuf, l'agitation des esprits étoit extrême, des groupes se formèrent dans tout Paris, et l'on apprit avec certitude aux Thuilleries le plan des conjurés. Le tocsin devoit sonner à minuit dans toute la ville, et les *Marseillais* réunis aux habitants du fauxbourg St. Antoine, devoient aussitôt marcher pour assiéger le Château. Retenu par mes fonctions dans l'appartement du jeune Prince et auprès de sa personne, je n'ai connu qu'en partie ce qui s'est passé à l'extérieur; je ne rendrai compte que des événemens dont j'ai été le témoin pendant cette journée, où l'on vit tant de scènes différentes, même dans le Palais.

Le neuf au soir, à huit heures et demie, après avoir fait le coucher de Monsieur le Dauphin, je sortis des Thuilleries pour chercher à connoître l'opinion publique. Les cours du Château étoient remplies d'environ huit mille gardes nationaux de différentes Sections, disposés à défendre le Roi. J'allai au Palais Royal dont je trouvais presque toutes les issues fermées; des gardes nationaux y étoient sous les armes, prêts à marcher aux Thuilleries pour soutenir les bataillons qui les avoient précédés; mais une populace agitée par les factieux remplissoit les rues voisines, et ses clameurs retentissoient de toutes parts.

Je rentrai au Château vers onze heures par les appartemens du Roi. Les personnes de la Cour, et celles de son service s'y rassembloient avec inquiétude. Je passai dans l'appartement de Monsieur le Dauphin, d'où un instant après j'entendis sonner le tocsin et battre la générale dans tous les quartiers de Paris. Je restai dans le salon jusqu'à cinq heures du matin avec M^{de} de St. Eric, femme de Chambellain du jeune Prince. A six heures, le Roi descendit dans les cours du Château, et passa en revue les gardes nationaux et les Suisses qui jurèrent de le défendre. La Reine et ses enfans suivoient le Roi. On entendit dans les rangs quelques voix séditieuses; elles furent bientôt étouffées par les cris mille fois répétés de VIVE LE ROI ! VIVE LA NATION !

L'attaque des Thuilleries ne paroissant pas encore prochaine, je sortis une seconde fois, et je suivis les quais, jusqu'au Pont Neuf. Je rencontrai partout des rassemblemens de gens armés dont les mauvaises intentions n'étoient pas douteuses; ils portoient des piques, des fourches, des haches, des croissans. Le bataillon des *Marseillais* marchoit dans le plus grand ordre avec ses canons, mèche allumée; il invitoit le peuple à le suivre, pour l'aider, disoit il, à faire déloger le tyran et proclamer sa déchéance à l'Assemblée Nationale. Trop certain de ce qui alloit se passer, mais ne consultant que mon devoir, je devançai ce bataillon, et regagnai aussitôt les Thuilleries. Un corps nombreux de gardes nationaux en sortoit en désordre par la porte du jardin vis-à-vis le Pont Royal. La douleur étoit peinte sur le visage de

de la pl
se mati
dans
injuri
Les bon
coupabl
fut enco
Après
connu p
sur le c
service
A se
plusieur
ceux de
quatre
ils furent
Palais,
avoient
avec d'a
les enco
alors qu
lais à M
de Puyg
du Pujet
bucés d
mort la
mais fan
A huit
lative re
jardin d
pour lui
mer un
l'attaque
réponse
Quel
plusieur
Général
engagea
ble :
tionale
Munici
coute s
distres
pour so

étoit des
appris avec
devait son-
aux habi-
pour assi-
ement du
en partie ce
événemens
vit tant de

fait le cou-
pour cher-
âteau étoient
des Sections,
nt je trouva
étoient sous
ir les batail-
par les fac-
entiffoient de

partemens du
ce s'y rassem-
le Monsieur le
in et battre la
le salon jus-
me de Cham-
dans les cours
les Suisses qui
oient le Roi.
elles furent
vs le Roi !

prochaine, je
ont Neuf. Je
dont les mau-
des piques, des
larfeuilleis mar-
e allumée ; il
faire déloger le
Trop certain
devoir, je des-
es. Un corps
par la porte du
sur le visage
de

de la plupart d'entre eux. Plusieurs disoient : " Nous avons juré ce
matin de défendre le Roi, et au moment où il court le plus grand
danger, nous l'abandonnons." Les autres du parti des conspirateurs,
injuroient, menaçoient leurs camarades, et les surcoient à s'en dégoûter.
Les bons se laisserent ainsi dominer par les séditieux ; et cette faiblesse
coupable, qui jusqu'à là avoit produit tous les maux de la Révolution,
fut encore le commencement des malheurs de cette journée.

Après bien des tentatives pour pénétrer dans le Palais, je fus re-
connu par le Suisse d'une des portes, et je parvins à entrer. J'allai
sur le champ à l'appartement du Roi, et je priai quelqu'un de son
service d'instruire Sa Majesté de tout ce que j'avois vu et entendu.

A sept heures, les inquiétudes augmentèrent par la lâcheté de
plusieurs bataillons qui abandonnoient successivement les Thuilleries,
ceux des gardes nationaux qui restoient à leur poste, au nombre de
quatre ou cinq cents montrèrent autant de fidélité que de courage ;
ils furent placés indistinctement avec les Suisses dans l'intérieur du
Palais, aux différens escaliers, et à toutes les issues. Ces troupes
avoient passé la nuit sans prendre aucune nourriture, je m'empressai
avec d'autres serviteurs du Roi, de leur porter du pain et du vin, en
les encourageant à ne point abandonner la Famille Royale. Ce fut
alors que le Roi donna le commandement de l'intérieur de son Pa-
lais à MM. le Maréchal de *Mailly*, le Duc du *Chatelet*, le Comte
de *Puyégur*, le Baron de *Vioménil*, le Comte de *Hervilly*, le Marquis
du *Pujol*, &c. Les personnes de la Cour et du service furent distri-
buées dans différentes salles, après avoir juré de défendre jusqu'à la
mort la personne du Roi. Nous étions environ trois ou quatre cents,
mais sans autres armes que des épées ou des pistolets.

A huit heures, le danger devint plus pressant. L'Assemblée Légis-
lative tenoit ses séances dans le bâtiment du Manège donnant sur le
jardin des Thuilleries : le Roi lui avoit adressé plusieurs messagers
pour lui faire part de la position où il se trouvoit, et l'inviter à nom-
mer une députation qui l'aiderait de ses conseils ; l'Assemblée, quoique
l'attaque du Château se préparât sous les yeux, n'avoit fait aucune
réponse.

Quelques instans après, on vit entrer le département de Paris et
plusieurs municipaux, ayant à leur tête *Rœderer*, alors Procureur-
Général Syndic. *Rœderer*, sans doute d'accord avec les conjurés,
engagea vivement Sa Majesté à se rendre avec sa Famille à l'Assem-
blée : il assura que le Roi ne pouvoit plus compter sur la garde na-
tionale ; et que s'il restoit dans son Palais, ni le Département, ni la
Municipalité de Paris ne répondoient plus de sa sûreté. Le Roi l'é-
coute sans émotion ; il entra dans sa chambre avec la Reine, les Mi-
nistres et un petit nombre de personnes, et bientôt après il en sortit
pour se rendre avec sa Famille à l'Assemblée. Il étoit entouré d'un
détachement

détachement de Suisses et de Gardes Nationaux. De toutes les personnes du service, Mde. la Princesse de Lamballe, et Mde. la Marquise de Tourzel, pour ne pas quitter le jeune Prince, fut obligée de laisser aux Thuilleries Mlle. sa fille, âgée de dix-sept ans, au milieu des soldats. Il étoit alors près de neuf heures.

Forcé de rester dans les appartemens, j'attendois avec terreur la suite de la démarche du Roi : j'étois aux fenêtres qui donnent sur le jardin. Il y avoit déjà une demi-heure que la Famille Royale étoit à l'Assemblée, lorsque je vis sur la terrasse des Feuillans quatre rôles placés sur des Piquets, que l'on portoit du côté du lieu des séances du Corps Législatif. Ce fut là, je crois, le signal de l'attaque du Château, car au même instant un feu terrible de canon et de mousqueterie se fit entendre. Les balles et les boulets cribloient le Palais. Le Roi n'y étant plus, chacun ne s'occupa que de sa propre sûreté ; mais toutes les issues étoient fermées, et une mort certaine nous attendoit. Je cours de toutes parts ; déjà les appartemens et les escaliers étoient jonchés de morts : je me détermine à sauter sur la terrasse par une des fenêtres de l'appartement de la Reine. Je traverse rapidement le parterre pour gagner le Pont-Tournant. Un gros de Suisses, qui m'avoit précédé, se rallioit sous les arbres. Placé entre deux feux, je revins sur mes pas pour gagner l'escalier neuf de la terrasse du bord de l'eau : je voulus sauter sur le quai, le feu continu qui partoit du Pont-Royal m'en empêcha. Je m'avancai du même côté jusqu'à la porte du jardin de Monsieur le Dauphin ; là, des *Marseillais* qui venoient de massacrer plusieurs Suisses, les dépoilloient. L'un d'eux vint à moi, une épée sanglante à la main : "Comment, citoyen, me dit-il, tu es sans armes ! prends cette épée ; aidez-nous à tuer." Un autre *Marseillais* s'en empara. J'étois en effet sans armes, et vêtu d'un simple froc ; si quelque chose eût indiqué que j'étois de service au Château ; je n'eusse pas échappé.

Quelques Suisses poursuivis, se réfugièrent dans une écurie peu distante de là, moi-même je m'y cachai, ces Suisses furent bientôt massacrés à mes côtés. Aux cris des malheureuses victimes, le maître de la maison, M. *Le Dreux* accourut : je profitai de cet instant pour entrer chez lui, et sans me connaître, M. *Le Dreux* et sa femme m'engagèrent à rester, jusqu'à ce que le danger fut passé. J'avois dans ma poche quelques lettres, des journaux à l'adresse du Prince Royal et une carte d'entrée aux Thuilleries sur laquelle étoient écrits mon nom et la nature de mon service ; ces papiers auroient pu me faire reconnaître : j'eus à peine le tems de les jeter. Aussitôt une troupe armée vint visiter la maison pour s'assurer si des Suisses n'y étoient point cachés ; M. *Le Dreux* me dit de faire semblant de travailler à des desseins placés sur une grande table. Après une recherche inutile, ces hommes, les mains teintes de sang, s'arrêtèrent pour raconter

monter f
heures du
spectacle
Des hom
des femm
lambaux,
Pendant
de Mont
trastère d
quelques
de nos hô
nale, nous
à vue avec
et qu'il é
Je rélat
une maison
puis, plus
devois pas
de la route
nous acton
vest de cad
bien des da
point gardé
Dans la
à cheval qui
râtes, ou la
coucha en j
conduire à
vingtaine
d'palité, no
"quoi dans
"quittes-tu
"oui," cri
"C'est pré
"à mon po
"où je dem
On interro
tions la vé
grace à la R
venoit d'y en
uite à l'Ad
ant.
De Vaugi
trèrent a

monter froidement leurs assassins. Je restai dans cet asile depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, ayant sous les yeux le spectacle des horreurs qui se cumulaient sur la place de Louis XV. Des hommes assassinaient, d'autres coupent la tête des cadavres ; des femmes oubliant toute pudeur les mutilaient ; en arrachant des lambeaux, et les portoient en triomphe.

Pendant cet intervalle, M^{de}. de Rambaut, femme de chambre de Monsieur le Dauphin, qui n'avoit échappé qu'avec peine au massacre des Thuilleries, vint aussi se réfugier dans cette maison ; quelques signes que nous fîmes nous engagèrent au silence. Les fils de nos hôtes, qui dans ce moment arrivèrent de l'Assemblée Nationale, nous apprirent que le Roi, suspendu de ses fonctions, étoit gardé avec la Famille Royale dans la loge du rédacteur du *Logographe*, et qu'il étoit impossible d'approcher de la personne.

Je résolus alors d'aller retrouver ma femme et mes enfans, dans une maison de campagne à cinq lieues de Paris, que j'habitois depuis plus de deux ans ; mais les barrières étoient fermées, et je ne devois pas abandonner M^{de}. de Rambaut. Nous convinmes de prendre la route de Versailles, où elle demouroit ; les fils de nos hôtes nous accompagnèrent. Nous traversâmes le Pont Louis XVI, couvert de cadavres nus, déjà pourris par la grande chaleur ; et, après bien des dangers, nous sortîmes de Paris par une brèche qui n'étoit point gardée.

Dans la Plaine de Grenelle, nous fûmes rencontrés par des paysans à cheval qui en firent de loin en nous menaçant de leurs armes : " Arrête, ou la mort. " L'un d'eux me prenant pour Garde du Roi, me coucha en joue et alloit tirer sur moi, lorsqu'un autre proposa de nous conduire à la Municipalité de Vaugirard. " Il y en a déjà une vingtaine, disoit-il, l'abbaye sera plus grand. " Arrivés à la Municipalité, nos hôtes furent reconnus ; le Maire m'interrogea : " Pourquoi ? quoi dans le danger de la Patrie n'es-tu pas à ton poste ? Pourquoi quittes-tu Paris ? Cela annonce de mauvaises intentions. " — " Oui, " cria la populace : " en prison, les Aristocrates, en prison. " — " C'est précisément, " répondis-je, " parce que je voulois me rendre à mon poste, que vous m'avez rencontré sur la route de Versailles, où je demeure ; c'est là qu'est mon poste, comme c'est ici le vôtre. " On interrogea aussi M^{de}. de Rambaut ; nos hôtes assurèrent que nous disions la vérité, et l'on nous délivra des passe-ports. Je dois rendre grâce à la Providence de n'avoir pas été conduit à Vaugirard : on venoit d'y enfermer vingt-deux Gardes du Roi, que l'on conduisit ensuite à l'Abbaye, où ils furent massacrés le deux Septembre suivant.

De Vaugirard à Versailles, des patrouilles de gens armés nous arrêtèrent à chaque instant pour vérifier nos passeports. Je conduisis

M^{de}.

Les papiers
la Mar
ligés de
u million
erreur le
m sur le
ale étoit
tre rétro
séances
que du
monique
e Palmier
e sûreté
nous éto
les écou
ur la ter
e traverse
n gros de
Placé en
neuf de
feu con
vançal du
phin ; là
s, les de
la main
este épée
a. J'étois
chose est
chappé
curie peu
nt bien de
aines, le
cet instant
sa femme
e. J'avois
du Prince
ient écrits
ent pu me
sistôt une
suffis n'y
ant de tra
e recherche
rent pour
racontes

M^{lle}. de Rambaut chez ses parents, et je partis aussitôt pour me rendre au sein de ma famille. La chute que j'avois faite en sautant par une fenêtre des Thuilleries, la fatigue d'un voyage de douze lieues, et mes réflexions douloureuses sur les déplorable événements qui venoient de se passer, m'accablèrent tellement, que j'eus une fièvre très forte. Je gardai le lit pendant trois jours ; mais, impatient de savoir le sort du Roi, je surmontai mon mal, et revins à Paris.

Le treize au soir, j'appris à mon arrivée que la Famille Royale, après avoir été retenue depuis le dix aux Feuillans, venoit d'être conduite au Temple, que le Roi avoit fait choix pour son service de M. de Chemish son premier valet de chambre, et que M. Hus huissier de la chambre du Roi, et destiné à la place de premier valet de chambre de Monsieur le Dauphin, devoit servir ce jeune Prince. M^{lle}. La Princesse de Lamballe, M^{de}. la Marquise de Tourzel et M^{lle}. Pauline de Tourzel avoient accompagné la Reine. Les Dames Thibaut, Bazire, Navarre et St. Brieux femmes de chambre, avoient suivi les trois Princes et le jeune Prince.

Je perdis alors tout espoir de continuer mes fonctions auprès de Monsieur le Dauphin, et j'allai retourner à la campagne, lorsque, le sixième jour de la détention du Roi, je fus informé que l'on avoit enlevé dans la nuit toutes les personnes qui étoient dans la Tour auprès de la Famille Royale, et qu'après avoir été interrogées au Conseil de la Commune de Paris, on les avoit conduites à la Prison de la Force, excepté M. Hus qui fut ramené au Temple pour servir le Roi. On chargea Pétion alors Maire de Paris, d'indiquer deux autres personnes. Instruit de ces dispositions je résolus de tenter tous les moyens de reprendre mon service auprès du jeune Prince. Je me présentai chez Pétion : il me dit que faisant partie de la Maison du Roi, je n'obtiendrois pas l'agrément du Conseil général de la Commune ; je citai M. Hus qui venoit d'être envoyé par ce même Conseil pour servir le Roi : il promit d'appuyer un mémoire que je lui remis ; mais j'observai qu'il étoit nécessaire avant tout, qu'il fit part au Roi de ma démarche. Deux jours après, il écrivit à Sa Majesté en ces termes :

« SIR,

« Le valet de chambre attaché au Prince Royal depuis son enfance demande à continuer son service auprès de lui : comme je crois que cette proposition vous sera agréable, j'ai accédé à son vœu. » &c.
 Sa Majesté répondit par écrit qu'elle m'agréoit pour le service de son fils ; en conséquence, je fus mené au Temple ; on me fouilla, on me donna des avis sur la manière dont on prétendoit que je devois me conduire, et le 11^{ème} jour vingt-six Août, à huit heures du soir, j'entrai dans la Tour.

Il me
 cette au
 dreila la
 " servir
 " Hüs p
 peine je p
 Penlar
 étoient sa
 leurs chev
 able. Un
 assez hant
 de ce déb
 Les pri
 cune com
 recevoir e
 je la serv
 auprès du
 le soir. Je
 Municipa
 gardes, as
 pardi.
 Le deux
 Temple.
 pour le pr
 dit à un de
 " promena
 quiétude d
 précipitati
 Reine, qu
 à la Tour
 dit au Roi
 " est dans
 " le Roi d
 " mal qui
 " enfans
 " nous ; c
 " J'ai tou
 " reproche
 " la Com
 " Qui l
 Roi voulut
 prendre ;
 commanda
 scellés en p

Il me sembla difficile de décrire l'impression que fit sur moi la vue de cette auguste et malheureuse Famille. Ce fut la Reine qui m'adressa la parole, et après des expressions pleines de bonté : "Vous servirez mon fils, ajoute-t-elle, et vous vous concerterez avec M. Hüe pour ce qui nous regarde." J'étois tellement oppressé qu'à peine je pus répondre.

Pendant le souper, la Reine et les Princesses, qui depuis huit jours étoient sans leurs femmes, me demandèrent si je pourrais peigner leurs cheveux : je répondis que je serois tout ce qui leur seroit agréable. Un officier municipal s'approcha de moi, et me dit, d'un ton assez haut, d'être plus circonspect dans mes réponses. Je fus effrayé de ce début.

Les premiers huit jours que je passai au Temple, je n'eus aucune communication avec l'extérieur. M. Hüe étoit seul chargé de recevoir et de demander les choses nécessaires pour la Famille Royale ; je la servois indistinctement et conjointement avec lui. Mon service auprès du Roi se bornoit à le coiffer le matin et à rouler ses cheveux le soir. Je n'aperçus que j'étois sans cesse observé par les Officiers Municipaux : un rien leur donnoit de l'ombrage ; je me tins sur mes gardes, afin d'éviter quelque imprudence qui n'auroit infailliblement péri.

Le deux Septembre il y eut beaucoup de fermentation autour du Temple. Le Roi et sa Famille descendirent comme à l'ordinaire pour se promener dans le jardin ; un Municipal qui suivait le Roi, dit à un de ses collègues : "Nous avons mal fait de consentir à leur promener cet après-dîner." J'avois remarqué dès le matin l'inquiétude des Commissaires ; ils firent rentrer la Famille Royale avec précipitation ; mais à peine fut-elle réunie dans la chambre de la Reine, que deux Officiers municipaux, qui n'étoient point de service à la Tour, entrèrent, et l'un d'eux nommé Mathieu ex-Capucin dit au Roi : "Vous ignorez, Monsieur, ce qui se passe : la patrie est dans le plus grand danger, l'ennemi est entré en Champagne ; le Roi de Prusse marche sur Châlons : vous répondrez de tout le mal qui peut en résulter. Nous savons que nous, nos femmes, nos enfans périrons, mais le peuple sera vengé, vous mourrez avant nous ; cependant il en est tems encore, et vous pouvez" "J'ai tout fait pour le peuple, répondit le Roi, je n'ai rien à me reprocher." Ce même Mathieu dit à M. Hüe : "Le Conseil de la Commune m'a chargé de vous mettre en état d'arrestation." — "Qui ?" demanda le Roi. — "C'est votre valet de chambre." — Le Roi voulut savoir de quel crime on l'accusoit, mais il ne put rien apprendre ; ce qui lui donna des inquiétudes sur son sort, et il le recommanda avec intérêt aux deux Officiers municipaux. On mit les scellés en présence de M. Hüe sur le petit cabinet qu'il occupoit, et

Il partit à six heures du soir, après avoir passé vingt jours au Temple. En sortant, *Manbion* me dit, "Prenez garde à la manière dont vous vous conduirez; il vous en arriveroit autant."

Le Roi m'appella un instant après; il me remit des papiers que *M. Hüe* lui avoit rendus, et qui contenoient des notes de dépenses. L'air inquiet des Municipaux, les clameurs du Peuple aux environs de la Tour, agitoient cruellement son cœur. Après son coucher, le Roi me dit de passer la nuit près de lui; je plaçai un lit à côté de celui de Sa Majesté.

Le trois Septembre, en habillant le Roi, Sa Majesté me demanda si j'avois appris des nouvelles de *M. Hüe*, et si je savois quelque chose des mouvemens de Paris. Je répondis que pendant la nuit j'avois entendu dire par un Municipal, que le peuple se portoit aux prisons, que j'allois chercher à me procurer d'autres renseignements. "Prenez garde de vous compromettre, me dit le Roi, car alors nous restons seuls, et je crains que leur intention ne soit de mettre près de nous des étrangers."

A onze heures du matin, le Roi étant réuni avec sa famille, dans la chambre de la Reine, un Municipal me dit de monter dans celle du Roi où je trouvai *Manuel* et quelques Membres de la Commune. *Manuel* me demanda ce que disoit le Roi de l'enlèvement de *M. Hüe*; je lui répondis que Sa Majesté en étoit inquiète. "Il ne lui arrivera rien, me dit-il, mais je suis chargé d'informer le Roi qu'il ne reviendra plus, et que le Conseil le remplacera; vous pouvez l'en prévenir." Je le priai de m'en dispenser, et j'ajoutai que le Roi désireroit le voir relativement à plusieurs objets dont la Famille Royale avoit le plus grand besoin. *Manuel* se détermina avec peine à descendre dans la chambre où étoit Sa Majesté; il lui fit part de l'arrêté du Conseil de la Commune qui concernoit *M. Hüe*, et lui prévoyant qu'on enverroit une autre personne. "Je vous remercie, répondit le Roi, je me servirai du valet de chambre de mon fils, et si le Conseil s'y refuse, je me servirai moi même; j'y suis résolu." Le Roi lui parla ensuite des besoins de sa Famille qui manquoit de linge, et d'autres vêtements. *Manuel* dit qu'il alloit en rendre compte au Conseil, et se retira. Je lui demandai en le reconduisant si la fermentation continuoit; il me fit craindre par ses réponses, que le peuple ne se portât au Temple. "Vous vous êtes chargé d'un service difficile," ajouta-t-il, je vous exhorte au courage."

A une heure le Roi et sa Famille témoignèrent le désir de se promener; on s'y refusa. Pendant le dîner on entendit le bruit des tambours, et bientôt les cris de la populace. La Famille Royale sortit de table, avec inquiétude et se réunit dans la chambre de la Reine. Je descendis pour dîner avec *Tifin* et la femme employée au service de la Tour,

Nous

Nous ét
sentée à la
sans erreur
le rite effr
core à tabl
échapper à
bille; quo
blonds enc

Je couru
mon visage
cacher la c
zabeth, m
"n'allez v
"pondli-j
tra dans la
Roi leur de
"bruit,"
"dans la
"nous ne
fiance à se

Cependan
tièrement
survint, su
ter si la F
garde natio
sista pour q
cipaux s'y
graffier; d
"h' appor
"tyrans;
"peuple u
volai à son
fautenil; j
resses à la
avec ferme
auriez pu v
Il sortit ald

La Reine
passa avec
d'où l'on e
stant dans l
vers les sto
Lamballe;
sous que l'

au Ten-
la manière
papiers que
de dépense
aux environs
coucher, le
lit à côté de

demanda si
quelque chose
il n'avoit en-
prisons, que
Prenez
nous resste-
mettre près

famille, dans
dans celle du
Commune,
de M. Hila-
lui arrivera
qu'il ne re-
pouvés. Ven-
que le Roi
mille Royale
ine à descen-
de l'arrêt du
créant qu'on
pouit le Roi,
le Conseil s'y
Le Roi lui
nge et d'au-
e au Conseil
fermentation
peuple ne se
vice difficile,

tr. de se pro-
le bruit des
mille Royale
chambre de la
employés au

Nous

Nous étions à peine assis qu'une tête en bout d'une pique fut pré-
sentée à la croisée. La femme de Tison jeta un grand cri ; les assa-
sins crurent avoir reconnu la voix de la Reine, et nous entendimes
le rize effréné de ces barbares. Dans l'idée que la Majesté étoit en-
core à table, ils avoient placé la victime de manière qu'elle ne pût
échapper à les regards ; c'étoit la tête de Mde. la Princesse de Lamballe ; quoique sanglante, elle n'étoit point défigurée ; ses cheveux
blonds encore bouclés flottoient autour de la pique.

Je courus aussitôt vers le Roi. La terreur avoit tellement altéré
mon visage, que la Reine s'en aperçut ; il étoit impatent de lui en
cacher la cause ; je voulus seulement avvertir le Roi ou Madame Eli-
zabeth, mais les deux Municipaux étoient présents. "Pourqu'ô-
n'allez vous pas diner," me dit la Reine ? "Madame, lui ré-
pondis-je, je suis indisposé." Dans ce moment un Municipal en-
tra dans la Tour, et vint parler avec mystère à ses collègues. Le
Roi leur demanda si la Famille étoit en sûreté. "On fait courir le
bruit," répondirent-ils, "que vous et votre Famille n'êtes plus
dans la Tour ; on demande que vous paraissez à la croisée, mais
nous ne le souffrirons point ; le peuple doit montrer plus de con-
fiance à ses Magistrats."

Cependant les cris du dehors augmentoient ; on entendit très-dis-
tinctement des injures adressées à la Reine. Un autre Municipal
survint, suivi de quatre hommes députés par le peuple, pour s'assu-
rer si la Famille Royale étoit dans la Tour. L'un d'eux en habit de
garde national, portant deux épaulettes et armé d'un grand sabre in-
sista pour que les prisonniers se montrassent à la fenêtre : les Muni-
cipaux s'y opposèrent. Cet homme dit à la Reine, du ton le plus
grossier ; "On veut vous cacher la tête de la Lamballe que l'on veut
l'apparaitre, pour vous faire voir comment le peuple se venge de ses
tyrans ; je vous conseille de paraître, si vous ne voulez pas que le
peuple monte ici." A cette menace la Reine tomba évanouie ; je
volai à son secours, Madame Elizabeth m'aida à la placer sur un
fauteuil ; ses enfans fendoient en larmes et cherehoient par leurs ca-
resses à la ranimer. Cet homme ne s'éloignoit point ; le Roi lui dit
avec fermeté ; "Nous nous attendons à tout, Monsieur ; mais vous
auriez pu vous dispenser d'apprendre à la Reine ce malheur affreux."
Il sortit alors avec ses camarades, leur but étoit rempli.

La Reine revenue à elle mêla ses larmes à celles de ses enfans et
passa avec la Famille Royale dans la chambre de Madame Elizabeth,
d'où l'on entendoit moins les clameurs du peuple. Je restai un ins-
tant dans la chambre de la Reine, et regardant par la fenêtre, à tra-
vers les stores, je vis une seconde fois la tête de Mde. la Princesse de
Lamballe ; celui qui la portoit étoit monté sur les décombres d'une mai-
son que l'on abattoit pour isoler la Tour ; un autre à côté de lui re-
noit

noit au bout d'un sabre le cœur tout sanglant de cette infortunée Princesse. Ils voulurent forcer la porte de la Tour, un Municipal nommé *Daujon* les harangua, et j'entendis très-distinctement qu'il leur disoit ; " La tête d'Antoinette ne vous appartient pas, les Départementens y ont des droits ; la France a confié la garde de ces " grands coupables à la ville de Paris : c'est à vous de nous aider à " les garder, jusqu'à ce que la justice nationale venge le peuple. " Ce ne fut qu'après une heure de résistance qu'il parvint à les faire éloigner.

Le soir de la même journée, un des Commissaires me dit que la Populace avoit tenté de pénétrer avec la députation, et de porter dans la Tour le corps nud et sanglant de la Princesse de Lamballe, qui avoit été traîné depuis la prison de la Force jusqu'au Temple ; que des Municipaux après avoir lutté contre cette populace, lui avoient opposé pour barrière un ruban tricolor attaché en travers de la principale porte d'entrée ; qu'ils avoient inutilement réclamé du secours de la Commune de Paris, du Général *Santierre* et de l'Assemblée Nationale, pour arrêter des projets qu'on ne dissimuloit pas ; et que pendant six heures, il avoit été incertain si la Famille Royale ne seroit pas massacrée. En effet la faction n'étoit pas encore toute puissante à les chefs ; quoique d'accord sur le régicide, ne l'étoient pas sur les moyens de l'exécuter, et l'Assemblée déliroit peut-être quand d'autres mains que les siennes fussent l'instrument des conspirateurs. Une circonstance assez remarquable, c'est qu'après son récit, le Municipal me fit payer quarante-cinq sous qu'avoit coûté le ruban aux trois couleurs.

A huit heures du soir, tout étoit calme aux environs de la Tour, mais la même tranquillité étoit loin de régner dans Paris où les massacres continuèrent pendant quatre ou cinq jours. J'eus occasion, en deshabillant le Roi, de lui faire part des mouvemens que j'avois vus, et des détails que j'avois appris. Il me demanda quels étoient ceux des Municipaux qui avoient montré le plus de fermeté pour lui défendre les jours de sa famille ; je lui citai *D'Auion* qui avoit arrêté l'impétuosité du Peuple, quoiqu'il ne fut rien moins que porté pour sa Majesté. Ce Municipal ne revint à la Tour que quatre mois après ; le Roi se souvenant de sa conduite, le remercia.

Les scènes d'horreur dont je viens de parler ayant été suivies de quelque tranquillité, la Famille Royale continua le genre de vie uniforme qu'elle avoit adopté à son entrée au Temple. Pour qu'on en suivie plus facilement les détails, je crois devoir placer ici une description de la petite Tour, où le Roi étoit alors renfermé.

Elle étoit adossée à la grande Tour, sans communication intérieure, et formoit un quarré long flanqué de deux Tourelles ; dans une de ces Tourelles étoit un petit escalier qui parloit du premier étage

et

conduisoit

cabinet

Le corps

sé d'une

ans la To

ins volum

Le second

us grande

eur le Da

mi chamb

ame Elizab

e cabinet

obe à tout

ux officiers

Le Roi de

pièce. Le

œuvre. A

ar une pet

Hér et si

erné. Il

ucun usage

Le Roi

oit lui mêm

on cabinet

restoit dans

oit toujours

tant cinq à

cet interval

e déjeuner,

mon arrivée

je faisois la

Reine, et j

Royale et d

de ceux où

l'avois app

lire, et l'u

attention

A neuf h

ans la cha

ailois les c

de m'aider

e service se

plus impor

urait pu é

e infortunée
n Municipal
ement qu'il
pas, les Dé-
gardé de ces
nous aidant à
le peuple
à les faire
me dit que la
le porter dans
Lamballe, qui
l'empire, que
e, lui avoient
ra de la prin-
é au secours
e l'Assemblée
t pas, et que
oyale ne seroit
ne plaisante
é pendant les
quand autres
rs. Une cir-
le Municipal
aux trois cou-
de la Tour,
ris où les mas-
s occasion, en
que j'avois vus,
ils étoient cen-
pour se fendre
été l'impétuo-
pour sa Majesté,
après, le Roi
été suivies de
nre de vie uni-
Pour qu'on en
ici une descrip-
tion intérieure,
les; dans une
premier étage
et

conduisoit à une galerie sur la plate-forme; dans l'autre étoient
les cabinets qui correspondoient à chaque étage de la Tour. Le
corps de bâtiment avoit quatre étages. Le premier étoit com-
posé d'une anti-chambre, d'une salle à manger et d'un cabinet pris
dans la Tourelle, où se trouvoit une bibliothèque de douze à quinze
volumes.

Le second étage étoit divisé à peu près de la même manière. La
grande pièce servoit de Chambre à coucher à la Reine et à Mon-
sieur le Dauphin; la seconde séparée de la première par une petite
anti-chambre fort obscure, étoit occupée par Madame Royale et Ma-
dame Elizabeth. Il falloit traverser cette chambre pour entrer dans
le cabinet pris dans la Tourelle, et ce cabinet qui servoit de garde-
robe à tout ce corps de bâtiment, étoit commun à la Famille Royale,
aux officiers Municipaux et aux soldats.

Le Roi demouroit au troisième étage et couchoit dans la grande
pièce. Le cabinet pris dans la Tourelle lui servoit de cabinet de
lecture. À côté étoit une cuisine séparée de la chambre du Roi
par une petite pièce obscure, qu'avoient habitée MM. de Chamilly
et Hùe et sur laquelle étoient les scellés. Le quatrième étage étoit
vorné. Il y avoit au rez-de-chaussée des cuisines dont on ne fit
aucun usage.

Le Roi se levoit ordinairement à six heures du matin; il se ra-
patoit lui-même; je le coëffois et l'habillois. Il passoit aussitôt dans
son cabinet de lecture. Cette pièce étant très-petite, le Municipal
étoit dans la chambre à coucher, la porte entre-ouverte, afin d'a-
voir toujours les yeux sur le Roi. Sa Majesté prioit à genoux pen-
dant cinq à six minutes, et lisoit ensuite jusqu'à neuf heures. Dans
cet intervalle après avoir fait sa Chambre et préparé la table pour
le déjeuner, je descendois chez la Reine; elle n'ouvroit sa porte qu'à
mon arrivée, afin d'empêcher que le Municipal n'entrât chez elle.
Je faisois la toilette du jeune Prince, j'arrangeois les cheveux de la
Reine, et j'allois pour le même service, dans la Chambre de Madame
Royale et de Madame Elizabeth. Ce moment de la toilette étoit un
de ceux où je pouvois instruire la Reine et les Princesses de ce que
j'avois appris. Un signe indiquoit que j'avois quelque chose à leur
dire, et l'une d'elles causant avec l'Officier Municipal, détournoit son
attention.

À neuf heures, la Reine, ses enfans et Madame Elizabeth montoient
dans la chambre du Roi pour le déjeuner: après les avoir servis, je
faisois les chambres de la Reine et des Princesses; Tison et la femme
de m'aideroient que dans ces sortes d'occupations. Ce n'étoit pas pour
le service seulement qu'on les avoit placés dans la Tour, un rôle
plus important leur avoit été confié; c'étoit d'observer tout ce qui
pourroit pu échapper à la surveillance des Municipaux, et de dénoncer
C

les Municipaux eux-mêmes. Des crimes à commettre entroient sans doute dans le plan de ceux qui les avoient choisis ; car la femme de *Tison* qui paroissoit alors d'un caractère assez doux, mais qui trembloit devant son mari, s'est fait ensuite connoître par une infâme dénonciation contre la Reine, à la suite de laquelle elle est tombée dans des accès de folie : et *Tison*, ancien commis aux barrières, étoit un vieillard d'un caractère dur et méchant, incapable d'aucun mouvement de pitié, et étranger à tout sentiment d'humanité. A côté de ce qu'il y avoit de plus vertueux sur la terre, les conspirateurs avoient voulu placer ce qu'ils avoient trouvé de plus vil.

A dix heures, le Roi descendoit avec sa Famille dans la chambre de la Reine et y passoit la journée. Il s'occupoit de l'éducation de son fils, lui faisoit réciter quelques passages de Corneille et de Racine, lui donnoit des leçons de géographie, et l'exerçoit à laver des cartes, l'intelligence prématinée du jeune Prince répondoit parfaitement aux tendres soins du Roi. Sa mémoire étoit si heureuse, que sur une carte couverte d'une feuille de papier, il indiquoit les départemens, les districts, les villes et le cours des Rivières : c'étoit la nouvelle géographie de la France que le Roi lui montrait. La Reine de son côté s'occupoit de l'éducation de sa Fille, et ces différentes leçons durèrent jusqu'à onze heures. Le reste de la matinée se passoit à coudre, à tricoter, ou à travailler à de la tapisserie. A midi les trois Princesses se rendoient dans la Chambre de Madame Elizabeth pour quitter leur robe du matin ; aucun Municipal n'entroit avec elles.

A une heure, lorsque le tems étoit beau, on faisoit descendre la Famille Royale dans le jardin ; quatre Officiers municipaux et un Chef de Légion de la Garde nationale l'accompagnoient. Comme il y avoit quantité d'ouvriers dans le Temple, employés aux démolitions des maisons et aux constructions des nouveaux murs, on ne donnoit pour promenade qu'une partie de l'allée des Maronniers : il n'étoit aussi permis de participer à ces promenades, pendant lesquelles je faisois jouer le jeune Prince, soit au ballon, au palet, à la courle, soit à d'autres jeux d'exercice.

A deux heures, on remontoit dans la Tour où je servoais le dîner, et tous les jours à la même heure, *Santerre*, brasseur de bière, Commandant général de la Garde nationale de Paris, venoit au Temple, accompagné de deux aides de camp. Il visitoit exactement les différentes pièces. Quelquefois le Roi lui adressoit la parole, la Reine jamais. Après le repas, la Famille Royale se rendoit dans la chambre de la Reine ; Leurs Majestés faisoient ordinairement une partie de piquet ou de triâtrac. C'étoit pendant ce tems que je dînois.

A quatre heures, le Roi prenoit quelques instans de repos, les Princesses autour de lui, chacune un livre à la main : le plus grand silence régnoit pendant ce sommeil. Quel spectacle ! un Roi poursui-

vi par la
mutenue
juste !
respect
ter la sei
dont il jo
jamais de
Au ré
soit assés
criture à
dans les
cette leçon
Elisabeth.

A la f
la Reine
quelques
enfants, m
nation, l
douloureux
duroit ju
Prince da
assistait ;
en leur fa
cures de T

Après
toit la Re
culière-po
mandoit à
la gou
jeune Prin
sères pri
binet : et
cet instant
soit arrive
les soirs à
dans l'encl
toit ce qu
aux Armé
pour l'éco
que l'enter

A neuf
estoit al
repas : je
en des ins

entrouvert au
ar la femme de
male qui trem
me infâme de
est tombée dans
lères, étoit un
un mouvement

A côté de ce
rateurs avoient

ns la chambre
ducation de son

de Racine, lui
des cartes, l'in

rsfaitement aux
e, que sur une
s départemens,

a nouvelle géo
ne de son côté

leçons durèrent
oit à condre, à

trois Princesses
our quitter leur

descendre la Fa
panx et un Chef

omme il y avoit
démolitions des

ne donnoit pour
il m'étoit aussi

nelles je faisois
courte, soit à

servois le diner,
e bière, Com
pit au Temple,

ement les disse
role, la Reine

ans la chambr
ent une partie
je dînois.

repos, les Prin
plus grand si
n Roi pour sui
vi

et par la haine et la calomnie, tombé du Trône dans les fers, mais soutenu par la conscience, et dormant paisiblement du sommeil du juste! . . . Son Epouse, ses Enfans, sa Sœur, contemplant avec respect ses traits supérieurs dont le malheur sembloit encore augmenter la sérénité, et à lesquels on pouvoit lire d'avance le bonheur dont il jouit aujourd'hui! . . . Non, ce spectacle ne s'effacera jamais de mon souvenir.

Au réveil du Roi, on reprenoit la conversation; ce Prince me faisoit asseoir auprès de lui. Je donnois sous ses yeux des leçons d'écriture à son fils; et d'après ses indications, je copiois des exemples dans les Œuvres de Montesquieu et d'autres auteurs célèbres. Après cette leçon, je conduisois le jeune Prince dans la chambre de Madame Elisabeth, où je le faisois jouer à la balle et au volant.

A la fin du jour, la Famille Royale se plaçoit autour d'une table; la Reine faisoit à haute voix une lecture de livres d'histoire ou de quelques ouvrages bien choisis, propres à instruire et à amuser ses enfans, mais dans lesquels des rapprochemens imprévus avec la situation, se présentoient souvent et donnoient lieu à des idées bien douloureuses. Madame Elisabeth lisoit à son tour, et cette lecture durait jusqu'à huit heures. Je servois ensuite le souper du jeune Prince dans la chambre de Madame Elisabeth: la Famille Royale y assistoit; le Roi se plaisait à y donner quelque distraction à ses enfans, en leur faisant deviner des énigmes tirées d'une collection de *Mercuriales* de France qu'il avoit trouvées dans la bibliothèque.

Après le souper de Monsieur le Dauphin, je le déshabillois; c'étoit la Reine qui lui faisoit réciter les prières, il en faisoit une particulière pour M^{de}. la Princesse de Lamballe, et par une autre il demandoit à Dieu de protéger les jours de M^{de}. la Marquise de Tourzel sa gouvernante. Lorsque les Municipaux étoient trop près, ce jeune Prince avoit de lui-même la précaution de dire ces deux dernières prières à voix basse. Je le faisois passer ensuite dans le cabinet: et si j'avois quelque chose à apprendre à la Reine, je saisisois cet instant. Je l'instruisois du contenu des journaux; on n'en faisoit arriver aucun dans la Tour; mais un crieur envoyé exprès tous les soirs à sept heures, s'approchoit près du mur du côté de la rotonde dans l'enclos du Temple, et criait à plusieurs reprises, le précis de tout ce qui s'étoit passé à l'Assemblée Nationale, à la Commune et aux Armées. C'étoit, dans le cabinet du Roi que je me plaçois pour l'écouter, et là dans le silence, il m'étoit facile de retenir tout ce que j'entendois.

A neuf heures, le Roi soupoit. La Reine et Madame Elisabeth restoient alternativement auprès de Monsieur le Dauphin pendant ce repas: je leur portois ce qu'elles désiroient du souper; c'étoit encore en des instans où je pouvois leur parler sans témoins.

Après

Après le souper, le Roi montoit un instant dans la chambre de la Reine, lui donnoit la main en signe d'adieu, ainsi qu'à sa sœur, et recevoit les embrassemens de ses enfans ; il alloit dans sa chambre, se retirait dans son cabinet, et y lisoit jusqu'à minuit. La Reine et les Princesses se renfermoient chez elles. Un des Municipaux restoit dans la petite pièce qui séparoit leurs chambres, et y passoit la nuit : l'autre suivoit Sa Majesté.

Je plaçois alors mon lit près de celui du Roi, mais Sa Majesté attendoit pour se coucher que le nouveau Municipal fût monté, afin de savoir qui il étoit et si elle ne l'avoit pas encore vu, elle me chargeoit de demander son nom. Les Municipaux étoient relevés à onze heures du matin, à cinq heures du soir, et à minuit. Ce genre de vie dura tout le tems que le Roi resta dans la petite Tour, jusqu'au trente Septembre.

Je reprends l'ordre des faits. Le quatre Septembre, le Secrétaire de *Pétion* vint à la Tour pour remettre au Roi une somme de deux mille livres en assignats : il exigea du Roi une quittance : Sa Majesté lui recommanda de rendre à M. *Hûe* une somme de cinq cents vingt-six livres qu'il avoit avancée pour son service ; il le lui promit. Cette somme de deux mille livres est la seule qui ait été payée, quoique l'Assemblée Législative eût destinée cinq cent mille livres aux dépenses de sa Majesté dans la Tour du Temple mais avant qu'elle eût prévu sans doute les véritables projets de ses chefs, ou qu'elle eût osé s'y associer.

Deux jours après, Madame Elizabeth me fit rassembler quelques petits effets appartenans à la Princesse de Lamballe, qu'elle avoit laissés à la Tour, lorsqu'elle en fut enlevée. J'en fis un paquet que j'adressai avec une lettre à la première femme de chambre. J'ai su depuis que ni le paquet, ni la lettre ne lui étoient parvenus.

A cette époque, le caractère de la plupart des Municipaux qu'on choisissoit pour venir au Temple, indiquoit de quelle espèce d'hommes on s'étoit servi pour la Révolution du dix Août, et pour les massacres du deux Septembre.

Un Municipal nommé *James*, maître de langue Angloise, voulut un jour suivre le Roi dans son cabinet de lecture, et s'assit à côté de lui. Le Roi lui dit d'un ton modéré, que ses collègues le laissoient toujours seul, que la porte restant ouverte, il ne pouvoit échapper à ses regards, mais que la pièce étoit trop petite pour y rester deux. *James* insista d'une manière dure et grossière ; le Roi fut forcé de céder : il renonça pour ce jour-là à la lecture et rentra dans la Chambre où ce Municipal continua de l'obséder par la plus tyrannique surveillance.

Un jour à son lever, le Roi prenant le Commissaire de garde pour celui de la veille, et lui témoignant avec intérêt qu'il étoit fâché qu'on eût oublié de le relever, ce Municipal ne répondit à ce mouvement de

de sensib
pour
de la
tête :
mêler
s'appello

Un a
se trouva
leçon d'é
dissenter
le Dauph
les plus

Un qu
ses enfans
où le cor
tendit qu
timens de
formelle
sit ses le
tions.

Le non
six Cur
Temple,
place, ne
devant la
il me diso
mande
pas la
pondre,
sulte, fut
culée, rên
croire qu'

Pour ap
de multip
prétendit
renoncer a

La mèn
les Princel
Quelques
voyer à M
demandai
hiéroglyph
ils prirent
Tour les c

chambre de la
sa sœur, et
sa chambre.
La Reine et
principaux restoit
soit la nuit.

a Majesté at-
montré. afin
elle me char-
clevés à onze.
Ce genre de
our, jusqu'au

le Secrétaire
me de deux
ce : Sa Ma-
le cinq cents
le lui promit,
payée, quoi-
livres aux dé-
ant qu'elle eût
qu'elle eût osé

bler quelques
qu'elle avoit
un paquet que
mbre. J'ai su
venus.
principaux qu'on
spèces d'hom-
pour les mas-

ngloise, voulut
allit à côté de
s le laissoient
pit échapper à
y rester deux.
t forcé de cé-
la Chambre où
e surveillance,
de garde pour
pit fâché qu'on
e mouvement
de

de sensibilité du Roi que par des injures. "Je viens ici," dit-il, "pour examiner votre conduite, et non pour que vous vous occupiez de la mienne." Et s'avancant près de Sa Majesté, le chapeau sur la tête : "Personne, et vous moins qu'un autre, n'a le droit de s'en mêler." Il fut insolent le reste de la journée. J'ai su depuis qu'il s'appelloit *Mennier*.

Un autre Commissaire nommé *Le Chir*, médecin de profession, se trouva dans la chambre de la Reine au moment où je donnois une leçon d'écriture au jeune Prince; il affecta de rompre ce travail, pour disserter sur l'éducation républicaine qu'il falloit donner à Monsieur le Dauphin : il vouloit substituer à ces lectures, celle des ouvrages les plus révolutionnaires.

Un quatrième étoit présent à une lecture que la Reine faisoit à ses enfans : elle lisoit un volume de l'Histoire de France, à l'époque où le connétable de Bourbon prit les armes contre la France; il prétendit que la Reine par cet exemple vouloit inspirer à son fils des sentimens de vengeance contre sa patrie; et il en fit une dénonciation formelle au Conseil; j'en prévins la Reine qui, dans la suite, choisit ses lectures, de manière qu'on ne pût calomnier ses intentions.

Le nommé *Simon* cordonnier et Officier Municipal, étoit un des six Commissaires chargés d'inspecter les travaux et les dépenses du Temple; mais il étoit le seul qui, sous le prétexte de bien remplir sa place, ne quittoit point la Tour. Cet homme ne paroissoit jamais devant la Famille Royale, sans affecter la plus basse insolence; souvent il me disoit, assez près du Roi, pour en être entendu : "Clery, de m'avez-vous mandé à *Capot* s'il a besoin de quelque chose, pour que je n'aie pas la peine de remonter une seconde fois." J'étois forcé de répondre, "il n'a besoin de rien." C'est ce même *Simon*, qui, dans la suite, fut placé près du jeune Louis, et qui, par une barbarie calculée, rendit cet intéressant enfant si malheureux. Il y a lieu de croire qu'il fut l'instrument de ceux qui abrégèrent ses jours.

Pour apprehendre à calculer à ce jeune Prince, j'avois fait une table de multiplication, d'après les ordres de la Reine. Un Municipal prétendit qu'elle montrait à son fils à parler en chiffres, et il fallut renoncer aux leçons d'Arithmétique.

La même chose arriva pour des tapisseries auxquelles la Reine et les Princesses travailloient dans les premiers jours de leur détention. Quelques dossiers de chaise étant finis, la Reine m'ordonna de les envoyer à Madame la Duchesse de *Sérent*; les Municipaux à qui j'en demandai la permission, crurent que les dessins représentoient des hiéroglyphes, destinés à correspondre avec le dehors; en conséquence ils prirent un arrêté, par lequel il fut défendu de laisser sortir de la Tour les ouvrages des Princesses.

D

Quelques-uns

Quelques uns des Commissaires ne parloient jamais du Roi, du jeune Prince et des Princesses sans joindre à leurs noms les épithètes les plus injurieuses. Un Municipal nommé *Turlot*, dit un jour devant moi : " Si le bourreau ne guillotinoit pas cette S Famille, je la guillotinerois moi-même."

Le Roi et Sa Famille, en sortant pour la promenade, devoient passer devant un grand nombre de sentinelles, dont plusieurs, même à cette époque, étoient placés dans l'intérieur de la petite Tour. Les factionnaires présentoient les armes aux Municipaux et aux Chefs de légion, mais quand le Roi arrivoit près d'eux, ils posoient l'arme au pied, ou la renversoient avec affectation.

Un de ces factionnaires de l'intérieur écrivit un jour sur la porte de la chambre du Roi et en dedans : "*La guillotine est permanente et attend le tyran Louis XVI.*" Le Roi lut ces paroles; je fis un mouvement pour les effacer, Sa Majesté s'y opposa.

Un des portiers de la Tour, nommé *Rocher*, d'une horrible figure, vêtu en sapeur, avec de longues moustaches, un bonnet de poil noir sur la tête, un large sabre et une ceinture à laquelle pendoit un troufseau de grosses clefs, se présentoit à la porte, lorsque le Roi vouloit sortir, il ne l'ouvroit qu'au moment où Sa Majesté étoit près de lui, et sous prétexte de choisir dans ce grand nombre de clefs qu'il agitoit avec un bruit épouvantable, il faisoit attendre avec affectation la Famille Royale, et tiroit les verrouils avec fracas. Il descendoit ensuite précipitamment, se plaçoit à côté de la dernière porte, une longue pipe à la bouche, et à chaque personne de la Famille Royale qui sortoit, il souffloit de la fumée de tabac, surtout devant les Princesses. Quelques Gardes nationaux qui s'amusoient de ces insolences, se rassemblaient près de lui, rioient aux éclats à chaque boutée de fumée et se permettoient les propos les plus grossiers; quelques uns même, pour jouir plus à leur aise de ce spectacle, apportaient des chaises du Corps de garde, s'y tenoient assis, et obstruoient le passage déjà fort étroit.

Pendant la promenade les canonniers se rassemblaient pour danser, et chantoient des chansons toujours révolutionnaires, quelquefois obscènes.

Lorsque la Famille Royale remontoit dans la Tour, elle essuyoit les mêmes injures; souvent on couvroit les murs des apostrophes les plus indécentes, écrites en assez gros caractères pour ne pas échapper à ses regards. On y lisoit : "*Madame Vêto la dansera.... Nous saurons mettre le gros cochon au régime.... A bas le cordon rouge.... Il faut étran-gler les petits louveteaux,*" &c. On crayonnoit tantôt une potence où étoit suspendue une figure, sous les pieds de laquelle étoit écrit, "*Louis prenant un bain d'air.*" Tantôt une guillotine, avec ces mots : "*Louis crachant dans le suc,*" &c.

On

On cha
or doit à
érober en
nsibilité,
Majestés
rages.

Quelqu
nent, vin
urent d'a

Un fact
elne; c'e
u'en habi
lire, il
asse devan
lante; "

on signe r
trompez
Roi i'—

J'ai vu,
Parlez l
porte à

la croise
factionn

ener d'un
mai de nou
le Roi e

me il po
poitrine,
raignis qu

Un autr
penale, e
es regards

Royale. M
en appro
e l'ôsa po

un signe
es décomb
alets pour

etirer, et
oujours ig

Cette he
enrede sp
e sujets fid
ur Roi et

du Roi, du
les épithètes
it un jour de-
S Fa-

, devoient pas-
seurs, même à
ite Tour. Les
t aux Chefs de
ient l'arme au

sur la porte de
ermanente et at-
les; je fis un

horrible figure,
et de poil noir
le Roi vouloit
it près de lui,
ests qu'il agitoit
fection la Fa-
descendoit en-
ière porte, une
Famille Royale
evant les Prin-
t de ces info-
à chaque bou-
siers; quelques-
apportoient des
oient le passage

nt pour danser,
es, quelquefois

elle essuyoit les
strophes les plus
pas échapper à
... Nous saurons
uge... Il faut é-
tantôt une po-
e laquelle étoit
guillotine, avec

On

On changeoit ainsi en supplice cette courte promenade que l'on ac-
croit à la Famille Royale. Le Roi et la Reine auroient pu s'y
érober en restant dans la Tour, mais leurs enfans, objets de leur
sensibilité, avoient besoin de prendre l'air : c'étoit pour eux que leurs
Majestés supportoient chaque jour sans se plaindre ces milliers d'ou-
rages.

Quelques témoignages cependant, ou de fidélité, ou d'attendrisse-
ment, vinrent quelquefois adoucir l'horreur de ces persécutions, et
urent d'autant plus remarqués qu'ils étoient plus rares.

Un factionnaire montoit la garde à la porte de la chambre de la
Reine; c'étoit un habitant des fauxbourgs, vêtu avec propreté, quoi-
qu'en habit de paysan. J'étois seul dans la première chambre occupé
lire, il me considéroit avec attention et paroissoit très-ému; je
asse devant lui. il me présente les armes, et me dit d'une voix trem-
blante; " Vous ne pouvez pas sortir." — " Pourquoi ? " — " Ma
onsigne m'ordonne d'avoir les yeux sur vous." — " Vous vous
trompez," lui dis-je. — " Quoi ! Monsieur, vous n'êtes pas le
Roi ? " — " Vous ne le connoissez donc pas ? " — " Jamais je ne
l'ai vu, Monsieur, et je voudrois bien le voir ailleurs qu'ici." —
Parlez bas; je vais entrer dans cette chambre, j'en laisserai la
porte à demi ouverte, et vous verrez le Roi; il est assis près de
la croisée, un livre à la main." Je fis part à la Reine du désir de
le factionnaire, et le Roi qu'elle en instruisit, eut la bonté de se pro-
mener d'une chambre à l'autre pour passer devant lui. Je m'appro-
chai de nouveau de ce factionnaire. " Ah ! Monsieur, me dit-il, que
le Roi est bon, comme il aime ses enfans ! " Il étoit si attendri qu'à
Reine il pouvoit parler. " Non, continua-t-il, en se frappant la
poitrine; je ne peux croire qu'il nous ait fait tant de mal." Je
raignis que son extrême agitation ne le compromît; et je le quittai.

Un autre factionnaire placé au bout de l'allée qui servoit de pro-
menade, encore fort jeune et d'une figure intéressante, exprimoit par
ses regards le désir de donner quelques renseignemens à la Famille
Royale. Madame Elizabeth, dans un second tour de promenade,
s'en approcha pour voir s'il lui parleroit : soit crainte, soit respect, il
ne l'osa point; mais quelques larmes roulèrent dans ses yeux, et il
fit un signe pour indiquer qu'il avoit déposé près de lui un papier dans
les décombres; je me mis à le chercher, en seignant de choisir des
silets pour le jeune Prince, mais les Officiers municipaux me firent
retirer, et me défendirent d'approcher désormais des sentinelles; j'ai
pourtant ignoré les intentions de ce jeune homme.

Cette heure de la promenade offroit encore à la Famille Royale un
genre de spectacle qui déchiroit souvent sa sensibilité. Un grand nombre
de sujets fidèles profitoient chaque jour de ce court instant pour voir
leur Roi et leur Reine, en se plaçant aux fenêtres des maisons situées

au-

autour du jardin du Temple, et il étoit impossible de se tromper sur leurs sentimens et sur leurs vœux. Je crus une fois reconnoître M^{de}. la Marquise de *Tourzel*, et j'en jugeai surtout par son extrême attention à suivre des yeux tous les mouvemens du jeune Prince lorsqu'il s'écartoit de ses augustes parens. Je fis part de cette observation à Madame Elizabeth. Au nom de M^{de}. de *Tourzel*, cette Princesse, qui la croyoit une des victimes du deux Septembre, ne put retenir ses larmes. "Quoi!" dit-elle; "elle vivroit encore!"

Le lendemain je trouvai moyen de prendre des renseignemens M^{de}. la Marquise de *Tourzel* étoit dans une de ses terres. J'appri aussi que M^{de}. la Princesse de *Tarante*, et M^{de}. la Marquise de *la Roche-Aimant*, qui le dix Août, au moment de l'attaque, s'étoient trouvées dans le Château des Thuilleries; avoient échappé aux assassins. La sûreté de ces personnes dont le dévouement s'étoit manifesté en tant d'occasions, donna quelques instans de consolation à la Famille Royale; mais elle apprit bientôt l'affreuse nouvelle que les prisonniers de la haute cour d'Orléans avoient été massacrés, le neuf Septembre à Versailles. Le Roi fut accablé de douleur de la fin malheureuse de M^{le} le Duc de *Brissac* qui ne l'avoit pas quitté un seul jour depuis le commencement de la Revolution. Sa Majesté regretta beaucoup aussi M^{le} de *Lassart*, et les autres intéressantes victimes de leur attachement à sa personne et à leur patrie.

Le vingt et un Septembre à quatre heures du soir, le nommé *Lubin* Municipal vint entouré de gendarmes à cheval, et d'une nombreuse populace, faire une Proclamation devant la Tour. Les trois petites sonnèrent et il se fit un grand silence. Ce *Lubin* avoit une voix de Stentor. La Famille Royale put entendre distinctement la proclamation de l'abolition de la Royauté et de l'établissement d'une République. *Hébert* si connu sous le nom de Père Duchesne, et *Desjournelles*, depuis Ministre des Contributions publiques se trouvoient de garde auprès de la Famille Royale; ils étoient assis dans ce moment près de la porte, et fixoient le Roi avec un sourire perfide: le Prince s'en aperçut, il tenoit un livre à la main et continua de lire; aucune alteration ne parut sur son visage. La Reine montra la même fermeté; pas un mot, pas un mouvement qui pussent accroître la jouissance de ces deux hommes. La proclamation finie, les trois petites sonnèrent de nouveau; je me mis à une fenêtre: aussitôt les regards du peuple se tournèrent vers moi; on me prit pour *Louis XVI*: je fus accablé d'injures. Les gendarmes me firent des signes menaçans avec leurs sabres, et je fus obligé de me retirer pour faire cesser le tumulte.

Le même soir, je fis part au Roi du besoin qu'avoit son fils de rideaux et de couvertures pour son lit, le froid commençant à se faire sentir. Le Roi me dit d'en écrire la demande, et la signa. Je m'étois

en étois
Le Roi
dit L
du peu
avois en
C'est
Monsi
peuple
billet
n'est p
drez, i
Le lende
des lort
service
de Marie
Jusqu'a
Le peu d
par des p
aux Feui
eries ou d
La Famil
accompli
écoudre c
ins cepen
neuf, mai
Municipa
allut obéi
Le ving
osoit de s
estimoit d
beaucoup
annie; je
Vous ne
me dit
m'atten
paraiss
Le ving
icipaux
(*) La Co
royen de fais
leine m'ord
partenoit, et
ait privée d
erent le lin

se tromper fu-
sois reconnoître
par son extrême
u jeune Prince
de cette observa-
e *Tourzel*, cet
Septembre, ne
vivroit encore
renseignemens
terres. J'appri
Marquise de
ie, s'étoient trou-
pé aux assassins
s'étoit manifesté
tion à la Famille
ne les prisonnier
neuf Septembre
i malheureuse de
ul jour depuis la
ra beaucoup aussi
leur attachement
soir, le nomme
et d'une nom-
out. Les trois
Lubin avait une
diffinément la
blissement d'une
re Duchesse, e-
ques se trouvoien
sis dans ce mo-
rire perfide : c-
continua de lire
montra la même
senti accrotre la
finie, les trom-
fenêtre : aussit-
on me prit pour
armes me firent
gé de me retire

oit son fils de r-
commençant à l-
et la signa. Je
m'étoit

en étois servi des mêmes expressions que j'avois employées jusqu'alors :
"Le Roi demande pour son fils" &c. . . . "Vous êtes bien osé, me
dit *Destournelles*, de vous servir ainsi d'un titre aboli par la volonté
du peuple. comme vous venez de l'entendre" Je lui observai que
j'avois entendu une proclamation, mais que je n'en savais pas l'objet.
C'est, me dit-il, l'abolition de la Royauté, et vous pouvez dire à
Monsieur en me montrant le Roi, de cesser de prendre un titre que le
peuple ne reconnoît plus." Je ne puis, lui répondis-je, changer ce
billet qui est déjà signé, le Roi m'en demanderoit la cause, et ce
n'est pas à moi à la lui apprendre." "Vous ferez ce que vous vou-
drez, me répliqua-t-il, mais je ne certifierai pas votre demande."
Le lendemain Madame Elizabeth m'ordonna d'écrire à l'avenir, pour
toutes sortes d'objets, de la manière suivante. "*Il est nécessaire pour le*
service de Louis XVI... de Marie Antoinette... de Louis Charles... de
de Marie Thérèse... de Marie Elisabeth," &c.

Jusqu'alors j'avois été forcé de répéter souvent ces demandes.
Le peu de linge qu'avoient le Roi et la Reine, leur avoit été prêté
par des personnes de la Cour, (*) pendant le temps qu'ils étoient restés
aux Feuillans. On n'avoit pu s'en procurer du Château des Thuil-
leries ou dans la journée du dix Août, tout avoit été livré au pillage.
La Famille Royale manquoit surtout de vêtemens ; les Princesses les
accommodaient chaque jour, et souvent Madame Elizabeth, pour
secourir ceux du Roi, étoit obligée d'attendre qu'il fut couché ; j'ob-
tiens cependant, après beaucoup d'instances, qu'on fit un peu de linge
neuf, mais les ouvrières l'ayant marqué de lettres *Couronnées*, les
Municipaux exigèrent que les Princesses ôtassent les couronnes ; il
fallut obéir.

Le vingt-six Septembre, j'appris par un Municipal qu'on se pro-
posoit de séparer le Roi de sa Famille, et que l'appartement qu'on lui
destinoit dans la grande Tour seroit bientôt prêt. Ce ne fut pas sans
beaucoup de précautions que j'annonçai au Roi cette nouvelle ty-
rannie ; je lui témoignai combien il m'en avoit coûté pour l'affliger.
Vous ne pouvez me donner une plus grande preuve d'attachement,
me dit Sa Majesté, j'exige de votre zèle de ne me rien cacher, je
m'attends à tout ; tâchez de savoir le jour de cette pénible sé-
paration, et de m'en instruire."

Le vingt-neuf Septembre, à dix heures du matin, cinq ou six Mu-
nicipaux entrèrent dans la chambre de la Reine où étoit la Famille
E Royale.

(*) La Comtesse de *Sutherland*, Ambassadrice d'Angleterre en France, trouva le
moyen de faire parvenir à la Reine du linge et d'autres effets pour le jeune Prince. La
Reine m'ordonna dans la suite de renvoyer à Lady *Sutherland* les effets qu'elle ap-
partenoit, et de lui écrire de sa part pour la remercier. (La Reine à cette époque
étoit privée de papier et d'encre.) Les Municipaux s'opposèrent à cet envoi et gar-
dèrent le linge et les effets.

Royale. L'un d'eux nommé *Charbonnier*, fit lecture au Roi d'un arrêté du Conseil de la Commune qui ordonnoit : " d'enlever papiers, encre, plumes, crayons et même les papiers écrits, tant sur la personne des détenus que dans leurs chambres, ainsi qu'au valet de chambre et autres personnes du service de la Tour ; et lorsque vous aurez besoin de quelque chose, ajouta-t-il, *Clerg* descendra et écrira vos demandes sur un registre qui restera dans la salle du Conseil." La Roi et sa Famille, sans faire la moindre observation, se souillèrent donnèrent leur papier, crayons, nécessaires de poche, &c. Les Commissaires visitèrent ensuite les chambres, les armoires, et emportèrent les objets désignés par l'arrêté. Je fus alors par un Municipal de la députation, que le soir même le Roi seroit transféré dans la grande Tour : je trouvai le moyen d'en faire avis à Sa Majesté par Madame Elizabeth.

En effet, après le souper, comme le Roi quitoit la chambre de la Reine pour remonter dans la sienne, un Municipal lui dit d'attendre, le Conseil ayant quelque chose à lui communiquer. Un quart-d'heure après, les six Municipaux qui le matin avoient enlevé les papiers, entrèrent et firent lecture au Roi d'un second arrêté de la Commune, qui ordonnoit sa translation dans la grande Tour. Quoiqu'instruit de cet événement, le Roi en fut de nouveau très-vivement affecté ; sa Famille désolée cherchoit à lire dans les yeux des Commissaires, jusqu'où devoient s'étendre leurs projets ; ce fut en la laissant dans les plus vives alarmes que le Roi reçut ses adieux ; et cette séparation qui annonçoit déjà tant d'autres malheurs, fut un des momens les plus cruels que leurs Majestés eussent encore passé au Temple. Je suivis le Roi dans sa nouvelle prison.

L'appartement du Roi dans la grande Tour n'étoit point achevé, il n'y avoit qu'un seul lit et aucun meuble : les peintres et les colleurs y travailloient encore, ce qui causoit une odeur insupportable, et je craignais que sa Majesté n'en fut incommodée. On me destinoit pour logement une chambre très-éloignée de celle du Roi ; j'insistai fortement pour en être rapproché. Je passai la première nuit sur une chaise auprès de Sa Majesté ; le lendemain le Roi n'obtint qu'avec beaucoup de difficulté, qu'on me donnât une chambre à côté de la sienne.

Après le lever de sa Majesté, je voulus me rendre dans la petite Tour, pour habiller le jeune Prince, les Municipaux s'y refusèrent. L'un d'eux nommé *Kéran*, me dit : " Vous n'aurez plus de communication avec les prisonnières, votre maître non plus il ne doit pas même revoir ses enfans." A neuf heures, le Roi demanda qu'on le conduisit vers sa Famille. " Nous n'avons point d'ordres pour cela," dirent les Commissaires. Sa Majesté leur fit quelques observations ; ils ne répondirent pas.

Une demi-heure après, deux Municipaux entrèrent suivis d'un garçon

recon ser
Ilmonar
er avec s
Commu
descendi
ne const
nt les Co
J'étois a
e aux rel
ille. D
je me
s mains
elles no
sine !
J'étois o
nant à la
moitié,
prenez
pus rete
nnes.
A dix he
ntinuer le
Roi, qu
olt en bu
vous pri
porte bie
que j'ai l
plaisir de
qua les li
Roi, ma
me fello
nce de m
argea de
Je trouva
Madame
à ma vue
pus rép
cipaux qu
etre avec
eure des
étoient de
aujourd'h
drite est
demain o

au Roi d'un
enlever peplez,
tant sur la
qu'au valet de
r, et lorsque
y descendra et
ns la salle du
ndre observa-
nécessaires de
mbres, les ar-
Je sus alors
le Roi seroit
l'en faire aver-

a chambre de
lui dit d'atten-
r. Un quart-
ient enlevé les
x arrêté de la
Tour. Quoi-
très vivement
des Commis-
ut en la laissant
x; et cette sé-
ut un des mo-
passé au Tem-

point achevé, il
et les colleurs y
portable, et je
e destinoit pour
j'insistai forte-
it sur une chaise
avec beaucoup
a sienne,

la petite Tour,
usèrent. L'un
communication
pas même re-
le conduisit vers
ela," dirent les
vations; ils ne
ent suivis d'un
garçon

reçon servant qui apportoit au Roi un morceau de pain et une carafe
limonade, pour son déjeuner; le Roi leur témoigna le désir de di-
ner avec sa Famille: ils répondirent qu'ils prendroient les ordres de
Commune. " Mais, ajouta le Roi, mon valet de chambre peut
descendre, c'est lui qui a soin de mon fils, et rien n'empêche qu'il
ne continue de le servir, — " Cela ne dépend pas de nous," di-
rent les Commissaires, et ils se retirèrent.

J'étois alors dans un coin de la chambre accablé de douleur, et il-
le aux réflexions les plus déchirantes sur le sort de cette auguste Fa-
mille. D'un côté, je voyois les souffrances de mon maître; de l'autre
côté, je me représentois le jeune Prince abandonné peut-être à d'au-
tres mains. On avoit déjà parlé de le séparer de leurs Majestés; et
celles nouvelles souffrances cet enlèvement ne causeroit-il pas à la
famille?

J'étois occupé de ces affligeantes idées, lorsque le Roi vint à moi,
dans à la main le pain qu'on lui avoit apporté: il m'en présenta
moitié, et me dit: — " Il paroît qu'on a oublié votre déjeuner,
prenez ceci, j'ai assez du reste." Je refusai, mais il insista: je
pus retenir mes larmes, le Roi s'en aperçut, et laissa couler les
larmes.

A dix heures, d'autres Municipaux amenèrent les ouvriers; pour
continuer les travaux de l'appartement. Un de ces Municipaux dit
au Roi, qu'il venoit d'assister au déjeuner de sa Famille; et qu'elle
étoit en bonne santé. " Je vous remercie" répondit le Roi; " Je
vous prie de lui donner de mes nouvelles; et de lui dire que je me
porte bien. Ne pourrois-je pas, ajouta-t-il, avoir quelques livres
que j'ai laissés dans la Chambre de la Reine? vous me ferez
plaisir de me les envoyer, car je n'ai rien à lire." Sa Majesté in-
diqua les livres qu'elle desiroit: ce Municipal consentit à la demande
du Roi, mais ne sachant pas lire, il me proposa de l'accompagner.
Il me félicita de l'ignorance de cet homme, et je bénis la Provi-
dence de m'avoir ménagé ce moment de consolation. Le Roi me
donna de quelques ordres, ses yeux me dirent le reste.

Je trouvai le Reine dans sa chambre, entourée de ses enfans et
de Madame Elisabeth: ils pleuroient tous, et leur douleur augmen-
ta ma vue; ils me firent mille questions sur le Roi, auxquelles je
pus répondre qu'avec réserve. La Reine, s'adressant aux Mu-
nicipaux qui m'avoient accompagné, renouvela vivement la demande
d'être avec le Roi, au moins pendant quelques instans du jour, et à
l'heure des repas. Ce n'étoient plus des plaintes ni des larmes,
c'étoient des cris de douleur. " Eh bien! ils dîneront ensemble
aujourd'hui," dit un Officier Municipal, mais comme notre con-
duite est subordonnée aux arrêtés de la Commune, nous ferons
demain ce quelle prescrira." Ses collègues y consentirent;

A la seule idée de se retrouver encore avec le Roi, un sentiment qui tenoit presque de la joie vint soulager cette malheureuse famille. La Reine tenant ses enfans dans ses bras, Madame Elizabeth les mains élevées vers le ciel, remercioient Dieu de ce bonheur inattendu, et offroient le spectacle le plus touchant. Quelques municipaux ne purent retenir leurs larmes (ce sont les seules que je leur ai vu répandre dans cet affreux séjour.) L'un d'eux, le cordonnier Simon, dit assez haut : " Je crois que ces B... de femmes me feroient pleurer ; " et s'adressant ensuite à la Reine : " lorsque vous assassinerez le peuple le dix Août, vous ne pleurerez point. " — " Le peuple est bien trompé sur nos sentimens, " répondit la Reine.

Je pris ensuite les livres que le Roi m'avoit demandés et les lui portai : les Municipaux entrèrent avec moi pour annoncer à Sa Majesté qu'elle verroit sa Famille. Je dis à ces Commissaires que je pouvois sans doute continuer de servir le jeune Prince et les Princesses ; ils y consentirent. J'eus ainsi occasion d'apprendre à la Reine ce qui s'étoit passé, et tout ce qu'avoit souffert le Roi depuis qu'il l'avoit quittée.

On servit le dîner chez le Roi où sa Famille se rendit, et par les sentimens qu'elle fit éclater, on put juger des craintes qui l'avoient agitée ; on n'entendit plus parler de l'arrêt de la Commune, et la Famille Royale continua de se réunir aux heures des repas, ainsi qu'à la promenade.

Après le dîner, on fit voir à la Reine l'appartement qu'on lui préparoit au-dessus de celui du Roi : elle sollicita les ouvriers d'achever promptement, mais ils n'eurent fini qu'au bout de trois semaines.

Dans cet intervalle, je continuai mon service, tant auprès de Leur Majestés, qu'auprès du jeune Prince et des Princesses ; leurs occupations furent à peu près les mêmes. Les soins que le Roi donnoit à l'éducation de son fils n'éprouvèrent aucune interruption, mais ce séjour de la Famille Royale dans deux Tours séparées, en rendant la surveillance des Municipaux plus difficile, la rendoit aussi plus inquiète. Le nombre des Commissaires étoit augmenté, et leur défiance me laissoit bien peu de moyens pour être instruit de ce qui se passoit ailleurs ; voici ceux dont je fis usage.

Sous le prétexte de me faire apporter du linge et d'autres objets nécessaires, j'obtins la permission que ma femme vint au Temple une fois la semaine ; elle étoit toujours accompagnée d'une Dame de ses amies, qui passoit pour une de ses parentes. Personne n'a pu prouver plus d'attachement que cette Dame à la Famille Royale par les démarches qu'elle a faites et les risques qu'elle a courus en plusieurs occasions. A leur arrivée, on me faisoit descendre dans la Chambre du Conseil, mais je ne pouvois leur parler qu'en présence des Municipaux ; nous étions observés de près, et les pré-

nières vil
re de ne
la prom
ivoient
u Conse
ou plus
Ayant a
pis des n
et et je m
emme qu
ur se pla
rises, le
Je joign
Municipa
on servan
esté, avo
eux de se
a Tour le
loignée ;
emens, e
Temple,
mer de ce
voit appr
ût pour l
les Muni
oit un si
prétextes
qui conno
cipaux ;
tantôt je
se mome
imprimés
Lorsqu
dehors, e
chargeois
guois d'a
Royale ;
" lui rép
en parlant
souvent il
donnoit l
manière
employé
Commis

un sentiment
heureuse famille.
e. Elizabeth les
ce bonheur inat-
quelques municipi-
s que je leur ai
e cordonnier Si-
mes me, feroient
e vous assassinez
Le peuple est

andés et les lui
annoncer à Sa
ommissaires que
ince et les Prin-
endre à la Reine
Roi depuis qu'il

rendit, et par les
es qui l'avoient
Commune, et la
repas, ainsi qu'à
ent qu'on lui pré-
vriers d'achever
rois semaines.
auprès de Leun-
les; leurs occu-
e le Roi donnoit
ruption, mais co-
es, en rendant la
ussi plus inquiète
leur défiance me
qui se passoit a-

t d'autres objet
int au Temple
née d'une Dame
Personne n'a
Famille Royale
qu'elle a couru
faisoit descende
leur parler qu'e-
près, et les pre-
miers

nières visites ne remplirent pas mon but. Je leur fis alors compren-
re de ne venir qu'à une heure de l'après-midi : c'étoit le moment
de la promenade, pendant laquelle la plupart des Officiers Municipaux
alloient la Famille Royale ; il n'en restoit qu'un dans la Chambre
du Conseil, et lorsque c'étoit un homme honnête, il nous laissoit un
peu plus de liberté, sans cependant nous perdre de vue.

Ayant ainsi la facilité de parler sans être entendu, je leur deman-
dois des nouvelles des personnes à qui la Famille Royale prenoit inté-
rêt et je m'informois de ce qui se passoit à la Convention. C'étoit ma
femme qui avoit engagé le crieur dont j'ai déjà parlé, à venir chaque
jour se placer près des murs du Temple, et à crier, à plusieurs re-
prises, le précis des journaux :

Je joignois à ces notions ce que je pouvois apprendre de quelques
Municipaux, et surtout d'un serviteur très-fidèle nommé *Turgi*, gar-
çon servant de la bouche du Roi, qui, par attachement pour Sa Ma-
jesté, avoit trouvé le moyen de se faire employer au Temple, avec
deux de ses camarades, *Marchant* et *Chrétien*. Ils apportoit dans
la Tour les repas de la Famille Royale préparés dans une cuisine assez
éloignée ; ils étoient en outre chargés des commissions d'approvision-
nemens, et *Turgi* qui partageoit avec eux cet emploi, sortant du
Temple, à son tour, deux ou trois fois la semaine, pouvoit s'infor-
mer de ce qui se passoit. La difficulté étoit de m'instruire de ce qu'il
avoit appris ; on lui avoit défendu de me parler, à moins que ce ne
fût pour le service de la Famille Royale, mais toujours en présence
des Municipaux ; lorsqu'il vouloit me dire quelque chose, il me fai-
soit un signe convenu, et je cherchois à l'entretenir sous différens
prétextes. Tantôt je le priois de me coëffer ; Madame Elizabeth
qui connoissoit mes relations avec *Turgi*, causoit alors avec les Muni-
cipaux ; j'avois ainsi le temps nécessaire pour nos conversations :
tantôt je lui donnois l'occasion d'entrer dans ma chambre ; il faisoit
ce moment pour placer sous mon lit les journaux, mémoires et autres
imprimés qu'il avoit à me remettre.

Lorsque le Roi ou la Reine désiroient quelques éclaircissmens du
dehors, et que le jour où ma femme devoit venir étoit éloigné, j'en
chargeois encore *Turgi* ; si ce n'étoit pas son jour de sortie, je fei-
gnois d'avoir besoin de quelque objet pour le service de la Famille
Royale ; " ce sera pour un autre jour, me disoit-il " " Eh bien !
" lui répondois-je d'un air indifférent, le Roi attendra. " Je voulois
en parlant ainsi engager les Municipaux à lui donner l'ordre de sortir :
souvent il le recevoit, et le même soir, ou le lendemain matin, il me
donnoit les détails que je désirois. Nous étions convenus de cette
manière de nous entendre, mais il falloit prendre garde de ne pas
employer une seconde fois les mêmes moyens, devant les mêmes
Commisaires.

De nouveaux obstacles se présentoient pour rendre compte au Roi de ce que j'avois appris. Le soir, je ne pouvois parler à Sa Majesté qu'au moment où l'on relevoit les Municipaux, et à son coucher. Quelque fois je pouvois lui dire un mot le matin, quand les gardiens n'étoient pas encore en état de paroître à son lever : j'affectois de ne pas vouloir entrer sans eux, mais en leur faisant sentir que Sa Majesté m'attendoit. Me permettoient-ils d'entrer ; je tirois aussitôt les rideaux du lit du Roi, et pendant que je le chaussois, je lui parlois sans être vu ni entendu. Le plus souvent, mes espérances étoient trompées, et les Municipaux me forçoient d'attendre la fin de leur toilette, pour m'accompagner chez Sa Majesté. Plusieurs d'entr'eux me traitoient même avec dureté ; les uns m'ordonnoient le matin d'enlever leurs lits de sangle, et le soir, me forçoient de les replacer : les autres me tenoient sans cesse des propos insultans ; mais cette conduite me forçoit de nouveaux moyens d'être utile à leurs Majestés. N'opposant aux Commissaires que de la douceur et de la complaisance, je les captivois presque malgré eux ; je leur inspirais de la confiance sans qu'ils s'en aperçussent, et je parvenois souvent à savoir d'eux-mêmes ce que je voulois apprendre.

Tel étoit le plan que je suivois avec tant de soin depuis mon entrée au Temple, lorsqu'un événement aussi bizarre qu'inattendu me fit craindre d'être séparé pour toujours de la Famille Royale.

Un soir, vers les six heures, c'étoit le cinq Octobre, après avoir accompagné la Reine dans son appartement, je remontois chez le Roi avec deux Officiers Municipaux, lorsque la sentinelle placée à la porte du grand corps de garde, m'arrêtant par le bras, et me nommant par mon nom, me demanda comment je me portois, et me dit avec un air de mystère qu'elle voudroit bien m'entretenir. " Monsieur, " lui répondis-je, parlez haut ; il ne m'est pas permis de parler bas " à personne. — " On m'a accusé, " repliqua le factionnaire, qu'on " avoit mis le Roi au cachot depuis quelques jours, et que vous étiez " avec lui. — " Vous voyez bien le contraire, lui dis-je, et je le quittai. Dans ce moment, un des Municipaux marchoit devant moi, et l'autre me suivoit ; le premier s'arrêta et nous entendit.

Le lendemain matin, deux Commissaires m'attendoient à la porte de l'appartement de la Reine ; ils me conduisirent à la Chambre du Conseil, et les Municipaux qui s'y étoient rassemblés, m'interrogèrent. Je rapportai la conversation telle qu'elle avoit eu lieu ; celui des Municipaux qui nous avoit entendus, confirma mon récit ; l'autre soutint que la sentinelle m'avoit remis un papier dont il avoit entendu le froissement, et que c'étoit une lettre pour le Roi. Je niai le fait, en invitant les Municipaux à me fouiller, et à faire des recherches. On dressa procès verbal de la séance du Conseil, je fus confronté avec le factionnaire, et celui-ci fut condamné à vingt quatre heures de prison.

Je

compte au Roi
à Sa Majesté
à son coucher,
et les gardiens
l'accompagnoient de ne
que Sa Majesté
aussitôt les ri-
lui parlois sans
s'étoient trom-
de leur toilette,
l'un d'eux me trai-
matin d'enlever
ner : les autres
e conduite me
Majestés. N'op-
complaisance, je
de la confiance
à l'avis d'eux-

puis mon entrée
attendu me fit
ale.

re, après avoir
tois chez le Roi
elle placée à la
et me nommant
et me dit avec
" Monsieur,
s de parler bas
onnaire, qu'on
que vous étiez
dis-je, et je le
oit devant moi,
dit.

ient à la porte
Chambre du
m'interrogé-
eu lieu : celui
on récit ; l'au-
nt il avoit en-
oi. Je n'ai le
e des recher-
il, je fus con-
vingt quatre
Je

Je croyois cette affaire terminée, lorsque le vingt six Octobre, pen-
ant le dîner de la Famille Royale, un Municipal entra suivi de six
gendarmes, le sabre à la main, d'un greffier et d'un huissier, tous
eux en costume ; je crus qu'on venoit chercher le Roi, et je fus
si de terreur ; la Famille Royale se leva, le Roi demanda ce qu'on
voulait, mais le Municipal, sans lui répondre, m'appella dans
une autre chambre ; les gendarmes le suivirent, et le greffier m'a-
nt lu un mandat d'arrêt, on se saisit de moi pour me traduire au
tribunal. Je demandai la permission d'en prévenir le Roi ; on me
pondit que dès ce moment, il ne m'étoit plus permis de lui par-
ler. " Prenez seulement une chemise, ajouta le Municipal, cela ne
sera pas long. " Je crus l'entendre, et n'emportai que mon chapeau.
Je passai à côté du Roi et de Sa Famille, qui étoient debout et con-
cernés de la manière dont on m'enlevait. La populace rassemblée
dans la cour du Temple m'accabla d'injures, en demandant ma tête.
Un Officier de la Garde Nationale dit qu'il étoit nécessaire de me
conserver la vie, jusqu'à ce que j'eusse révélé les secrets dont j'étois
le dépositaire, et les mêmes vociférations se firent entendre pendant
la route.

Je fus à peine arrivé au Palais de Justice qu'on me mit au secret ;
je restai six heures, occupé, mais en vain, à découvrir quels pouvoient
être les motifs de mon arrestation ; je me rappelai seulement que,
dans la matinée du dix Août, pendant l'attaque du Château des Thuil-
leries, quelques personnes qui s'y trouvoient enfermées, et qui cher-
choient à en sortir, m'avoient prié de cacher dans une commode qui
appartenoit plusieurs effets précieux et même des papiers qui au-
roient pu les faire reconnoître ; je crus que ces papiers avoient
été saisis, et que peut-être ils alloient causer ma perte.

A huit heures, je parus devant des juges qui m'étoient inconnus,
c'étoit un tribunal révolutionnaire établi le dix sept Août, pour faire
choix entre ceux qui avoient échappé à la fureur du peuple, et les
autres à mort. Quel fut mon étonnement, lorsque j'aperçus sur le
banc des accusés, ce même jeune homme soupçonné de m'avoir
écrit une lettre, trois semaines auparavant, et lorsque je reconnus
mon accusateur cet Officier Municipal qui m'avoit dénoncé au
Conseil du Temple ! On m'interrogea, des témoins furent entendus.

Le Municipal renouvela son accusation : je lui répliquai qu'il
n'étoit pas digne d'être Magistrat du peuple ; que puisqu'il avoit en-
tendu le froissement d'un papier et cru voir qu'on me remettait une
lettre, il auroit dû me fouiller sur le champ, au lieu d'attendre dix-
sept heures, pour me dénoncer au Conseil du Temple. Après les
plais, les jurés passèrent aux opinions, et sur leur déclaration nous
fûmes acquittés. Le Président chargea quatre Municipaux présens
son jugement, de me reconduire au Temple : il étoit minuit.

J'arrivai

J'arrivai au moment, où le Roi venoit de se coucher, et il me fut permis de lui annoncer mon retour. La Famille Royale avoit pris le plus vif intérêt à mon sort, et me croyoit déjà condamné.

Ce fut à cette époque que la Reine vint habiter l'appartement qu'on lui avoit préparé dans la grande Tour : mais ce jour là même, si vivement désiré, et qui sembloit promettre à leurs Majestés quelques consolations, fut marqué, de la part des Officiers Municipaux, par un nouveau trait d'animosité contre la Reine. Depuis son entrée au Temple, ils la voyoient consacrer son existence au soin de son fils, et trouver quelque adoucissement à ses maux dans la reconnaissance et dans ses caresses, ils l'en séparèrent sans l'en prévenir : sa douleur fut extrême. Le jeune Prince ayant été remis au Roi, je fus chargé de son service. Avec quel attendrissement la Reine ne me recommandait-elle point de veiller sur les jours de son fils !

Les événemens dont j'aurai désormais à parler s'étant passés dans un local différent de celui dont j'ai donné la description, je crois devoir faire connoître la nouvelle habitation de Leurs Majestés.

La grande Tour d'environ cent cinquante pieds de hauteur, formée de quatre étages qui sont voûtés, et soutenus au milieu par un gros pilier depuis le bas jusqu'à la flèche. L'intérieur est d'environ trente pieds en carré.

Le second et le troisième étages destinés à la Famille Royale, étant comme les autres, d'une seule pièce, furent divisés en quatre chambres par des cloisons de planche. Le rez-de-chaussée étoit à l'usage des Municipaux ; le premier étage servoit de corps de garde ; le Roi fut logé au second.

La première pièce de son appartement étoit une antichambre (1) où trois portes différentes conduisoient séparément aux trois autres pièces. En face de la porte d'entrée étoit la chambre du Roi (2) dans laquelle on plaça un lit pour Monsieur le Dauphin ; la mienn se trouvoit à gauche, (3) ainsi que la salle à manger (4) qui étoit séparée de l'antichambre par une cloison en vitrage. Il y avoit une cheminée dans la chambre du Roi ; un grand poêle placé dans l'antichambre chauffoit les autres pièces. Chacune de ces Chambres étoit éclairée par une croisée, mais on avoit mis en dehors de gros barreaux de fer et des abbats jour qui empêchoient l'air de circuler ; les embrasures de fenêtres avoient neuf pieds de profondeur.

La grande Tour communiquoit par chaque étage à quatre Tourrelles placées sur les angles.

Dans une de ces Tourrelles étoit l'escalier (5) qui alloit jusqu'aux créneaux. On y avoit placé des guichets de distance en distance ; nombre de sept. De cet escalier on entroît dans chaque étage franchissant deux portes ; la première étoit en bois de chêne fort épais et garnie de clous, la seconde en fer.

Une au
pit un c
me. J
posoit a
cipaux
Les qu
a toile,
anticham
aux, o
l'hémis
mode, un
haïtes d
amas y
ne ceux
Le li du
e Comte
La Re
pres la n
toucher
du Roi :
occupoit
servoit d
passoient
mange
Le qu
l'intérie
ypit plac
Royale d
Depu
eut peu
promena
voient,
lever le
avoit res
fête, il
Paris, C

* Mon
étoit prop
c'étoit la
deux cens
Malthe.
(5) A.
Elizabeth
B. Tr
29 Septe

Une autre Tour (6) donnoit dans la chambre du Roi, et y for-
moit un cabinet. On avoit ménagé une garde-robe (7) dans la tour-
me. La quatrième (8) renfermoit le bois de chauffage : on y
posoit aussi pendant le jour les lits de sangle sur lesquels les Mue-
nicipeaux de garde auprès de Sa Majesté passaient la nuit.
Les quatre pièces de l'appartement du Roi avoient un faux plafond
à la toile, les cloisons étoient recouvertes d'un papier peint. Celui de
l'antichambre représentoit l'intérieur d'une prison, et sur un des pan-
neaux, on avoit affiché en très gros caractères, la déclaration des droits
de l'homme, encadrée dans une bordure aux trois couleurs. Une com-
mode, un petit bureau, quatre chaises garnies, un fauteuil, quelques
baïasses de paille, une table, une glace sur la cheminée et un lit de
tapis vert, composoient tout l'ameublement : ces meubles, ainsi
que ceux des autres pièces, avoient été pris au Palais du Temple.
Le lit du Roi étoit celui qui servoit au Capitaine des Gardes de Mgr.
le Comte d'Artois.

La Reine logeoit au troisième étage : la distribution en étoit à peu
près la même que celle de l'appartement du Roi. La Chambre à
coucher de la Reine (9) et de Madame Royale étoit au dessus de celle
du Roi : la Tour (10) leur servoit de cabinet, Madame Elizabeth
occupoit la chambre (11) au dessus de la mienne ; la pièce d'entrée
servoit d'antichambre (12) : les Municipaux s'y tenoient le jour et y
passaient la nuit. Tison et sa femme furent logés au dessus de la salle
à manger (13) de l'appartement du Roi.

Le quatrième étage n'étoit point occupé : une galerie regnoit dans
l'intérieur des créneaux et servoit quelquefois de promenade. On avoit
placé des Jalousies entre les créneaux, pour empêcher la Famille
Royale de voir et d'être vue.

Depuis cette réunion de leurs Majestés dans la grande Tour, il y
eut peu de changemens dans les heures des repas, des lectures et des
promenades, ainsi que dans les momens que le Roi et la Reine avoient,
jusques-là, consacrés à l'éducation de leurs enfans. Après son
lever le Roi lisoit l'office des Chevaliers du St. Esprit, et comme on
avoit refusé de laisser dire la Messe au Temple, même les jours de
fête, il m'ordonna de lui acheter un bréviaire à l'usage du diocèse de
Paris. Ce prince étoit véritablement religieux, mais la religion pure

G

* Monsieur le Duc d'Angoulême, en sa qualité de Grand Prieur de France,
étoit propriétaire du Palais du Temple. Mgr. le Comte d'Artois l'avoit fait meubler :
c'étoit sa résidence, lorsqu'il venoit à Paris. La grande Tour éloignée du Palais de
deux cents pas, et située au milieu du jardin, étoit le dépôt des Archives de l'Ordre de
Malthe.

(9) A. Second étage de la petite Tour, habitée par la Reine, ses enfans et Madame
Elizabeth depuis le 13 Août jusqu'à la fin d'Octobre 1792.

B. Troisième étage de la petite Tour habitée par le Roi depuis le 13 Août jusqu'au
29 Septembre 1792.

et éclairée, ne l'avoit jamais détourné de ses autres devoirs. Des livres de voyages, les œuvres de *Montesquieu*, celles du Comte de *Buffon*, le Spectacle de la Nature de *Pluche*, l'histoire d'Angleterre de *Hume*, en Anglois; l'Imitation de Jésus-Christ en langue Latine; le Tasse en langue Italienne; nos différens théâtres; étoient depuis son entrée au Temple, sa lecture habituelle. Il consacroit quatre heures de la journée à celle des auteurs Latins.

Madame Elizabeth et la Reine ayant désiré des livres de piété semblables à ceux du Roi, sa Majesté m'ordonna de les faire acheter. Combien de fois n'ai-je pas vu Madame Elizabeth à genoux près de son lit, et priant avec ferveur!

A neuf heures, on venoit chercher le Roi et son fils pour le déjeuner; je les accompagnois. J'arrangeois ensuite les cheveux des trois Princesses, et par les ordres de la Reine, je montrai à coëffer à Madame Royale. Pendant ce tems, le Roi jouoit aux Dames ou aux Echecs, tantôt avec la Reine, tantôt avec Madame Elizabeth.

Après le dîner, le jeune Prince et sa sœur jouoient dans l'antichambre au volant, au Siam ou à d'autres jeux; Madame Elizabeth étoit toujours présente, et s'assoyoit près d'une table, un livre à la main. Je restois dans cette pièce et quelquefois je lisois; je m'asseyois pour obéir aux ordres de cette Princesse. La Famille Royale ainsi dispersée inquiétoit souvent les deux Municipaux de garde, qui ne voulant pas laisser le Roi et la Reine seuls, vouloient encore moins se séparer; tant ils se mésoient l'un de l'autre. C'étoit ce moment que saisissoit Madame Elizabeth pour me faire des questions, ou me donner ses ordres. Je l'écoutois et lui répondois sans détourner les yeux du livre que je tenois à la main, pour ne pas être surpris par les Municipaux. Monsieur le Dauphin et Madame Royale, d'accord avec leur Tante, facilitoient ces conversations par les jeux bruyans, et souvent l'avertissoient par quelques signes de l'entrée des Municipaux dans cette pièce. Je devois surtout me méfier de *Tison*, suspect même aux Commissaires qu'il avoit dénoncés plusieurs fois; c'étoit en vain que le Roi et la Reine le traitoient avec bonté, rien ne pouvoit vaincre sa méchanceté naturelle.

Le soir, à l'heure du coucher, les Municipaux plaçoient leurs lits dans l'antichambre de manière à barrer la pièce que Sa Majesté occupoit. Ils fermoient encore une des portes de ma chambre par laquelle j'aurois pu entrer dans celle du Roi, et en emportoient la clef; il me falloit donc passer par l'antichambre lorsque Sa Majesté m'appelloit pendant la nuit, essuyer la mauvaise humeur des Commissaires, et attendre qu'ils voulussent bien se lever.

Le sept Octobre, à six heures du soir, on me fit descendre à la salle du Conseil, où je trouvai une vingtaine de Municipaux assemblés, présidés par *Manuel*, qui de Procureur de la Commune, étoit devenu membre

voit. Des li-
du Comte de
d'Angleterre de
gué Latine ; le
oient depuis son
it quatre heures

es de pitié sem-
faire acheter ;
genoux près de

s pour le déjeu-
neux des trois
coëffer à Ma-
Dames ou aux
Elizabeth.

ans l'anticham-
Elizabeth étoit
ivre à la malin-
n alloyois pour
le ainsi disper-
ait ne voulant
oms se séparer ;
nt que saisissoit
me donner ses
es yeux du Ha-
par les Muni-
d'accord avec
x briyans ; et
s Municipaux
suspect même
c'étoit en vain
ouvoit vaincre

oient leurs lits
a Majesté occu-
ambre par les
toient la cief ;
jesté m'appel-
Commissaires ;

descendre à la
ux assemblés,
étoit devenu
membre

re de la Convention Nationale ; sa présence me surprit et me
des inquiétudes. On me prescrivit d'ôter au Roi, dès le soir
les Ordres dont il étoit encore décoré ; tels que ceux de *St.*
et de la *Toison d'Or* ; Sa Majesté ne portoit plus l'Ordre du *St.*
; qui avoit été supprimé par la première Assemblée.

représentai que je ne pouvois obéir, et que ce n'étoit point à moi
de connoître au Roi les arrêtés du Conseil. Je fis cette réponse
avoir le temps d'en prévenir Sa Majesté, et je m'aperçus d'ail-
à l'embarras des Municipaux, qu'ils agissoient dans ce moment
être autorisés par aucun arrêté, ni de la Convention, ni de la
mune. Les Commissaires refusèrent de monter chez le Roi ;
et les y déclara, en offrant de les accompagner. Le Roi étoit
occupé à lire ; ce fut *Manuel* qui lui adressa la parole, et la
relation qui suivit fut aussi remarquable par la familiarité indé-
de *Manuel*, que par la modération du Roi.

Comment vous trouvez vous ? lui dit *Manuel* ; avez vous ce
qui vous est nécessaire ? — Je me contente de ce que j'ai, répon-
sa Majesté. — Vous êtes sans doute instruit des victoires de
armées, de la prise de Spire, de celle de Nice, et de la con-
quête de la Savoie. — J'en ai entendu parler il y a quelques
ans, par un de ces Messieurs qui lisoit le Journal du soir. —
Comment ! n'avez vous donc pas les Journaux, qui deviennent si
intéressans ? — Je n'en reçois aucun. — Il faut, Messieurs, dit
Manuel, en s'adressant aux Municipaux, les donner tous les jours
Monsieur, en montrant le Roi, il est bon qu'il soit instruit de
la succès. — Puis s'adressant de nouveau à la Majesté ; — Les
principes démocratiques se propagent ; vous savez que le peuple a
aboli la Royauté et adopté le Gouvernement Républicain. — Je
ai entendu dire ; et je fais des vœux pour que les François trou-
vent le bonheur que j'ai toujours voulu leur procurer. — Vous
avez aussi que l'Assemblée Nationale a supprimé tous les *Ordres*
Chevalerie ; on auroit dû vous dire d'en quitter les décorations ;
entré dans la classe des autres citoyens ; il faut que vous soyez
simple de même ; au reste demandez tout ce qui vous est nécessaire,
et s'empressez de vous le procurer. — Je vous remercie, dit le
Roi, je n'ai besoin de rien. — Aussitôt il reprit sa lecture. *Manuel*
cherché à découvrir des regrets, ou à provoquer l'impatience : il
pouvait qu'une grande résignation et une inaltérable sérénité.

La députation se retira : l'un des Municipaux me dit de le suivre
chambre du Conseil ; où l'on m'ordonna de nouveau d'ôter au
les décorations. *Manuel* ajouta : Vous ferez bien d'envoyer
à la Convention les croix et les rubans ; je dois aussi vous préve-
ir, continua-t-il, que la captivité de Louis XVI. pourra durer
longtemps, et que si votre intention n'étoit pas de rester ici, vous

seriez

“seriez bien de le dire en ce moment ; on a encore le projet, de rendre la surveillance plus facile, de diminuer le nombre des personnes employées dans la Tour ; si vous restez auprès du Roi, vous serez donc absolument seul, et votre service en viendra plus pénible ; on vous apportera du bois et de l'eau pendant une semaine, mais ce sera vous qui nettoierez l'appartement, vous ferez les autres ouvrages.” Je lui répondis que, déterminé à jamais quitter le Roi, je me soumettois à tout. On me reconduisit dans la chambre de Sa Majesté qui me dit : “ Vous avez entendu ces Messieurs, vous ôterez ce soir mes ORDRES de dessus les habits.”

Le lendemain en habillant le Roi, je lui dis que j'avois enfilé les croix et les cordons, quoique *Manuel* m'eût fait entendre qu'il conviendrait de les envoyer à la Convention. “Vous avez bien fait,” me répondit Sa Majesté.

On a répandu le bruit que *Manuel* étoit venu au Temple, pendant le courant du mois de Septembre, pour engager Sa Majesté à écrire au Roi de Prusse à l'époque de son entrée en Champagne. Je ne puis surer que *Manuel* n'a paru dans la Tour que deux fois, pendant le mois que j'y suis resté, le trois de Septembre et le sept Octobre ; chaque fois il fut accompagné d'un grand nombre de Municipaux, qu'il ne parla point au Roi en particulier.

Le neuf Octobre, on apporta au Roi le Journal des Débats de la Convention, mais quelques jours après, un Municipal, nommé *Michel*, parfumeur, fit prendre un arrêté qui interdisoit de nouveaux papiers publics dans la Tour : il m'appella à la Chambre du Conseil et il me demanda par quel ordre je faisois venir des Journaux à son adresse. Effectivement, sans que j'en fusse informé, on apportoit tous les jours quatre Journaux avec cette adresse imprimée : *Au valet de la Chambre de Louis XVI. à la Tour du Temple*. J'ai toujours ignoré et j'ignore encore le nom des personnes qui en payoient l'abonnement. Ce *Michel* voulut me forcer de les lui indiquer ; il me fit écrire aux rédacteurs des Journaux pour avoir des éclaircissements, mais les réponses, s'ils en firent, ne me furent pas communiquées.

Cette défense de laisser entrer les journaux dans la Tour n'eut pourtant des exceptions, quand ces écrits fournissoient l'occasion d'un nouvel outrage. Renfermoient-ils des expressions injurieuses contre le Roi ou la Reine, des menaces atroces, des calomnies infâmes, certains Municipaux avoient la méchanceté réfléchie de les porter sur la cheminée, ou sur la commode de la chambre de Sa Majesté, afin qu'ils tombassent sous sa main.

Ce Prince lut une fois, dans une de ces feuilles, la réclamation d'un canonier qui demandoit “ la tête du tyran Louis XVI, pour en charger sa pièce et l'envoyer à l'ennemi.” Un autre de ces journaux

cre le projet, p
le nombre des p
z auprès du ci
pire service en
is et de l'eau p
l'appartemen
ue, déterminé à
On me reco
Vous avez ent
Dix de dessus

ue j'avois ensem
fait entendre q
ous avez bien fai

au Temple, de
Majesté à écrire
agne. Je peux
eux fois, pendant
sept Octobre : c
de Municipaux.

al des Débats d
icipal, nommé
soit de nouveau
chambre du Cons
les Journaux à n
é, on apportoit
mée : Au valet
ai toujours ign
oient l'abonneme
il me fit écrire
lemens, mais l
uniquées.

dans la Tour a
oient l'occasion d
is injurieuses co
alonnies infâmes
chie de les pla
re de Sa Maje

les, la réclama
Louis XVI, p
n autre de ces jo
na

, en parlant de Madame Elizabeth et en voulant détruire l'ad-
mon qu'inspirait au public son dévouement au Roi et à la Reine,
choit à détruire les vertus par les calomnies les plus absurdes,
troisième disoit qu'il falloit étouffer les deux petits louveteaux qui
ent dans la Tour, désignant par là Monsieur le Dauphin et Ma-
le Royale.

Le Roi n'étoit affecté de ces articles que par rapport au peuple.
es François, disoit-il, sont bien malheureux de se laisser ainsi
emper." J'avois soin de soustraire ces journaux aux regards de
Majesté, quand j'étois le premier à les appercevoir ; mais souvent
es plaçoit, quand mon service me retenoit hors de sa chambre ;
il est bien peu de ces articles dictés dans le dessein d'outrager la
mille Royale, soit pour provoquer au Régicide, soit pour prépa-
le peuple à le laisser commettre, qui n'aient été lus par le Roi.
ux qui connoissent les insolens écrits qui furent publiés dans ce
là-peuvent seuls se faire une idée de ce genre inoui de supplice.
L'influence de ces écrits sangulnaires, se fit aussi remarquer dans
conduite du plus grand nombre des Officiers municipaux qui, jus-
là, ne s'étoient pas encore montrés ni si durs, ni si méchans.

Un jour après dîner, je venois d'écrire un mémoire de dépenses
is la chambre du Conseil, et je l'avois renfermé dans un pupitre
nt on m'avoit donné la clef. A peine fus-je sorti, que *Marinot*
icier municipal dit à ses collègues, quoiqu'il ne fût pas de service,
il falloit ouvrir le pupitre, examiner ce qu'il contenoit, et véri-
si je n'avois pas quelque correspondance avec les ennemis du peu-
le. " Je le connois bien, ajouta-t-il, " et je sais qu'il reçoit des
lettres pour le Roi ;" puis accusant ses collègues de ménagemens,
les accabla d'injures, les menaça comme complices de les dénoncer
s au Conseil de la Commune, et il sortit pour exécuter ce dessein.
a dressa aussitôt un procès verbal de tous les papiers que contenoit
on pupitre, on l'envoya à la Commune, où *Marinot* avoit déjà fait
dénonciation.

Ce même Municipal prétendit un autre jour qu'un dancier qu'on
rapportoit et dont j'avois fait raccommoquer les cases, du consente-
ment de ses collègues, renfermoit une correspondance ; il le desit en
tier, et ne trouvant rien, il fit recoller les cases en sa présence.

Un jeudi, ma femme et son amie étant venues au Temple, comme
coutume, je leur parlois dans la chambre du Conseil. La Fa-
mille Royale qui étoit à la promenade nous aperçut, et la Reine et
Madame Elizabeth nous firent un signe de tête. Ce mouvement de
mple intérêt fut remarqué de *Marinot* ; il n'en fallut pas d'avantage
ur qu'il fit arrêter ma femme et son amie, au moment où elles sor-
rent de la Chambre du Conseil. On les interrogea séparément : on
manda à ma femme qui étoit la Dame qui l'accompagnait ; elle ré-
pondit ;

H

pondit : c'est ma sœur ; interrogée sur le même fait, celle-ci dit la cousine. Cette contradiction servit de matière à un long procès verbal et aux soupçons les plus graves. *Marini* prétendit que cette Dame étoit un Page de la Reine déguisé. Enfin, après trois heures de l'interrogatoire le plus pénible et le plus injurieux, on leur rendit la liberté.

Il leur fut encore permis de revenir au Temple, mais nous redoublâmes de prudence et de précaution. Je parvenois souvent dans de courtes entrevues à leur remettre des notes écrites avec un crayon qui avoit échappé aux recherches des Municipaux, et que je cachois avec soin : ces notes étoient relatives à quelques informations demandées par leurs Majestés ; heureusement que, ce jour là, je n'en avois remises aucune ; si l'on avoit trouvé quelque billet sur elles, nous eussions couru tous trois les plus grands dangers.

D'autres Municipaux se faisoient remarquer par les traits les plus bizarres. L'un faisoit rompre des macarons, pour voir si l'on n'y avoit pas caché quelques billets. Un autre, pour le même objet, nous donna qu'on coupât des pêches devant lui, et qu'on en fendit les noyaux. Un troisième me força de boire un jour de l'essence de safran destinée à la barbe du Roi, affectant de craindre que ce ne fut du poison. A la fin de chaque repas, Madame Elizabeth me donnoit à nettoyer un petit couteau à lame d'or : souvent les commissaires nous l'arrachent des mains, pour examiner si je n'avois pas glissé quelque papier au fond de la gaine.

Madame Elizabeth m'avoit ordonné de renvoyer à M^{de}. la Duchesse de *Séren* un livre de piété : les Municipaux en coupèrent les marges dans la crainte qu'on y eût écrit quelque chose avec une encre particulière.

Un d'eux me défendit un jour de monter chez la Reine pour lui coëffer ; il fallut que Sa Majesté vint dans l'appartement du Roi, et qu'elle apportât elle-même tous ce qui étoit nécessaire pour sa toilette.

Un autre voulut la suivre, quand selon son usage, elle entroit à minuit dans la chambre de Madame Elizabeth, pour quitter sa robe du matin ; je lui représentai l'indécence de ce procédé ; il insista ; Sa Majesté sortit de la chambre et renonça à s'habiller.

Lorsque je recevois le linge du blanchissage, les Municipaux me le faisoient déployer pièce par pièce, et l'examinent au grand jour. Le livre de la blanchisseuse, et tout autre papier servant d'enveloppe étoient présentés au feu pour s'assurer qu'il n'y avoit aucune écriture secrète. Le linge que quittoient le Roi et les Princesses, étoit aussi examiné.

Quelques Municipaux, cependant n'ont pas partagé la dureté de leurs collègues ; mais la plupart devenus suspects au Comité de Salut Public, sont morts victimes de leur humanité ; ceux qui existent encore ont gémé longtems dans les prisons.

Un

st, celle-ci dit é
à un long pro
étendit que ce
après trois heur
x, on leur rend

mais nous redon
s souvent dans c
avec un cravo
et que je cache
ormations dema
r là, je n'en ave
lles, nous eussio

les traits les pl
voir si l'on n'y a
même objet, on
en fendit les no
l'essence de favo
ce ne fut du po
thi me donnoit
commissaires m
pas glissé quelq

à Mde, la De
en coupèrent le
se avec une encr

la Reine pour le
ment du Roi, d
e pour sa toilette
elle entroit à mi
sa robe du ma
insista; Sa Ma

Municipaux me l
au grand jour
vant d'enveloppe
t aucune écriture
cesses, étoit aus
agé la dureté de
Comité de Salu
c qui existent en
Un

un jeune homme, nommé *Toulon*, que je renvoyais, à ses propres, les plus grands ennemis de la Famille Royale, vint un jour près de moi, et me serrant la main ! " Je ne peux, me dit-il avec mystère, parler aujourd'hui à la Reine, à cause de mes camarades ; prévoyez-la que la commission dont elle m'a chargé est faite ; que, dans quelques jours, je serai de service, et qu'alors je lui apporte la réponse." Étonné de l'entendre parler ainsi, et craignant qu'il ne tendit un piège. — " Monsieur, lui dis-je, vous vous trompez, en vous adressant à moi pour de pareilles commissions." — " Non, je ne me trompe pas, répliqua-t-il, en me serrant la main avec plus de force et il se retira." Je rendis compte à la Reine de cette conversation. " Vous pouvez vous fier à *Toulon*, me dit-elle." Ce homme fut impliqué depuis dans le procès de cette Princesse avec neuf autres Officiers municipaux, accusés d'avoir voulu favoriser l'usurpation de la Reine, quand elle étoit encore au Temple. *Toulon* fut du dernier supplice.

Leurs Majestés renfermées dans la Tour depuis trois mois n'avaient encore vu que des Officiers municipaux, lorsque, le premier novembre, on leur annonça une députation de la Convention Nationale. Elle étoit composée de *Drouet* maître de poste de Varennes, *Chabot* ex-capucin, de *Dubois Crance*, de *Duprat*, et de deux autres dont je ne me rappelle pas les noms. La Famille Royale, et surtout la Reine, fremirent d'horreur à la vue de *Drouet* ; ce député s'assit tranquillement près d'elle ; à son exemple, *Chabot* prit un siège. La députation demanda au Roi comment il étoit traité, et si on lui donnoit les choses nécessaires. " Je ne me plains de rien, répondit sa Majesté, je demande seulement que la Commission fasse remettre à mon valet de chambre, ou déposer au Conseil, une somme de deux mille livrés, pour les petites dépenses courantes, et qu'on nous fasse parvenir du linge et d'autres vêtements, dont nous avons le plus grand besoin." Les députés le lui promirent, mais rien ne fut en-

quelques jours après, le Roi eut une fluxion assez considérable à la tête : je demandai instamment qu'on fit appeler M. *Dubois* dentiste à sa Majesté. On délibéra trois jours, et cette demande fut refusée. Le lendemain survint : on permit alors à Sa Majesté de consulter M. *le Monnier* son premier Médecin. Il seroit difficile de peindre la douleur de ce respectable vieillard lorsqu'il vit son maître.

La Reine et ses enfans ne quittoient presque point le Roi pendant la nuit, le servoient avec moi, et m'aideroient souvent à faire son lit : je passais les nuits seul auprès de sa Majesté. M. *le Monnier* venoit tous les jours accompagné d'un grand nombre de Municipaux ; on lui faisoit silence, et il ne lui étoit permis de parler qu'à haute voix. Un jour que le Roi prit médecine, M. *le Monnier* demanda à rester quelques

quel heures : comme il se tenoit debout, pendant que plusieurs Municipaux étoient assis, le chapeau sur la tête, sa Majesté l'engagea prendre un siège, ce qu'il refusa par respect ; les Commissaires murmuraient tout haut. La maladie du Roi dura dix jours.

Peu de jours après, le jeune Prince, qui couchoit dans la chambre de sa Majesté, que les Municipaux n'avoient pas voulu faire transférer dans celle de la Reine, eut de la fièvre. La Reine en ressentant d'autant plus d'inquiétude, qu'elle ne put obtenir, malgré les plus vives instances, de passer la nuit auprès de son fils. Elle lui prodigua les plus tendres soins, pendant les instans qu'il lui étoit permis de rester auprès de lui. La même maladie se communiqua à la Reine à Madame Royale, et à Madame Elizabeth. M. le Monnier obtint la permission de continuer ses visites.

Je tombai malade à mon tour. La chambre que j'habitois étoit une pièce humide, et sans cheminée : l'abat-jour de la croisée intérieure étoit encore le peu d'air qu'on y respiroit. Je fus attaqué d'une fièvre éréthysique, avec une forte douleur au côté qui me força de garder le lit. Le premier jour, je me levai pour habiller le Roi, mais sa Majesté voyant mon état, refusa mes soins, m'ordonna de me coucher et fit elle-même la toilette de son fils.

Pendant cette première journée, Monsieur le Dauphin ne me quitta presque point ; cet angustie enfant m'apportoit à boire : le soir le Roi profita d'un moment où il paroissoit moins surveillé, pour entrer dans ma chambre ; il me fit prendre un verre de boisson, et me dit avec une bonté qui me fit verser des larmes : " Je voudrais vous donner moi-même des soins, mais vous savez combien nous sommes observés : prenez courage, demain vous verrez mon médecin. A l'heure du souper, la Famille Royale entra chez moi, et Madame Elizabeth, sans que les Municipaux s'en apperçussent, me remit une petite bouteille qui contenoit un loç. Cette Princesse qui étoit fort échauffée, s'en privoit pour moi ; je voulus la refuser, elle insista. Après le souper, la Reine déshabilla et coucha le jeune Prince, Madame Elizabeth roula les cheveux du Roi.

Le lendemain matin, M. le Monnier m'ordonna une saignée, mais il falloit le consentement de la Commune pour faire entrer un chirurgien. L'on parla de me transférer au Palais du Temple. Cependant de ne plus rentrer dans la Tour, si j'en sortois une fois, je voulais plus être taigné ; je fis même semblant de me trouver mieux. Le soir, de nouveaux Municipaux arrivèrent, et il ne fut plus question de me transférer.

Torgi demanda à passer la nuit près de moi : cette demande lui fut accordée, ainsi qu'à ses deux camarades, qui me rendirent ce service chacun à son tour. Je restai six jours au lit, et chaque jour la Famille Royale venoit me voir. Madame Elizabeth m'apportoit souvent

que plusieurs Mi-
Majesté l'engagea
es Commissaires
a dix jours.

oit dans la cham-
s voulu faire tra-
La Reine en ressen-
malgré les plus

Elle lui prédit
lui étoit permis
uniqua à la Reine
le Monnier ob-

e j'habitois étoit u-
la croisée interce-
attaqué d'une fièvre
ne força de garder
biller le Roi, mais
onna de me couch-

phuin ne me qu-
boire : le soir
ins surveillé, po-
re de boisson, et
Je voudrais vo-
mbien nous som-
ez mon médecin
ez moi, et Madam-
sent, me remit u-
sse qui étoit fort e-
refuser, elle insi-
e jeune Prince,

une saignée, me
ire entrer un ch-
u Temple. Ce-
is une fois, je
me trouver mieu-
ne fut plus qu-

te demande lui
endirent ce servi-
aque jour la Re-
m'apportoit souve-

drogues qu'elle demandoit comme pour elle. Tant de bonetés me
urent une partie de mes forces, et au lieu du sentiment de mes-
sa, je n'eus bientôt à éprouver que celui de la reconnaissance et
admiration. Qui n'eût été touché de voir cet auguste famille sur-
re en quelque sorte le souvenir de ses longues infortunes, pour
super d'un de ses serviteurs !

ne dois pas oublier de rapporter ici un trait de Monsieur le
phuin, qui prouve jusqu'où alloit la bonté de son cœur, et som-
il profitoit des exemples de vertu qu'il avoit continuellement sous
yeux.

Un soir après l'avoir couché, je me retirois pour faire place à la
Reine et aux Princesses qui venoient l'embrasser, et lui donner le bon-
soir : Madame Elizabeth, que la surveillance des Mu-
nipaux avoit empêchée de me parler, profita de ce moment pour
remettre une petite boîte de pastilles d'ipécacuanha, en lui re-
mandant de me la donner, lorsque je reviendrois. Les Princesses
montèrent chez elles; le Roi passa dans son cabinet, et j'allai souper.
J'entrai vers onze heures dans la chambre du Roi pour préparer
lit de Sa Majesté : j'étois seul, le jeune Prince m'appela à voix
basse ; je fus très surpris de ne pas le trouver endormi ; et craignant
qu'il ne fût incommodé, je lui en demandai la cause. " C'est moi
dit-il, que ma tante m'a remis une petite boîte pour vous, et je n'ai
pas voulu m'endormir sans vous la donner ; il étoit tems que vous
vinsiez, car mes yeux se sont déjà fermés plusieurs fois." Les
larmes se remplirent de larmes, il s'en aperçut, m'embrassa, et deux
minutes après, il dormoit profondément.

A cette sensibilité, le jeune Prince joignoit beaucoup de grâces, et
toute l'amabilité de son âge. Souvent par ses naïvetés, l'enjouement
de son caractère, et ses petites espiégleries, il faisoit oublier à ses au-
tistes parens leur douloureuse situation ; mais il la sentoit lui-même ;
se reconnoissoit, quoique si jeune, dans une prison, et surveillé par
ses ennemis. Sa conduite et ses propos avoient pris cette réserve,
que l'instinct, quand il s'agit d'un danger, inspire peut-être à tout
âge ; jamais je ne l'ai entendu parler ni des Thuilleries, ni de Ver-
sailles, ni d'aucun objet qui auroit pu rappeler à la Reine ou au Roi,
quelque affligeant souvenir. Voyoit-il arriver un Municipal plus hon-
nête que ses collègues ? il courroit au devant de la Reine, s'empres-
soit de le lui annoncer, et lui disoit avec l'expression du contentement le
plus marqué ; " Maman, c'est aujourd'hui M. un tel."

Un jour, comme il avoit les yeux fixés sur un Municipal qu'il dit
connoître, celui-ci lui demanda dans quel endroit il l'avoit vu. Le
jeune Prince refusa constamment de répondre ; puis se penchant vers
la Reine ; " C'est, lui dit-il, à voix basse, dans notre voyage de Va-
rennes."

Le trait suivant offre une nouvelle preuve de sa sensibilité. Un tailleur de pierres étoit occupé à faire des trous à la porte de l'antichambre pour y placer d'énormes verrous ; le jeune Prince, pendant que cet ouvrier déjeûnoit, s'amusoit avec ses outils ; le Roi prit des mains de son fils le marteau et le ciseau, lui montrant comment il falloit s'y prendre. Il s'en servit pendant quelques momens. Le maçon attendri de voir ainsi le Roi travailler, dit à Sa Majesté : " Quand vous sortirez de cette Tour, vous pourrez dire que vous avez travaillé vous-même à votre prison. — Ah ! répondit le Roi, quand comment en sortirai-je ? " Monsieur le Dauphin versa des larmes ; le Roi laissa tomber le ciseau et le marteau, et rentrant dans sa chambre, il s'y promena à grand pas.

Le deux Décembre, la Municipalité du dix Août fut remplacée par une autre sous le titre de Municipalité provisoire. Beaucoup de Municipaux furent réélus ; je crus d'abord que cette nouvelle Municipalité seroit mieux composée que l'ancienne, et j'espérois quelques changemens favorables dans le régime de la prison. Je fus trompé dans mon attente. Plusieurs de ces nouveaux Commissaires me donnèrent lieu de regretter leurs prédécesseurs ; ceux-ci étoient plus grossiers, mais il étoit aisé de profiter de leur indiscretion naturelle pour apprendre tout ce qu'ils savoient. Je dus étudier les Commissaires de cette nouvelle municipalité, pour distinguer leur conduite et leur caractère ; les premiers étoient plus insolens ; la méchanceté des seconds étoit bien plus réfléchie.

Jusqu'à cette époque, il n'y avoit eu auprès du Roi qu'un seul Municipal, et un autre auprès de la Reine ; la nouvelle Municipalité ordonna qu'il y en auroit deux, et dès lors il me fut beaucoup plus difficile de parler au Roi et aux Princesses : d'un autre côté, le Conseil qui, jusques là, s'étoit tenu dans une des salles du Palais du Temple, fut transféré dans une pièce de la Tour au rez de chaussée. Les nouveaux Municipaux vouloient surpasser le zèle des anciens ; et ce zèle ne fut qu'une émulation de tyrannie.

Le sept Décembre, un Municipal, à la tête d'une députation de la Commune, vint lire au Roi un arrêté qui ordonnoit d'ôter aux détenus, " couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs, et tous autres instrumens tranchans dont on prive les prisonniers présumés criminels, et d'en faire la plus exacte recherche, tant sur leurs personnes que dans leurs appartemens. " Pendant cette lecture, le Municipal avoit la voix altérée ; il étoit aisé de s'apercevoir de la violence qu'il se faisoit à lui-même, et il a prouvé depuis par sa conduite, qu'il n'avoit consenti à être envoyé au Temple, que pour être utile à la Famille Royale.

Le Roi tira de ses poches un couteau et un petit nécessaire en marbre quin rouge ; il en ôta des ciseaux et un canif. Les Municipaux firent

recherch
le comp
mens pou
De sem
ordonne
Municip
les le m
travail.
heure
deman
dans le r
ordonn
ce soir l
entre à e
ponches
à vous,
dressa pr
on les d
de mèt
it le Co
eur app
furent d
pourroit
ue j'ai
ont j'éto
jamais
du Ro
leurs l
nature
conoltr
même
apparte
les pi
à vo
et l'ou
Se
n ne s
lui to
rendre
rela
mom
es.
chett
; en

sensibilité. Un
porte de l'anti-
Prince, pendant
le Roi prit de
comment il fal-
mens. Le maçon
jeste : " Quand
vous avez travaillé
le Roi, quand et
sa des larmes
dans sa cham-

fut remplacé.
Beaucoup de
nouvelle Muni-
spérois quelques
Je fus trompé
ommissaires me
-el étoient plus
région naturelle
et les Commis-
leur conduite et
la méchanceté

qu'un seul Mun-
icipalité ora-
ucoup plus dif-
-té; le Conseil
is du Temple,
ffée. Les nou-
ens; et ce zèle

députation de
l'ôier aux dé-
autres instru-
-nés criminels,
personnes que
le Municipal
violence qu'il
conduite, qu'il
tré utile à la

aire en marou-
nicipaux fir-
ent

recherches les plus exactes dans l'appartement, prirent les ra-
le compas à rouler les cheveux, le couteau de toilette, de petits
mens pour nettoyer les dents, et d'autres objets en or et en ar-
De semblables recherches eurent lieu dans ma chambre, et il
ordonné de me fouiller.

Municipaux monterent ensuite chez la Reine, lurent aux trois
les le même arrêté et enlevèrent jusqu'aux petits meubles utiles
travail.

Une heure après on me fit descendre à la chambre du Conseil, et
demanda si je n'avois pas connoissance des objets qui étoient
dans le nécessaire que le Roi avoit remis dans sa poche, " Je
ordonne, me dit un Municipal nommé *Sermaize*, de repre-
ce soir le nécessaire." " Ce n'est point à moi, lui répondis-je,
mettre à exécution les arrêtés de la Commune, ni à fouiller dans
poches du Roi." — *Cléry* a raison, dit un autre Municipal; c'é-
à vous, en s'adressant à *Sermaize*, à faire cette recherche.

Sermaize dressa procès-verbal de tous les objets enlevés à la Famille Roy-
on les distribua en paquets que l'on cacheta; on m'ordonna
de mettre ma signature au bas d'un arrêté qui m'enjoignoit
le Conseil, si je trouvois sur le Roi, sur les Princesses, ou
leur appartement, des instrumens tranchans; ces différentes
furent envoyées à la Commune.

Je pourrois voir, en compulsant les registres du Conseil du Tem-
ple, j'ai été souvent forcé de signer des arrêtés et des deman-
dont j'étois bien éloigné d'approuver la forme et la rédaction.
J'ai jamais rien signé; rien dit; rien fait; que d'après les ordres
du Roi ou de la Reine. Un refus de ma part m'auroit éloi-
leurs Majestés, auxquelles j'avois consacré mon existence;
nature au bas de certains arrêtés n'avoit d'autre objet que de
monstrer que ces pièces m'avoient été lues.

Le même *Sermaize*, dont je viens de parler, me conduisit alors
l'appartement de sa Majesté. Le Roi étoit assis près de la che-
les pincettes à la main; *Sermaize* lui demanda de la part du
à voir ce qui étoit dans le nécessaire; le Roi le tira de sa
et l'ouvrit: il y avoit un tourne-vis, un tire bourse et un petit
couteau. *Sermaize* se les fit remettre. " Ces pincettes que je tiens
en ne sont-elles pas aussi un instrument tranchant?" lui dit le
lui tournant le dos. Ce Municipal étant descendu, j'eus occa-
rendre compte à sa Majesté de tout ce qui s'étoit passé au
relativement à cette seconde recherche.

Après le moment du dîner, il s'éleva une contestation entre les Com-
missaires. Les uns s'opposoient à ce que la Famille Royale se servit
de couteaux et de couteaux; d'autres consentoient à laisser les four-
chettes; enfin il fut décidé qu'on ne feroit aucun changement, mais
qu'on

qu'en enleveroit les couteaux et les fourchettes à la fin de chaque pas.

La privation des petits meubles enlevés aux Princesses, leur vint d'autant plus sensible qu'elles furent obligées de renoncer à d'élégans ouvrages, qui jusqu'alors avoient servi à les distraire dans longues journées d'une prison. Un jour Madame Elizabeth couvrit les habits du Roi, et n'ayant point de ciseaux, elle rompoit le tissu avec ses dents. " Quel contraste, lui dit le Roi, qui la fixoit à cet attendrissement ; il ne vous manquoit rien dans votre jolie maison de Montreuil ? — " Ah ! non frère, répondit-elle, puis-je avoir des regrets quand je partage vos malheurs ?

Cependant chaque jour amenoit de nouveaux arrêtés dont chaque étoit une nouvelle tyrannie. La brusquerie et la dureté des Municipaux envers moi étoit plus remarquable que jamais. On venoit renouveler aux trois servans la défense de me parler, et tout me faisoit craindre quelques nouveaux malheurs. La Reine et Madame Elizabeth, frappées du même pressentiment, me demandoient la cause des nouvelles, et je ne pouvois leur en donner ; je n'attendais femme que dans trois jours, mon impatience étoit extrême.

Enfin le Jeudi une femme arriva. On me fit descendre au Conseil, elle affecta de me parler à haute voix, pour éloigner les soupçons de nos nouveaux surveillans ; et pendant qu'elle me donnoit des détails sur nos affaires domestiques ; " Mardi prochain, me dit son amie, sera conduit le Roi à la Convention, le procès va commencer, sans doute j'irai pour prendre un Conseil ; tout cela est certain "

Je ne savais comment annoncer directement au Roi cette nouvelle ; j'enrois voulu en instruire d'abord la Reine ou Madame Elizabeth, mais j'étois dans les plus vives alarmes ; le tems pressoit et le Roi m'avoit défendu de lui rien cacher. Le soir en le deshabillant, je rendis compte de tout ce que j'avois appris ; je lui fis même pressentir qu'on avoit le projet, pendant le procès, de le séparer de sa famille, et j'ajoutai qu'il n'y avoit plus que quatre jours pour concerter avec la Reine quelque manière de correspondre avec elle. Je l'assurai que j'étois décidé à tout entreprendre pour lui en faciliter les moyens. L'arrivée du Municipal ne me permit pas d'en dire d'avantage, et on pécha la Majesté de ne répondre.

Le lendemain au lever du Roi, je ne pus trouver l'instant de lui parler ; il monta avec son fils pour déjeuner chez les Princesses, je le suivis. Après le déjeuner, il caressa assez long tems avec la Reine par un regard plein de douleur, me fit comprendre qu'il étoit question de tout ce que j'avois dit au Roi. Je trouvai, dans le courant de la journée, une occasion d'entretenir Madame Elizabeth ; je lui posai comme il m'en avoit coûté d'augmenter les peines du Roi, l'instruisant du jour où l'on devoit commencer son procès ; elle

rassura

en de chaque...
 ences, leur...
 de renoncer à...
 distraire dans...
 Elizabeth cou...
 le rompoit le...
 ui la fixoit a...
 votre jolie mai...
 elle, puis-je av...
 étes dont cha...
 urété des Mu...
 is. On venoit...
 er, et tout me...
 eine et Madam...
 demandoient...
 r; je n'attende...
 toit extrême...
 cendro au Cou...
 ner les soupçon...
 onnoit des det...
 e dit son amie...
 commencer, sal...
 n."
 Roi cette nouvel...
 adame Elizabeth...
 pressoit et le...
 deshabillant, je...
 même pressent...
 ter de sa fami...
 ur concerter a...
 elle. Je l'assu...
 faciliter les m...
 en dire d'avant...
 l'instant de...
 Princesses, je...
 avec la Reine q...
 qu'il étoit qu...
 dans le courant...
 beth; je lui p...
 eines du Roi...
 procès; elle...
 rassu...

en me disant " que le Roi étoit sensible à cette marque d'at-
 tachment de ma part : ce qui l'afflige le plus, ajouta-t-elle, c'est
 crainte d'être séparé de nous : tâchez d'avoir encore quelques
 enseignemens,"
 soir le Roi me témoigna combien il étoit saisi d'avoir appris
 que qu'il devoit paroître à la Convention. " Continuez, me
 dit-il, de chercher à découvrir sur ce qu'ils veulent faire de moi, ne
 craignez jamais de m'affliger. Je suis convenu avec ma famille
 de ne pas paroître inutile, pour ne pas vous compromettre."
 Au moment du procès approchoit, et plus on montroit de défi-
 ance, les Municipaux ne répondoient à aucune de mes questions.
 Ils déjà employé inutilement différens prétextes pour descendre
 au conseil où j'aurois pu me procurer de nouveaux détails à commu-
 niquer au Roi, lorsqu'une commission chargée de vérifier les dépenses
 de la Famille Royale vint au Temple. On fut obligé de me faire
 attendre pour donner des renseignemens, et j'appris par un Muni-
 cipal bien intentionné, que la séparation du Roi d'avec sa Famille, ar-
 rêtée seulement par la Commune, n'avoit point encore été prononcée
 par l'Assemblée Nationale. Le même jour Turgot m'apporta un Jour-
 nal où je trouvai le décret qui ordonnoit de conduire le Roi à la barre
 de la Convention : il me remit aussi un mémoire sur le procès du Roi
 rédigé par M. Necker ; je n'eus d'autre moyen pour communiquer ce
 Journal et ce mémoire à la Famille Royale, que de les cacher sous un
 meuble dans le cabinet de garde-robe, après en avoir prévenu le
 Roi et les Princesses.
 Le onze Décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, dès cinq
 heures du matin, on entendit battre la générale dans tout Paris, et
 on vit entrer de la cavalerie et du canon dans le jardin du Temple.
 Le bruit auroit cruellement alarmé la Famille Royale, si elle n'en
 eût pas connu la cause; elle feignit cependant de l'ignorer, et de-
 manda quelques explications aux Commissaires de service ; ils refu-
 sèrent de répondre.
 A neuf heures, le Roi et Monsieur le Dauphin montèrent pour le
 dîner dans l'appartement des Princesses. Leurs Majestés restè-
 rent une heure ensemble, mais toujours sous les yeux des Municipaux.
 Le tourment continuel pour la Famille Royale de ne pouvoir se livrer
 à aucun abandon, à aucun épanchement, au moment où tant de craintes
 venoient l'agiter, étoit un des raffinemens les plus cruels de leurs ty-
 rannies, et l'une de leurs plus douces jouissances : il fallut enfin le sépa-
 rer. Le Roi quitta la Reine, Madame Elizabeth et sa fille ; leurs
 regards exprimoient ce qu'ils ne pouvoient pas se dire ; Monsieur le
 Dauphin descendit, comme les autres jours, avec le Roi.
 Ce jeune Prince qui engageoit souvent Sa Majesté à faire avec lui
 une partie au Siam, fit ce jour-là tant d'instances, que le Roi, malgré

sa situation, ne put s'y refuser. Monsieur le Dauphin perdit toutes les parties, et deux fois il ne put aller au delà du nombre seize. "Toutes les fois que j'ai ce point de seize, dit-il, avec un léger deuil, je ne peux gagner la partie." Le Roi ne répondit rien; mais il crut m'apercevoir que ce rapprochement de mots lui fit une certaine impression.

A onze heures, pendant que le Roi donnoit une leçon de lecture à Monsieur le Dauphin, deux Municipaux entrèrent et dirent à Sa Majesté, qu'ils venoient chercher le jeune Louis pour le conduire chez sa mère. Le Roi voulut savoir le motif de cet enlèvement; les Commissaires répondirent qu'ils exécutoient les ordres du Conseil de la Commune. Sa Majesté embrassa tendrement son fils, et me chargea de le conduire. Revenu chez le Roi, je lui dis que j'avois laissé le jeune Prince dans les bras de la Reine, ce qui parut le tranquilliser. Un des Commissaires rentra pour lui annoncer que *Chambron* Maire de Paris étoit au Conseil, et qu'il alloit monter. "Que me veut-il," dit le Roi; — "je l'ignore," répondit le Municipal.

Sa Majesté se promena quelques momens à grands pas dans sa chambre, s'assit ensuite sur un fauteuil près le chevet de son lit; le poste étoit à demi fermée et le Municipal n'osoit entrer, afin, me disoit-il, d'éviter les questions. Une demi-heure s'étant passée ainsi dans le plus profond silence, le Commissaire fut inquiet de ne plus entendre le Roi; il entra doucement, le trouva la tête appuyée sur l'une de ses mains, et paroissant profondément occupé. "Que me voulez-vous, lui dit le Roi, d'un ton élevé?" "Je craignois, répondit le Municipal, que vous ne fussiez incommodé." — "Je vous suis obligé," répartit le Roi avec l'accent de la plus vive douleur: mais la manière dont on m'enlève mon fils, m'est infiniment sensible," Le Municipal ne répondit rien et se retira.

Le Maire ne parut qu'à une heure; il étoit accompagné de *Chambron* Procureur de la Commune, de *Goulombeau* Secrétaire greffier, de plusieurs Officiers municipaux, et de *Santerre* Commandant de la Garde Nationale, qui avoit avec lui ses Aides de Camp. Le Maire dit au Roi qu'il venoit le chercher pour le conduire à la Convention, en vertu d'un décret dont le Secrétaire de la Commune alloit lui faire lecture: ce décret portoit que, "*Louis Capet* seroit traduit à la barre de la Convention Nationale" — "*Capet* n'est pas mon nom," dit le Roi, c'est le nom d'un de mes ancêtres. J'aurois désiré, Monsieur, ajouta-t-il, que les Commissaires m'eussent laissé mon fils, pendant les deux heures que j'ai passées à vous attendre; au reste ce traitement est une suite de ceux que j'éprouve ici depuis quatre mois; je vais vous suivre, non pour obéir à la Convention, mais parceque mes ennemis ont la force en main." Je donnai à Sa Majesté, sa redingote et son chapeau, et elle suivit le Maire de Paris. Une nombreuse escorte l'attendoit à la porte du Temple.

phin perdit tout
du nombre de
avec un léger de
dit rien ; mais
ui fit une certa

gon de lecture
et dirent à Sa M
le conduire ch
ement ; les Con
Conseil de
e, et me charg
j'avois laissé
et le tranquillité
Chambon Ma
Que me veut-il

nds pas dans
t de son lit ;
er, afin, me di
tant passée ain
et de ne plus en
ppuyée sur l'un
Que me voulez-
ignois, répondi
" Je vous suis
douleur : mais
ment sensible,"

agné de Chau-
étaire greffier,
mandant de la
mp. Le Maire
a Convention,
une alloit lui
oit traduit à la
as mon nom,
aurois désiré,
nt laissé mon
attendre ; au
re ici depuis
Convention,
donnai à Sa
ire de Paris.

été seul dans la chambre avec un Municipal, j'appris de lui que
oi ne reverroit plus sa Famille, mais que le Maire de Paris devoit
re consulter quelques députés sur cette séparation. Je demandai
Commissaire de me conduire auprès de Monsieur le Dauphin
toit chez la Reine, ce qui me fut accordé. Je n'en sortis qu'à
heures du soir, au moment où le Roi revlut de la Convention. Les
scolpaux instruisirent la Reine du départ du Roi pour l'Assemblée
onale, sans vouloir entrer dans aucun détail. Les Princesse et
sieur le Dauphin descendirent comme de coutume, pour dîner
l'appartement du Roi, et remontèrent ensuite. Après dîner, un seul Municipal resta près de la Reine : c'étoit
une homme d'environ vingt quatre ans, de la Section du Tem-
il se trouvoit de garde à la Tour pour la première fois, et pa-
ir moins méfiant et moins mal-honnête que la plupart de ses
gues. La Reine lia conversation avec lui, l'interrogea sur son
ses parens, &c. Madame Elizabeth saisit ce moment pour pas-
dans sa chambre, et me fit signe de la suivre. Entré chez elle, je la prévins que la Commune avoit arrêté de sé-
er le Roi de sa Famille ; que je craignois que cette séparation
t lieu dès le soir même ; qu'à la vérité la Convention n'avoit
ore rien décidé, mais que le Maire étoit chargé d'en faire la de-
ade, et que sans doute il l'obtiendrait. " La Reine et moi, me
épondit cette Princesse, nous nous attendons à tout, et nous ne
ous faisons aucune illusion sur le sort que l'on prépare au Roi ;
il mourra victime de sa bonté et de son amour pour son peuple,
au bonheur duquel il n'a cessé de travailler depuis son avènement au
trône. Qu'il est cruellement trompé ce peuple ! la religion dir
Roi et sa grande confiance dans la Providence le soutiendront dans
cette cruelle adversité. Enfin, ajouta cette vertueuse Princesse,
les yeux remplis de larmes, *Gilry*, vous allez rester seul près de
mon frère, redoublez, s'il est possible, de soins pour lui, ne né-
gligez aucun moyen de nous faire parvenir de ses nouvelles, mais
pour tout autre objet, ne vous exposez pas, car alors nous n'aurions
plus personne à qui nous confier. " J'assurai Madame Elizabeth de
mon dévouement au Roi, et nous convînmes des moyens à employer
pour entretenir une correspondance.

Turgi étoit le seul que je pusse mettre dans le secret, mais je ne
pouvais lui parler que rarement et avec précaution. Il fut convenu
que je continuerois de garder le linge et les habits de Monsieur le Dau-
phin ; que tous les deux jours j'enverrois ce qui lui seroit nécessaire,
et que je profiterois de cette occasion pour donner des nouvelles de ce
qui se passeroit chez le Roi. Ce plan fit naître à Madame Elizabeth
l'idée de me remettre un de ses mouchoirs : " Vous le retiendrez,
me dit-elle, tant que mon frère se portera bien ; s'il arrivoit qu'il
" fût

“ sût malade, vous me l'enverriez dans le linge de mon neveu.” La manière de le ployer devoit indiquer le genre de la maladie.

La douleur de cette Princesse, en me parlant du Roi, son indifférence sur sa situation personnelle, le prix qu'elle daignoit attacher à mes foibles services auprès de Sa Majesté, tout m'émut profondément. “ Avez-vous entendu parler de la Reine, me dit-elle avec une espèce de terreur ? hélas ! que pourroit on lui reprocher ? ” — “ Non, Madame ; mais que peut-on reprocher au Roi ? ” — “ Oh ! rien, non, rien ; mais peut-être, regardent-ils le Roi comme une victime nécessaire à leur sûreté ; la Reine au contraire et ses enfans ne seroient pas une obstacle à leur ambition ? ” Je pris la liberté de lui observer que, sans doute, le Roi ne seroit condamné qu'à la déportation, que j'en avois entendu parler, et que l'Espagne n'ayant pas déclaré la guerre, il étoit vraisemblable qu'on y conduiroit le Roi et Sa Famille. “ Je n'ai aucun espoir, me dit-elle, que le Roi soit sauvé.”

Je crus devoir ajouter que les Puissances étrangères s'occupoient de moyens de tirer le Roi de sa prison, que Monsieur et Monseigneur le Comte d'Artois rassembloient de nouveau tous les Emigrés autour d'eux, et devoient les réunir aux troupes Autrichiennes et Prussiennes ; que l'Espagne et l'Angleterre feroient des démarches, que toute l'Europe étoit intéressée à prévenir la mort du Roi, et qu'ainsi la Convention auroit de sérieuses réflexions à faire avant de prononcer sur le sort de Sa Majesté.

Cette conversation duroit depuis une heure, lorsque Madame Elizabeth, à qui je n'avois jamais parlé aussi long-tems, craignant l'arrivée des nouveaux Municipaux, me quitta pour rentrer dans la chambre de la Reine. *Tison* et la femme qui me surveilloient sans cesse, observèrent que j'étois resté long-tems chez Madame Elizabeth, et qu'il étoit à craindre que le Commissaire ne s'en fût aperçu ; je leur répondis que cette Princesse m'avoit entretenu de son neveu, qui probablement demeureroit désormais auprès de sa mère.

Un instant après, je rentrai dans la chambre de la Reine à qui Madame Elizabeth venoit de faire part de sa conversation avec moi, et des moyens que nous avions concertés pour ménager une correspondance. Sa Majesté daigna m'en tenir oigner la satisfaction.

A six heures, les Commissaires me firent descendre au Conseil ; ils me lurent un arrêté de la Commune, qui m'ordonnoit de ne plus avoir aucune communication avec les trois Princeses ni avec le jeune Prince, parce que j'étois destiné à servir le Roi seul : il fut même arrêté dans ce premier moment, pour mettre en quelque sorte le Roi au secret, que je ne coucherois point dans son appartement : je devois loger dans la petite Tour, et n'être conduit chez sa Majesté qu'au moment où elle auroit besoin de moi.

A six heures
premier soin
s'y refusa sou-
moins où la p
m'ordonna de
employa ces
entouré de qu
A huit heu
étoit servi ;
droit pas ; or
mort fils p
Même silence
de voir sa fa
la Convention
du jeune Pri
Le soir pe
“ bien élo.
Il se coucha
relatif à moi
Il auroit été
chaque fois
Le Jende
pal, qu'il d
fait de voi
ordres. Il
Princeses
qu'il se p
Famille jo
Gère mon
passé la nu
jette d'atu
“ aucun é
“ tendons
“ Le t
quantité de
guerre, app
Le Roi de
outre le
puté à fite
ajouté qu
et de l'en
de M. T
Le tte
Roi, que

mon neveu."
maladie.
son indiffé-
rit attacher à
profondément,
c une espèce
?"— "Non,
" Oh ! rien,
e une victime
enfants ne se-
liberté de lui
u'à la dépor-
n'ayant pas
roit le Roi et
le Roi soit

occupaient de
onseigneur le
igrés autour
et Prussien-
s, que toute
'ainsi la Con-
noncer sur le

Madame Eli-
gnant l'arri-
ans la cham-
nt sans cesse,
Elizabeth, et
erçu ; je leur
eu, qui pro-

ne à qui Ma-
c moi, et des
espondance.

Conseil ; ils
e ne plus a-
vec le jeune
même ar-
sorte le Roi
ent : je de-
sa Majesté

A six heures et demie, le Roi arriva ; il paroïssoit fatigué, et son premier soin fut de demander qu'on le conduisit chez sa Famille. On s'y refusa sous prétexte qu'on avoit point d'ordres ; il insista pour qu'on le lui fit, et la prévint de son retour, ce qu'on lui promit. Le Roi s'ordonna de demander son souper pour huit heures et demie ; il employa ces deux heures d'intervalle à sa lecture ordinaire, toujours entouré de quatre Municipaux.

A huit heures et demie, j'allai prévenir Sa Majesté que le souper étoit servi ; elle demanda aux Commissaires si sa Famille ne descendoit pas ; on ne fit aucune réponse. " Mais au moins, dit le Roi, mon fils passera la nuit chez moi, son lit et ses effets étant ici," Même silence. Après le souper, le Roi insista de nouveau sur le désir de voir sa Famille ; on lui répondit qu'il falloit attendre la décision de la Convention. Je donnai alors ce qui étoit nécessaire pour le coucher du jeune Prince.

Le soir pendant que je le déshabillois, le Roi me dit : " J'étois bien éloigné de penser à toutes les questions qui m'ont été faites." Il se coucha avec beaucoup de tranquillité ; l'arrêté de la Commune, relatif à mon éloignement pendant la nuit, n'eut pas son exécution. Il auroit été trop pénible pour les Municipaux de m'aller chercher, chaque fois que le Roi auroit eu besoin de mon service.

Le lendemain douze, le Roi n'eut pas plutôt aperçu un Municipal, qu'il s'informa s'il y avoit une décision sur la demande qu'il avoit faite de voir sa Famille. On lui répondit qu'on attendoit encore les ordres. Il pria ce même Municipal d'aller s'informer de la santé des Princesses et de celle de Monsieur le Dauphin, et de leur annoncer qu'il se portoit bien. Le Commissaire l'assura à son retour que sa Famille jouissoit d'une bonne santé. Le Roi me donna ordre de faire monter le lit de son fils chez la Reine, où ce jeune Prince avoit passé la nuit sur un des matelats de cette Princesse. Je priai sa Majesté d'attendre la décision de la Convention. " Je ne compte sur aucun égard, sur aucune justice, me répondit la Majesté, mais attendons."

Le même jour, une députation de la Convention, composée des quatre députés, *Thuriot, Cambacérès, Dubois Crancé et Dupont de Nemours*, apporta le décret qui autorisoit le Roi à prendre un Conseil. Le Roi déclara qu'il choisiroit M. Target, à son défaut M. Tranebet, ou tous les deux, si la Convention Nationale y consentoit. Les députés firent signer au Roi sa demande, et signèrent après lui. Le Roi ajouta qu'il seroit nécessaire qu'on lui fournit du papier, des plumes et de l'encre. Sa Majesté donna l'adresse de la maison de campagne de M. Tranebet, et dit qu'elle ignoroit où demeurait M. Target.

Le treize au matin, la même députation revint au Temple et dit au Roi, que M. Target avoit refusé d'être son Conseil, que l'on avoit

envoyé

envoyé chercher M. Truchet, et que sans doute il viendrait dans la journée. Elle lui fit ensuite lecture de plusieurs lettres adressées à la Convention par MM. Bourdat, Huet, Guillaume & Lamignon de Mézériat, ancien premier-Président de la Cour des Aides de Paris, et depuis Ministre de la Maison du Roi. La lecture de M. de Mézériat étoit conçue en ces termes :

“ Paris, le onze Décembre, 1792, 1110

« Citoyen Président, j'ignore si la Convention donnera à Louis
« XVI. un Conseil pour le défendre, et si elle luit en laisse le choix :
« dans ce cas là, je desiré que Louis XVII. sache que, s'il me choisit
« pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer. Je me vous de-
« mande pas de faire part à la Convention de mon offre, car j'en suis
« bien éloigné de me croire un personnage assez important pour
« qu'elle s'occupe de moi ; mais j'ai été appelé deux fois au Con-
« seil de celui qui fut mon Maître, dans le tems que cette fonction
« étoit ambitionnée par tout le monde ; je lui dis le même service,
« lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse ;
« si je connoissois un moyen possible pour lui faire connaître mes
« dispositions, je ne prendrois pas la liberté de m'adresser à vous ;
« j'ai pensé que, dans la place que vous occupez, vous auriez plus de
« moyens que personne pour lui faire passer cet avis. Je fais vo-
« respect au Citoyen (Signé) *Lambert de Maleherbe.*

Sa Majesté répondit à la députation : « Je suis sensible aux
 « vœux que me font les personnes qui demandent à me servir de Con-
 « seils et je vous prie de leur en témoigner ma reconnaissance ; mais
 « excepté M. de Malsbérge pour mon Conseil, si M. Tschirn-
 « schus peut me prêter ses services, je me concerterai avec M. de Mals-
 « bérge pour en choisir un autre » et ajouta d'un mouvement d'humeur :

Le quatorze Décembre, M. *Tranchet* eut une conférence avec Sa Majesté, comme le permettoit le décret. Le même jour M. de *Malesherbes* fut introduit à la Tour, le Roi courut au devant de ce respectable vieillard, qu'il serra tendrement dans ses bras, et cet anéanti Ministre fondit en larmes à la vue de son Maître ; soit qu'il se rappela les premières années de son règne, soit plutôt qu'il n'espéroit plus de le voir mourir, car il étoit mort, et il étoit mort avec le malheur. Comme le Roi avoit la permission de conférer avec les Conscils, en particulier, j'é fermai la porte de la chambre, afin qu'il pût s'entretenir plus librement à M. de *Malesherbes*. Un Municipal m'en fit des reproches, m'ordonna de l'ouvrir et me défendit de la fermer. J'é parvins à ouvrir la porte, mais la Majesté étoit déjà dans la Tour, elle qui lui servoit de cabinet, et elle étoit dans la Tour.

Le Roi et M. de Malesherbes parlaient trop haut dans cette première conférence. Les Commissaires qui étaient dans la chambre prêtèrent l'oreille à leur conversation et purent s'entendre. M. de

10. Lequel m'avait
 les Contes de
 mer-elle-elle
 Confessez
 11. Le quinz
 oiet portoit
 12. le commun
 13. que lesie
 14. tion qu'il
 15. près le d
 parles au R
 16. voyez, il
 17. placer, il
 18. une fille,
 19. griveau
 20. venait
 porter le li
 gardai son
 luthémoit me
 zabeth.
 21. Le seide
 de quatre h
 Duprat, ex
 quampier h
 d'un Eglise
 peroffent m
 procès; la
 de l'appari
 d'œuvre de
 22. Le lecti
 tes heures
 ainsi qu'un
 Roi étoit a
 vis-à-vis.
 Roi ; 23. A
 fins autre
 que lui cop
 Sa Majest
 pièces pa
 metura q
 24. Sa Ma
 nels, s'il
 volaille fr
 25. A l'au

Malesherbes étant sorti, je rendis compte à la Majesté de la défense qui m'avoit été faite par le Municipal, et de l'attention avec laquelle les Conventuels avoient écouté la conférence ; je la suppliai de fermer elle-même la porte de la chambre, quand elle seroit avec ses Conseillers ; ce qu'elle fit.

Le quinze, le Roi reçut la réponse relative à sa famille. Le décret portoit en substance : « que la Reine et Madame Elisabeth ne communiqueroient point avec le Roi pendant le cours du procès ; que ses enfans viendroient près de lui s'ils le desiroient, mais à condition qu'ils ne pourroient plus voir leur Mère ni leur Père, qu'après le dernier interrogatoire. » Aussitôt qu'il me fut possible de parler au Roi en particulier, je lui demandai ses ordres. Vous voyez, me dit le Roi, la cruelle alternative où ils viennent de me placer, je ne puis me résoudre à avoir mes enfans avec moi ; pour ma fille, cela est impossible, et pour mon fils, je sens tout le danger qu'il en éprouveroit : il faut donc consentir à ce nouveau sacrifice. Sa Majesté ordonna une seconde fois de transporter le lit du jeune Prince ; ce qu'il exécuta sur-le-champ. Je gardai son linge et ses habits ; et tous les deux jours j'envoyois ce qui lui étoit nécessaire, comme j'en étois convenu avec Madame Elisabeth.

Le seize, à quatre heures après midi, il vint une autre députation de quatre Membres de la Convention, *Valant, Girard, Grandpré* et *Duprat*, faisant partie de la Commission des vingt et un, nommée pour examiner le procès du Roi. Ils étoient accompagnés d'un Secrétaire, d'un Huissier et d'un Officier de la Garde de la Convention ; ils apportèrent au Roi son acte d'accusation, et les pièces relatives à son procès ; la plupart trouvées aux Tuilleries dans une armoire secrète de l'appartement de Sa Majesté, nommée par le Ministre *Ralloué* *armoire de Fer*.

La lecture de ces pièces, au nombre de cent sept, dura depuis quatre heures jusqu'à minuit ; toutes furent lues et paraphées par le Roi ainsi qu'une copie de chacune d'elles qu'on laissa entre ses mains. Le Roi étoit assis à une grande table, *M. Trinchet* à côté, les députés vis-à-vis. Après la lecture de chaque pièce, *Valant* demandoit au Roi : « Avez-vous connoissance ? » &c. Il répondoit oui ou non sans autre explication. Un autre député les lui faisoit signer, ainsi que la copie qu'un troisième proposoit de lui lire chaque fois, ce dont Sa Majesté se dispensoit toujours. Le quatrième faisoit appel des pièces par liasses et par numéros, et le Secrétaire les enregistroit, à mesure qu'elles étoient remises au Roi.

Sa Majesté interrompit la séance pour demander aux Conventionnels, s'ils vouloient souper ; ils y consentirent ; je leur fis servir une volaille froide et quelques fruits, dans la salle à manger. *M. Trinchet*

ne voulut rien accepter, et resta seul avec le Roi dans la cham-

bre. Le Municipal nommé *Mercant* alors tailleur de pierres et ancien Président de la Commune de Paris, quelque porteur de chaises à Versailles avant la Révolution, se trouvoit ce jour-là de garde au Temple, pour la première fois. Il étoit vêtu de son habit de travail en lambeaux avec un très-mauvais chapeau rond, un tablier de pape et son corps aux trois couleurs; cet homme avoit affecté de s'étendre auprès du Roi dans un fauteuil, tandis que sa Majesté étoit sur une chaise; il attendoit le chapeau sur la tête, ceux qui lui adressoient la parole; les membres de la Convention en furent étonnés, et pendant qu'ils soupçonnaient, l'un d'eux me fit plusieurs questions sur ce *Mercant*, et sur la manière dont la Municipalité traitoit le Roi. J'allais répondre lorsque un autre Commissaire dit à ce Conventionnel de cesser les questions, qu'il étoit défendu de me parler, et qu'on lui donneroit à la Chambre du Conseil tous les détails qu'il pourroit désirer. Le député craignant de s'être compromis ne répliqua rien.

On reprit l'interrogatoire. Dans le nombre des pièces qu'on lui présentait, Sa Majesté aperçut la déclaration qu'elle fit à son retour de Valenciennes, lorsque MM. *Trenet*, *Barnave* et *Dupont* furent nommés par l'Assemblée Constituante pour la recevoir. Cette déclaration étoit signée du Roi et des députés. "Vous reconnoissez cette pièce pour authentique," dit le Roi à M. *Trenet*, "voilà votre signature." nature.

Quelques-unes des liasses renfermoient des projets de Constitution apostillés de la main de Sa Majesté. Plusieurs de ces notes étoient écrites avec de l'encre, d'autres avec du crayon; on présenta aussi au Roi des registres de la police dans lesquels étoient des dénonciations faites et signées par des serviteurs de sa Majesté; cette ingratitude parut l'affecter beaucoup. Les délateurs n'avoient feint de rendre compte de ce qui se passoit chez le Roi ou chez la Reine au Château des Thuilleries, que pour donner plus de vraisemblance à leurs calomnies.

Lorsque la députation fut sortie, le Roi prit quelque nourriture et se coucha sans se plaindre de la fatigue qu'il avoit éprouvée. Il me demanda seulement si l'on avoit retardé le souper de sa Famille; sur ma réponse négative, "j'aurois craint," dit-il, "que ce retard ne lui eût donné de l'inquiétude." Il eût même la bonté de me faire un reproche, de ce que je n'avois pas soupé avant lui.

Quelques jours après, les quatre députés membres de la Commission des vingt et un revinrent au Temple. Ils firent lecture au Roi de cinquante et une nouvelles pièces qu'il signa et parapha, comme des précédentes; ce qui faisoit en tout, cent cinquante-huit pièces dont on lui laissa les copies.

Depuis

Depuis lièrement tiroient à de Malesherbais nions imp travail de Le Roi da ons, et me "tel?" "tion; re "vez vo "la méch "qu'il s'e sans avoir de Malesherbais me dans le

J'avois pour le ch Roi. Tu dant se se avec des p lui écuré du désir d pier et de crivit à s rien qui p dernier p mière sui

Le len dans un p porte de ce moyen vai qu'il remettait couvrir d les assiet pour me soit touj

La boi quets fio nonçat correspo Elizabeth doit per

Depuis le quatorze jusqu'au vingt-six Décembre, le Roi vit régulièrement ses Conseils : ils venoient à cinq heures du soir et se faisoient à neuf. *M. de Seze* leur fut adjoint. Tous les matins, *M. de Malesherbes* apportoit à sa Majesté les papiers nouvelles, et les opinions imprimées des députés relatives à son procès. Il préparoit le travail de chaque soirée, et restoit avec Sa Majesté une heure ou deux ; Le Roi daignoit souvent me donner à lire quelques unes de ces opinions, et me disoit ensuite : "Comment trouvez-vous l'opinion d'un tel ?" — "Je manque de termes pour exprimer mon indignation ; répondois-je à sa Majesté : mais vous, Siré ! comment pouvez-vous lire tout cela sans horreur ?" — "Je vois jusqu'où va la méchanceté des hommes, me disoit le Roi, et je ne croyois pas qu'il s'en trouvât de semblables." Sa Majesté ne se couchoit jamais sans avoir lu ces différentes pièces, et pour ne pas compromettre *M. de Malesherbes*, elle avoit ensuite la précaution de les brûler elle-même dans le poêle de son cabinet.

J'avois déjà trouvé un moment favorable pour parler à *Turgi*, et pour le charger de faire passer à Madame Elizabeth des nouvelles du Roi. *Turgi* me prévint le lendemain que cette Princesse en lui rendant sa serviette après le dîner, lui avoit glissé un petit papier écrit avec des plumes d'épingle, par lequel elle me disoit de prier le Roi de lui écrire un mot de sa main. Le même soir je fis part à sa Majesté du désir de Madame Elizabeth. Comme on lui avoit donné du papier et de l'encre depuis le commencement de son procès, le Roi écrivit à sa sœur un billet décacheté, en me disant qu'il ne convenoit rien qui pût me compromettre, et que j'en prisse lecture. Sur ce dernier point, je suppliai Sa Majesté de me dispenser pour la première fois de lui obéir.

Le lendemain je remis le billet à *Turgi* qui me rapporta la réponse dans un peloton de fil qu'il jeta sous mon lit en passant près de la porte de ma chambre. Sa Majesté vit avec beaucoup de plaisir que ce moyen d'avoir des nouvelles de sa Famille eût réussi ; je lui observai qu'il étoit facile de continuer cette correspondance. Le Roi me remettoit les billets, j'avois soin d'en diminuer le volume et de les couvrir de fil de coton ; *Turgi* les trouvoit dans l'armoire où étoient les assiettes pour le service de la table, et se servoit de différens moyens pour me rendre les réponses ; lorsque je les donnois au Roi, il me disoit toujours avec bonté : "Prenez garde, c'est trop vous exposer."

La bougie que me faisoient remettre les Commissaires étoit en quatre ficelles. Lorsque j'eus de la ficelle en assez grande quantité, j'annonçai au Roi qu'il ne tenoit qu'à lui de donner plus d'activité à sa correspondance, en faisant passer une partie de cette ficelle à Madame Elizabeth, qui étoit logée au dessus de moi, et dont la fenêtre répondoit perpendiculairement à celle d'un petit corridor qui communiquoit

à ma chambre. La Princesse pendant la nuit pouvoit attacher ses lettres à cette ficelle et les laisser glisser jusqu'à la fenêtre qui étoit au-dessous de la sienna. Un abat-jour en forme de hôte, placé à chaque fenêtre ne permettoit pas de craindre que les lettres pussent tomber dans le jardin ; le même moyen pouvoit servir à la Princesse pour recevoir des réponses. On pouvoit aussi attacher à la ficelle un peu de papier et d'encre dont les Princesses étoient privées. " Voilà un bon projet, me dit Sa Majesté, nous en ferons usage, si celui dont nous nous sommes servis jusqu'aujourd'hui devient impraticable. Effectivement le Roi l'employa dans la suite. Il attendoit toujours huit heures du soir pour l'exécution de cette correspondance ; alors je fermois la porte de ma chambre et celle du corridor, je causois avec les Commissaires de la Commune, ou je les engageois à jouer pour détourner leur attention.

Ce fut dans ce tems qu' *Marchand*, garçon servant, père de famille, qui venoit de recevoir ses appointemens de deux mois, montant à la somme de deux cents livres, fut volé dans le Temple ; cette perte étoit considérable pour lui. Le Roi qui avoit remarqué sa tristesse, en ayant appris la cause, me dit de remettre à *Marchand* la somme de deux cents livres, en lui recommandant de n'en parler à personne, surtout qu'il ne cherchât pas à le remercier, car ajouta-t'il il se perdrait. *Marchand* fut sensible au bienfait de Sa Majesté, mais il le fut encore plus à la défense de lui en témoigner sa reconnaissance.

Depuis la séparation d'avec la Famille Royale, le Roi refusa constamment de descendre dans le jardin ; quand on lui en faisoit la proposition, il répondoit : " Je ne peux me résoudre à sortir seul ; la promenade ne m'étoit agréable, qu'autant que j'en jouissois avec ma Famille. " Mais quoique éloigné des objets chers à son cœur, quoique certain de sa destinée, il ne laissoit échapper ni plaintes, ni murmures : il avoit déjà pardonné à ses oppresseurs. Chaque jour il puisoit dans son cabinet de lecture les forces qui soutenoient son courage ; en sortoit-il ? c'étoit pour se livrer aux détails d'une vie toujours uniforme, mais toujours embellie par une foule de traits de bonté. Il daignoit me traiter comme si j'avois été plus que son serviteur ; il traitoit les Municipaux de garde auprès de sa personne, comme s'il n'avoit pas eu à s'en plaindre, et causoit avec eux, comme autrefois avec les sujets. C'étoit des objets relatifs à leur état, qu'il les entretenoit, de leur famille, de leurs enfans, des avantages et des devoirs de leurs professions. Ceux qui l'entendoient étoient étonnés de la justesse de ses remarques, de la variété de ses connoissances, et de la manière dont elles étoient classées dans sa mémoire. Ses conversations n'avoient pas pour but de le distraire de ses maux ; sa sensibilité étoit vive et profonde, mais sa résignation étoit encore supérieure à ses malheurs.

Le

Le Merc
se dessiner
sental ; " C
rapportai le
" vous jeû
nicipal (Do
" lui de dé
jetté me don
herbes, et oi
" f. 2, me
" lis auroie
Le même
quatre Mu
matinal
" le jour
" de naiss
" voir ! . .
pour un me

Madame
Calendrier
emplette p
ce l'Alma
avec un cra

Le Roi
Conventio
vé ses ras
le visage p
me procur
ter lui m
que s'il p
quelle ba
" répond
dressai au
rendroit
présence
Les trois
dinaire
jour ou
donné o
lui être
que la M
où il fut
main d
ce mon

Le Mercredi dix-neuf Decembre, on apporta comme à l'ordinaire le déjeuner du Roi ; ne pensant pas aux quatre teins, je le lui présentai ; " C'est aujourd'hui jour de jeûne, me dit ce Prince." Je rapportai le déjeuner dans la salle. — " A l'exemple de votre Maître, vous jeûnerez sans doute aussi " — me dit d'un ton railleur un Municipal (*Dorat de Cubieres*). — " Non, Monsieur, j'ai besoin aujourd'hui de déjeuner," lui répondis-je. Quelques jours après Sa Majesté me donna à lire un journal que lui avoit apporté *M. de Malesherbes*, et où se trouvoit cette anecdote entièrement défigurée. " Lisez, me dit le Roi, vous verrez qu'on vous traite de malicieux ; ils auroient sans doute mieux aimé pouvoir vous traiter d'hypocrite."

Le même jour dix-neuf, le Roi me dit à son dîner devant trois ou quatre Municipaux ; " Il y a quatorze ans que vous avez été plus matinal qu'aujourd'hui." Je compris aussitôt Sa Majesté. " C'étoit le jour où n'aquit ma fille, continua le Roi. Aujourd'hui, son jour de naissance, répéta-t-il avec attendrissement, et être privé de la voir ! . . . " Quelques larmes coulèrent de ses yeux, et il régna pour un moment un silence respectueux.

Madame Royale ayant désiré un almanach dans la forme du petit Calendrier de la Cour, le Roi me chargea de l'acheter, et de faire emplette pour lui de l'Almanach de la République, qui avoit remplacé l'Almanach Royal ; il le parcourait souvent et en notait les noms avec un crayon.

Le Roi devoit bientôt paroître pour la seconde fois à la barre de la Convention. Il n'avoit pu se faire la barbe depuis qu'on avoit enlevé ses rasoirs, et il en souffroit beaucoup, ce qui le forçoit de se laver le visage plusieurs fois le jour avec de l'eau fraîche. Le Roi me dit de me procurer des ciseaux ou un rasoir, mais qu'il ne vouloit pas en parler lui-même aux Municipaux. Je pris la liberté de lui observer que s'il paroïssoit ainsi à l'Assemblée, le peuple verroit au moins avec quelle barbarie en agissoit le Conseil Général. " Je ne dois pas, me répondit Sa Majesté, chercher à intéresser sur mon sort." Je m'adressai aux Commissaires, et la Commune décida le lendemain qu'on rendroit les rasoirs du Roi, mais qu'il ne pourroit s'en servir qu'en présence de deux Municipaux.

Les trois jours qui précéderent Noël, le Roi écrivit plus qu'à l'ordinaire ; on avoit alors le projet de le faire rester aux Feuillans un jour ou deux pour le juger sans désespérer. On m'avoit même donné ordre de me préparer à le suivre, et de disposer ce qui pourroit lui être nécessaire, mais ce plan fut changé. Ce fut le jour de Noël, que Sa Majesté écrivit son testament ; je l'ai lu et copié, à l'époque où il fut remis au Conseil du Temple ; il étoit écrit en entier de la main du Roi, avec quelques ratures. Je crois devoir rapporter ici ce monument déjà céleste de son innocence et de sa piété.

" AU

" AU nom de la très Sainte Trinité, du Père et du Fils et du Saint Esprit. Aujourd'hui vingt-cinquième jour de Décembre, mil sept cent quatre-vingt-douze, moi, Louis XVI. du nom, Roi de France, étant depuis plus de quatre mois renfermé avec ma Famille dans la Tour du Temple à Paris, par ceux qui étoient mes sujets, et privé de toute communication quelconque, même, depuis le onze du courant, avec ma Famille; le plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyens dans aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées; et auquel je puisse m'adresser; Je déclare ici en sa présence, mes dernières volontés et mes sentimens.

" Je laisse mon âme à Dieu mon Créateur; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses merites, mais par ceux de notre Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son Père, pour nous autres hommes, quelque indignes que nous en fussions et moi le premier.

" Je meurs dans l'union de notre Sainte Mère, l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, qui tient ses pouvoirs par une succession non interrompue de Saint Pierre, auquel Jésus-Christ les avoit confiés.

" Je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le Simbole et les Commandemens de Dieu et de l'Eglise, les Sacramens et les Mysteres, tels que l'Eglise Catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Eglise de Jésus-Christ, mais je m'en suis rapporté et rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les Supérieurs Ecclesiastiques, unis à la Sainte Eglise Catholique, donnent et donneront; conformément à la discipline de l'Eglise suivie depuis Jésus-Christ.

" Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité Chrétienne nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés; j'ai cherché à les connaître scrupuleusement; et à les détester et à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du Ministère d'un Prêtre Catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Eglise Catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde vie, de me servir aussitôt que je pourrai, du Ministère d'un Prêtre Catholique, pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le Sacrement de Pénitence.

" Je

" Je prie t
vertance, (car
offense à per
vais exemple
croient que j
charité d'un
pardon de mo

" Je pord
nemis, sans
leur pardonne
zèle mal-ent

" Je reco
mes tantes,
du sang ou p
particulieren
mes enfans t
les soutenir
resteront dan

" Je reco
de sa tendre
faire de bon
garder les g
prouver) q
leurs regar
ma sœur de
lieu de Mè

" Je pr
pour moi,
cours de m
contre elle

" Je re
doivent à
entre eux
les soins
moi. Je

" Je
de songe
doit oubl
rapport
faire le
même t
est dans
ment ét
plus au

“ Je prie tous ceux que je pourrois avoir offensés, par inadvertance, (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne,) ou ceux à qui j'aurois pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait : je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes, pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

“ Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui par un faux zèle, ou par un zèle mal-entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

“ Je recommande à Dieu, ma femme et mes enfans, ma sœur, mes tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par le lien du sang ou par quelqu'autre manière que ce puisse être ; je prie Dieu particulièrement, de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfans et ma sœur qui souffrent depuis longtems avec moi ; de les soutenir par sa grace, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

“ Je recommande mes enfans à ma femme ; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux ; je lui recommande surtout d'en faire de bons Chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les égarer) que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité ; je prie ma sœur de vouloir continuer sa tendresse à mes enfans et de leur tenir lieu de Mère, s'ils avoient le malheur de perdre la leur.

“ Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrois lui avoir donnés, dans le cours de notre union ; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyoit avoir quelque chose à se reprocher.

“ Je recommande bien vivement à mes enfans, après ce qu'ils doivent à Dieu qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissans à leur mère, et reconnoissans de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux, et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

“ Je recommande à mon fils, s'il avoit le malheur de devenir Roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et notamment ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve : qu'il ne peut faire le bonheur des peuples, qu'en régnant suivant les loix ; mais en même tems qu'un Roi ne peut les faire respecter, et faire le bien qui est dans son cœur qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

N

“ Je

“ Je

" Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étoient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés : de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfans ou les parens de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi.

" Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étoient attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devoient, et qui ont même montré de l'ingratitude, mais je leur pardonne ; (souvent dans les momens de trouble et d'effervescence, on n'est pas le maître de soi) et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

" Je voudrois pouvoir témoigner ici ma reconnoissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé : d'un côté, si j'ai été sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de gens à qui je n'avois jamais témoigné que des bontés, à eux ou à leurs parens ou amis ; de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montré : je les prie d'en recevoir tous mes remerciemens. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrois de les compromettre, si je parlois plus explicitement ; mais je recommande spécialement à mon fils, de chercher les occasions de pouvoir les reconnoître.

" Ja croirois calomnier cependant les sentimens de la nation, si je ne recommandois ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et H. que leur véritable attachement pour moi avoit portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi ; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie Messieurs de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse, et les autres petits effets qui ont été déposés au Conseil de la Commune.

" Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardoient, les mauvais traitemens et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi ; j'ai trouvé quelques ames sensibles et compatissantes ; que celles-là jouissent dans leur cœur, de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser !

" Je prie MM. de Maleherbes, Tronchet et de Sèze, de recevoir ici tous mes remerciemens, et l'expression de ma sensibilité, pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

" Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paroître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

" Fait double à la Tour du Temple le vingt cinq Décembre mil sept cent quatre-vingt douze.

(Signé)

" LOUIS.. "

Le

Le vingt-
la barre de l'
le bruit des t
pas. Sa M
heures du soi
MM. de Ma
moment où
rafraichisse
lui témoigna
noncer son d

Le lende
imprimée,
donner sans
bâtimens, q
pendoient d
la Reine ;
service pour
Majesté dé
donna ses g
motif. M
pouilles ét

Le prem
voix basse l
pour la fin
affection,"
mes larme
sa part sav
haita pour
ton dont c
le Roi, fu
" le Roi
" famille
" souffrir
" s'adress
annonça
et lui ad
" Roi l

Le mē
certain c
qu'il lui
" dit le
" tendre
Plus
nom à

Le vingt-six Décembre, le Roi fut conduit pour la seconde fois à la barre de l'Assemblée ; j'en avais fait prévenir la Reine, pour que le bruit des tambours et le mouvement des troupes, ne l'effrayassent pas. Sa Majesté partit à dix heures du matin, et revint à cinq heures du soir, toujours sous la surveillance de *Chambon* et de *Santerre*. MM. de *Ma'sherbes*, de *Sèze*, et *Tranchet* vinrent le même soir au moment où le Roi sortoit de table : il leur offrit de prendre quelques rafraichissemens ; M. de *Sèze* fut le seul qui accepta. Sa Majesté lui témoigna sa reconnaissance des soins qu'il s'étoit donnés pour prononcer son discours ; ces Messieurs passèrent ensuite dans son cabinet.

Le lendemain Sa Majesté daigna me remettre elle-même sa défense imprimée, après avoir demandé aux Municipaux si elle pouvoit me la donner sans inconvénient. Le Commissaire *Vincent*, entrepreneur de bâtimens, qui a rendu à la Famille Royale tous les services qui dépendoient de lui, se chargea d'en porter secrètement un exemplaire à la Reine ; il profita du moment où le Roi le remercioit de ce petit service pour lui demander quelque chose qui lui eût appartenu ; Sa Majesté détacha sa cravatte et lui en fit présent. Une autre fois elle donna ses gants à un autre Municipal qui désira les avoir par le même motif. Même aux yeux de plusieurs de ses gardiens, déjà ses dépouilles étoient sacrées.

Le premier Janvier, j'approchai du lit du Roi, et lui demandai à voix basse la permission de lui présenter mes vœux, les plus ardens pour la fin de ses malheurs. " Je reçois vos souhaits, me dit-il ; avec affection," en me tendant une de ses mains, que je baïssai et arrosai de mes larmes. Aussitôt qu'il fut levé, il pria un Municipal d'aller de sa part savoir des nouvelles de sa famille, et de lui présenter ses souhaits pour la nouvelle année. Les Municipaux furent émus par le ton dont ces paroles si déchirantes, relativement à la situation où étoit le Roi, furent prononcées. " Pourquoi, me dit l'un d'eux, lorsque le Roi fut rentré dans sa chambre, ne demande-t-il pas à voir sa famille ? à présent que les interrogatoires sont terminés, cela ne souffrirait aucune difficulté : c'est à la Convention qu'il faudroit s'adresser." Le Municipal qui étoit allé chez la Reine rentra, et annonça à Sa Majesté que sa Famille la remercioit de ses vœux, et lui adressoit les siens. " Quel jour de nouvelle année, dit le Roi !"

Le même soir, je pris la liberté de lui observer que j'étois presque certain du consentement de la Convention, si Sa Majesté demandoit qu'il lui fut permis de voir sa Famille. " Dans quelques jours me dit le Roi, ils ne me refuseront pas cette consolation, il faut attendre."

Plus le moment du jugement approchoit, si l'on peut donner ce nom à la procédure que l'on faisoit subir au Roi, plus mes craintes

et mes angoisses augmentoient ; je faisois mille questions aux Municipaux, et tout ce que j'en apprenois ajoutoit à mes erreurs. Ma femme venoit me voir toutes les semaines, et me rendoit un compte exact de ce qui se passoit dans Paris. L'opinion publique paroissoit toujours favorable au Roi : elle se manifesta même avec éclat au Théâtre François et à celui du Vaudeville. On représentoit au premier l'*Ami des Loix* : toutes les allusions au procès de sa Majesté furent saisies et applaudies, avec transport. Au Vaudeville, un des personnages dans la *Chaste Suzanne*, étoit aux deux vieillards : "Comment pouvez-vous être accusateurs et juges tout ensemble ?" Le public fit répéter plusieurs fois ce passage. Je remis au Roi un exemplaire de l'*Ami des Loix*. Je lui disois souvent, et j'étois presque parvenu à le croire moi-même, que les membres de la Convention, opposés les uns aux autres, ne prononceroient que la peine de la réclusion ou de la déportation. "Pussent-ils, me répondit sa Majesté, avoir cette modération pour ma famille ! je n'ai de craintes que pour elle."

Quelques personnes me firent prévenir par ma femme qu'une somme considérable, déposée chez M. *Pariseau*, rédacteur de la *Feuille du Jour* étoit à la disposition du Roi, qu'on me prioit de demander ses ordres, et que cette somme seroit remise entre les mains de M. de *Malesherbes*, si Sa Majesté le desiroit. J'en rendis compte au Roi. "Remerciez bien ces personnes de ma part, me répondit-il ; je ne peux accepter leurs offres généreuses ; ce seroit les exposer. Je le priai d'en parler au moins à M. de *Malesherbes*, ce qu'il me promit."

La correspondance de Leurs Majestés continuoit toujours. Le Roi instruit que Madame Royale étoit malade, fut très-inquiet pendant quelques jours. La Reine, après bien des sollicitations, obtint qu'on fît entrer au Temple M. *Brunier* médecin des enfans de France : cette nouvelle parut le tranquilliser.

Le Mardi quinze Janvier, veille du jugement du Roi, ses Conseils vinrent comme de coutume. MM. de *Sèze* et *Tronchet* prévirent Sa Majesté de leur absence pour le lendemain.

Le matin du Mercredi Seize, M. de *Malesherbes* resta assez longtemps avec le Roi et dit à Sa Majesté, en sortant, qu'il viendrait lui rendre compte de l'appel nominal, aussitôt qu'il en sauroit le résultat ; mais la séance s'étant prolongée fort avant dans la nuit, ce ne fut que le dixsept au matin qu'on prononça le décret.

Le même jour seize, à six heures du soir, quatre Municipaux entrèrent dans la chambre et lurent au Roi un arrêté de la Commune portant en substance : "qu'il seroit garé à vue jour et nuit par les quatre Municipaux, et que deux d'entre eux passeroient la nuit à côté de son lit." Le Roi demanda si son jugement étoit prononcé ;

cé ; l'un d'eux
Sa Majesté
qu'étoit pas
entendu dire
momens ap
pel nominal
Le seu p
geoit le port
les considér
tout effrayé
de *Malesher*
son juge
"ce Comm
"l'a mis
"faire en
que le seu

Le Jeu
heures du
"dit-il,
pour le rec
par ses san
Roi le rele
berbes lui
aucun mou
parut affec
même à l

M. de
pel nomi
ecclésiasti
violation
uns comm
coupable,
députés
second ap
les voix d
aux suffr
majorité.
Duc d'O
menaçoie
plice : et
voulut ri
M. de
nir en p
et resta e

é ; l'un d'eux (*du Roure*) commença par s'asseoir dans le fauteuil de Sa Majesté qui étoit resté debout ; il répondit ensuite qu'il ne s'inquiétoit pas de ce qui se passoit à la Convention, que cependant il avoit entendu dire, qu'on en étoit encore à l'appel nominal. Quelques momens après, *M. de Maleherbes* entra, et annonça au Roi que l'appel nominal n'étoit pas encore terminé.

Le feu prit dans ce moment à la cheminée d'une chambre où logeoit le porteur de bois au Palais du Temple. Un rassemblement assez considérable de peuple entra dans la Cour. Un Municipal vint tout effrayé dire à *M. de Maleherbes* de se retirer sur le champ. *M. de Maleherbes* sortit après avoir promis au Roi de revenir l'instruire de son jugement. "Quelle est la cause de votre frayeur demandai-je à ce Commissaire ?" "On a mis le feu au Temple, me dit-il : on l'a mis exprès pour sauver *Capet* dans le tumulte ; mais je viens de faire environner les murs par une forte garde." Bientôt on apprit que le feu étoit éteint, et que c'étoit un simple accident.

Le Jeudi dix-sept Janvier, *M. de Maleherbes* entra vers les neuf heures du matin ; j'allai au devant de lui. "Tout est perdu, me dit-il, le Roi est condamné." Le Roi qui le vit arriver, se leva pour le recevoir. Ce Ministre se précipita à ses pieds : il étoit étouffé par ses sanglots, et fut plusieurs momens sans pouvoir parler. Le Roi le releva et le serra contre son sein avec affection. *M. de Maleherbes* lui apprit le décret de condamnation à la mort ; le Roi ne fit aucun mouvement qui annonçât de la surprise ou de l'émotion : il ne parut affecté que de la douleur de ce respectable vieillard, et chercha même à le consoler.

M. de Maleherbes rendit compte à Sa Majesté du résultat de l'appel nominal. Dénonciateurs, parens, ennemis personnels, laïcs, ecclésiastiques, députés absens, tous avoient opiné, et malgré cette violation de toutes les formes, ceux qui avoient prononcé la mort, les uns comme mesure politique, les autres prétendant que le Roi étoit coupable, n'avoient obtenu qu'une majorité de cinq voix : plusieurs députés n'avoient voté la mort qu'avec sursis. On avoit ordonné un second appel nominal sur cette question ; et il étoit à présumer que les voix de ceux qui vouloient retarder l'exécution du Régicide, joints aux suffrages qui n'étoient pas pour la peine capitale, formeroient la majorité. Mais aux portes de l'Assemblée, des assassins dévoués au Duc d'Orléans et à la députation de Paris, effrayoient de leurs cris, menaçoient de leurs poignards quiconque refuseroit d'être leur complice : et soit stupeur, soit indifférence, la capitale ou n'osa, ou ne voulut rien entreprendre, pour sauver son Roi.

M. de Maleherbes se dispoisoit à sortir ; le Roi obtint de l'entretenir en particulier ; il le conduisit dans son cabinet, en ferma la porte, et resta environ une heure seul avec lui. Sa Majesté le reconduisit jusqu'à

jusqu'à la porte d'entrée, lui recommanda encore de venir de bonne heure le soir, et de ne point l'abandonner dans ses derniers momens. "La douleur de ce bon vieillard m'a vivement ému," me dit le Roi, en rentrant dans sa chambre où je l'attendois.

Depuis l'entrée de M. de Maleherbes, un tremblement universel s'étoit emparé de moi : je préparai cependant tout ce qui étoit nécessaire pour que le Roi pût se raser. Il se mit le savon lui-même ; debout et en face, je tenois son bassin. Forcé de concentrer ma douleur, je n'avois pas encore ôté jeter les yeux sur mon malheureux Maître ; je le fixai par hasard et mes larmes coulèrent malgré moi. Je ne sais si l'état où je me trouvois rappella au Roi sa position, mais une pâleur subite parut sur son visage ; son nez et ses oreilles blanchirent tout à coup. A cette vue mes genoux se déroberent sous moi ; le Roi qui s'aperçut de ma défaillance, me prit les deux mains, les serra avec force, et me dit à demi-voix : "Allons, plus de courage." Il étoit observé, un langage muet lui peignit toute mon affliction ; il y parut sensible : son visage se ranima, il se rasa avec tranquillité ; ensuite je l'habillai.

Sa Majesté resta dans sa chambre jusqu'à l'heure de son dîner, occupé à lire ou à se promener. Dans la soirée je le vis aller du côté du cabinet, et je l'y suivis, sous prétexte qu'il pouvoit avoir besoin de mon service. "Vous avez, me dit le Roi, entendu le récit de mon jugement ? — Ah ! Sire, lui dis-je, espérez un sursis ; M. de Maleherbes ne croit pas qu'on le refuse." — "Je ne cherche aucun espoir, me répondit le Roi, mais je suis bien affligé de ce que Monsieur d'Orléans mon parent, a voté ma mort ; lisez cette liste." Il me remit alors la liste de l'appel nominal qu'il tenoit à la main. "Le public, lui dis-je murmure hautement : Dumourier est à Paris ; on dit qu'il est porteur du vœu de son armée contre le procès que l'on a fait à votre Majesté. Le peuple est révolté de l'infâme conduite de Monsieur d'Orléans. Le bruit se répand aussi que les Ministres des Puissances étrangères vont se réunir pour aller à l'Assemblée. Enfin l'on assure que les Conventionnels craignent une émeute populaire." — "Je serois bien fâché qu'elle eût lieu, répondit le Roi, il y auroit de nouvelles victimes. Je ne crains pas la mort, ajcuta ce Prince, mais je ne puis envisager, sans frémir, le sort cruel que je vais laisser après moi à ma famille, à la Reine, à nos enfans. . . Et ces fidèles serviteurs qui ne m'ont point abandonné, ces vieillards qui n'avoient d'autres moyens pour subsister que les modiques pensions que je leur faisois, qui va les secourir ? je vois le peuple livré à l'anarchie, devenir la victime de toutes les factions, les crimes se succéder, de longues dissensions déchirer la France." — Puis après un moment de silence ; "Oh ! mon Dieu ! étoit-ce là le prix que je devois recevoir de tous mes sacrifices ?

"sacrifices
"François
pénètre d'au
fallut le quel
herbes. Le
mê ne quest

Le Vend
Maleherbes,
étant tombé
viner, j'en e
vez pas ?
dit-il, le
la bibliothè
mort de Ch
cette occasi
depuis son
servir quel
crêt de la C
d'entrer dan
le Roi.

Le Same
Gobran ent
de la Tour
dit au Roi
Sa Majesté
le prétexte
le plus mu
instrumen
jesté. Il
piers : le
montrer c
fond d'un
le Roi.

"le Roi
Maleherbes
contenoie
écrit de s
Pendan
Majesté
Mathey é
trouffé,
qu'avec p
jours à
s'éloigne
après av

“sacrifices ? n'avois-je pas tout tenté pour assurer le bonheur des Français ?” En prononçant ces paroles, il me serroit les mains ; pénétré d'un saint respect, j'arrosai les sienues de mes larmes : il me fallut le quivrer en cet état. Le Roi attendit vainement M. de *Malherbes*. Le soir il me demanda s'il s'étoit présenté ; j'avois fait là même question aux Commissaires, tous m'avoient répondu que non.

Le Vendredi dix-huit, le Roi ne reçut aucune nouvelle de M. de *Malherbes*, il en fut très-inquiet. Un ancien Mercure de France étant tombé sous sa main, il y lut un logogryphe qu'il me donna à deviner ; j'en cherchai le mot inutilement. — “Comment, vous ne le trouvez pas ?” Il m'est pourtant bien applicable dans ce moment, me dit-il, le mot est *sacrifice*.” Le Roi m'ordonna de chercher dans la bibliothèque, le volume de l'Histoire d'Angleterre où se trouve la mort de Charles I. ; il en fit la lecture les jours suivans. J'appris, à cette occasion, que sa Majesté avoit lu deux cents cinquante volumes, depuis son entrée au Temple. Le soir, je pris la liberté de lui observer qu'elle ne pouvoit être privée de ses Conseils, que par un décret de la Convention, et qu'elle devoit demander qu'on leur permit d'entrer dans la Tour. “Attendons jusqu'à demain, me répondit le Roi.”

Le Samedi dix-neuf, à neuf heures du matin, un Municipal nommé *Gobau* entra un papier à la main ; il étoit accompagné du Concierge de la Tour nommé *Mathey* qui portoit une écritoire. Le Municipal dit au Roi qu'il avoit ordre d'inventorier les meubles et autres effets. Sa Majesté me laissa avec lui et se retira dans sa Tourrelle. Alors sous le prétexte d'un inventaire, le Municipal se mit à fouiller avec le soin le plus minutieux, pour être certain, disoit-il, qu'aucune arme, ni instrument tranchant n'avoient été cachés dans la chambre de sa Majesté. Il restoit à fouiller un petit bureau dans le quel étoient des papiers : le Roi fut contraint d'en ouvrir tous les tiroirs, de déplacer et de montrer chaque papier l'un après l'autre. Il y avoit trois rouleaux au fond d'un tiroir : on voulut en examiner le contenu. — “C'est, dit le Roi, de l'argent qui ne m'appartient pas, il est à M. de *Malherbes*, je l'avois préparé pour le lui rendre.” Les trois rouleaux contenoient trois mille livres en or ; sur chaque rouleau, le Roi avoit écrit de sa main à M. de *Malherbes*.

Pendant qu'on faisoit les mêmes recherches dans la Tourrelle, Sa Majesté rentra dans sa chambre et voulut se chauffer. Le Concierge *Mathey* étoit dans ce moment devant la cheminée tenant son habit retrouffé, et tournant le dos au feu. Le Roi ne pouvant se chauffer qu'avec peine par un des côtés, et l'insolent Concierge restant toujours à la même place, sa Majesté lui dit avec quelque vivacité de s'éloigner un peu. *Mathey* se retira ; les Municipaux sortirent aussi après avoir terminé leurs recherches.

Le

Le soir le Roi dit aux Commissaires de demander à la Commune les motifs qui s'opposaient à l'entrée de ses Conseils dans la Tour, désirant au moins s'entretenir avec M. de Malesherbes; ils promirent d'en parler, mais l'un d'eux avoua qu'il leur avoit été défendu de faire part au Conseil Général d'aucune demande de Louis XVI, à moins qu'elle ne fut écrite et signée de sa main. " Pourquoi, répondit le Roi, m'a-t-on laissé depuis deux jours ignorer ce changement ? " Il écrivit alors un billet, et le remit aux Municipaux : on ne le porta que le lendemain matin à la Commune. Le Roi demandoit de voir librement ses Conseils, et se plaignoit de l'arrêt qui ordonnoit de le garder à vue le jour comme la nuit. " On doit sentir, écrivait-il à la Commune, que dans la position où je me trouve, il est bien pénible pour moi de ne pouvoir être seul, et de ne point avoir la tranquillité nécessaire pour me recueillir. "

Le Dimanche vingt Janvier, le Roi dès son lever, s'informa des Municipaux s'ils avoient fait part de sa demande au Conseil de la Commune : ils l'assurèrent qu'elle avoit été portée sur le champ. Vers les dix heures, j'entrai dans la Chambre du Roi, qui me dit aussitôt : " je ne vois point arriver M. de Malesherbes. " — " Sire, lui dis-je je viens d'apprendre qu'il s'étoit présenté plusieurs fois, mais l'entrée de la Tour lui a toujours été refusée. " — " Je vais savoir le motif de ce refus, répondit le Roi : la Commune aura sans doute prononcé sur ma lettre ? " Il se promena dans sa chambre, il lut, il écrivit, et s'occupa ainsi toute la matinée.

Deux heures venoient de sonner, on ouvre tout à coup la porte ; c'étoit le Conseil Exécutif. Douze ou quinze personnes se présentent à la fois ; Garat Ministre de la Justice, Le Brun Ministre des affaires étrangères, Gravelle Secrétaire du Conseil, le Président et le Procureur Général Syndic du Département, le Maire et le Procureur de la Commune, le Président et l'Accusateur-Public du Tribunal Criminel. Santerre qui devoit les autres, me dit : " Annoncez le Conseil Exécutif. " Le Roi qui avoit entendu beaucoup de mouvement s'étoit levé et avoit fait quelques pas ; mais à la vue de ce cortège, il resta entre la porte de sa chambre et celle de l'antichambre dans l'attitude la plus noble et la plus imposante. J'étois près de lui ; Garat le chapeau sur la tête, porta la parole et dit : " Louis, la Convention Nationale a chargé le Conseil Exécutif provisoire de vous signifier ses décrets des 15, 16, 17, 19 et 20 Janvier ; le Secrétaire du Conseil va vous en faire lecture ; " alors Gravelle Secrétaire déploya le décret, et le lut d'une voix foible et tremblante.

Décrets de la Convention nationale des 15, 16, 17, 19, et 20 Janvier.

ARTICLE PREMIER.

La Convention Nationale déclare LOUIS CAPET dernier Roi des Français

François coup
d'attentat cont

La Conve
peine de mort

La Conve
porté à la bar
ment contre
donner aucun
d'attentat cou

Le Conse
jour à Lou
nécessaires p
compter de l
Nationale, i

Pendant c
Roi. Je re
nonça le ma
ses lèvres ;
qu'il porta
étoit sans te

Secrétaire
poche son p
porte-feuil
" Justice,
" vention
" Je vais
qui suit :

" Je dem
" roître d
" la perso
" que cei
" tude po
" Je d

" Consei
" Je d
" quand
" Conve
" mille,
" roit à
" Je

" qui m

François coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat.

ARTICLE DEUXIEME.

La Convention nationale décrète que LOUIS CAPET subira la peine de mort.

ARTICLE TROISIEME.

La Convention Nationale déclare nul l'acte de LOUIS CAPET apporté à la barre par ses Conseils, qualifié d'appel à la Nation du jugement contre lui rendu par la Convention ; défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi et puni ; comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la République.

ARTICLE QUATRIEME.

Le Conseil Exécutif provisoire notifiera le présent décret dans le jour à LOUIS CAPET, et prendra les mesures de police et de sûreté nécessaires pour en assurer l'exécution dans les vingt-quatre heures, à compter de sa notification, et rendra compte du tout à la Convention Nationale, immédiatement après qu'il aura été exécuté.

Pendant cette lecture, aucune altération ne parut sur le visage du Roi. Je remarquai seulement qu'au premier article, lorsqu'on prononça le mot *conspiration*, un sourire d'indignation parut sur le bord de ses lèvres ; mais aux mots *subira la peine de mort*, un regard céleste qu'il porta sur tous ceux qui l'environnoient, leur annonça que la mort étoit sans terreur pour l'innocence. Le Roi fit un pas vers *Grouvelle* Secrétaire du Conseil, prit le décret de ses mains, le plia, tira de sa poche son port-feuille, et l'y plaça. Puis retirant un papier du même port-feuille, il dit au ministre *Garat* : " Monsieur le Ministre de la Justice, je vous prie de remettre sur le champ cette lettre à la Convention Nationale ; " le Ministre paroissant hésiter, le Roi ajouta ; " Je vais vous en faire lecture : " et il lut sans aucune altération ce qui suit :

" Je demande un délai de trois jours pour pouvoir me préparer à paraître devant Dieu : je demande pour cela de pouvoir voir librement la personne que j'indiquerai aux Commissaires de la Commune, et que cette personne soit à l'abri de toute crainte et de toute inquiétude pour cet acte de charité qu'elle remplira auprès de moi.

" Je demande d'être délivré de la surveillance perpétuelle que le Conseil général a établie depuis quelques jours.

" Je demande dans cette intervalle, à pouvoir voir ma Famille, quand je le demanderai, et sans témoins ; je délirerois bien que la Convention Nationale s'occupât tout-de-suite du sort de ma Famille, et qu'elle lui permit de se retirer librement où elle le jugeroit à propos.

" Je recommande à la bienfaisance de la nation toutes les personnes qui m'étoient attachées ; il y en a beaucoup qui avoient mis toute leur

"leur fortune dans leurs charges, et qui, n'ayant plus d'appointemens, doivent être dans le besoin : et même de celles qui ne voient que de leurs appointemens, dans les pensionnaires, il y a beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfans qui n'avoient que cela pour vivre."

"Fait à la Tour du Temple le vingt Janvier mil sept cent quatre-vingt-douze. (Signé) LOUIS."

Garat prit la lettre du Roi et assura qu'il alloit la porter à la Convention. Comme il sortoit, Sa Majesté fouilla de nouveau dans sa poche, en retira son porte-feuille et dit ; " Monsieur, si la Convention accorde ma demande, pour la personne que je désire, voici son adresse." puis elle la remit à un Municipal. Cette adresse d'une autre écriture que celle du Roi portoit, *Monsieur Edgeworth de Firmont, No. 483. Rue du Bacq.* Le Roi fit quelques pas en arrière, le Ministre et ceux qui l'accompagnoient, sortirent.

Sa Majesté se promena un instant dans sa chambre ; j'étois resté contre la porte, debout, les bras croisés, et comme privé de tout sentiment : le Roi s'approcha de moi ; " Cléry, me dit-il, demandez mon dîner." Quelques instans après, deux Municipaux m'appellèrent dans la salle à manger, ils me lurent un arrêté qui portoit en substance ; " que Louis ne se serviroit point de couteau, ni de fourchette à ses repas, qu'il seroit confié un couteau à son valet de chambre pour lui couper son pain et sa viande en présence de deux Commissaires, et qu'ensuite le couteau seroit retiré." Les deux Municipaux me chargèrent d'en prévenir le Roi ; je m'y refusai.

En entrant dans la salle à manger, le Roi vit le panier dans lequel étoit le dîner de la Reine ; il demanda pourquoi l'on avoit fait attendre sa Famille une heure de plus, ajoutant que ce retard pourroit l'inquiéter. Il se mit à table. " Je n'ai pas de couteau ?" me dit-il. Le Municipal *Minier* fit part alors à Sa Majesté de l'arrêté de la Commune. " Me croit-on assez lâche, dit le Roi, pour que j'attente à ma vie ? On m'impute des crimes ; mais j'en suis innocent, et je mourrai sans crainte ; je voudrois que ma mort fit le bonheur des François, et pût écarter les malheurs que je prévois." Il régna alors un grand silence. Le Roi mangea peu, il coupa du bœuf avec sa cuillère, rompit son pain ; son dîner ne dura que quelques minutes.

J'étois dans ma chambre livré à la plus affreuse douleur, lorsque sur les six heures du soir, Garat revint à la Tour : j'allai annoncer au Roi le retour du Ministre de la Justice. *Santerre* qui le précédoit, s'approcha de sa Majesté, et lui dit à demi-voix et d'un air serein : " Voici le Conseil Exécutif." Le Ministre s'étant avancé dit au Roi qu'il avoit porté sa lettre à la Convention, et qu'elle l'avoit chargé de lui notifier la réponse suivante : " Qu'il étoit libre à Louis d'appeller

d'appeller
Famille lib
toujours ju
aux créanc
Nationale

Le Roi
tra dans sa
" qu'il all
Municipal
" Vous av
" vez en
répondre,
car ce Mu
et intéress
" à veni
(c'étoit de
raut, le t
" refusol
beaucoup
Commun
momens,
Depuis
des Com
évitoint
de tant de
qu'un feu
Après
prirent le
ment le R
" l'inten
querent
perdre le
Commiss
posées l
manger
fermeroi
Le R
avoit fai
dans sa v
Majesté
Ministr
rendre à
promit,
me ne f

d'appeler tel Ministre du culte qu'il jugeroit à propos, et de voir sa Famille librement et sans témoins ; que la nation toujours grande et toujours juste, s'occuperoit du sort de sa Famille ; qu'il seroit accordé aux créanciers de sa maison de justes indemnités ; que la Convention Nationale avoit passé à l'ordre du jour sur le sursis de trois jours."

Le Roi entendit cette lecture sans faire aucune observation : il entra dans sa chambre, et me dit : " Je croyois à l'air de *Santerre* qu'il alloit m'annoncer que la sursis étoit accordé." Un jeune Municipal nommé *Boston* voyant le Roi me parler, s'approcha, " Vous avez paru sensible à ce qui m'arrive, lui dit le Roi, recevez en mes remerciemens." Le Commissaire surpris ne sut que répondre, et je fus moi-même étonné des expressions de sa Majesté, car ce Municipal, à peine âgé de vingt-deux ans, d'une figure douce et intéressante, avoit dit quelques instans auparavant : " J'ai demandé " à venir au Temple pour voir la grimace qu'il fera demain," (c'étoit du Roi qu'il parloit) ; " et moi aussi," avoit répondu *Mercantaut*, le tailleur de pierres, dont j'ai déjà parlé ; " tout le monde " refusait de venir, pour moi je ne donnerois pas cette journée pour beaucoup d'argent " Tels étoient les hommes vils et féroces que la Commune affectoit de nommer pour garder le Roi dans ses derniers momens.

Depuis quatre jours le Roi n'avoit pas vu ses Conseils ; ceux des Commissaires qui s'étoient montrés sensibles à ses malheurs, évitoient de l'approcher ; de tant de sujets dont il avoit été le père, de tant de François qu'il avoit comblés de bienfaits, il ne lui restoit qu'un seul serviteur pour confider de ses peines.

Après la lecture de la réponse de la Convention, les Commissaires prirent le Ministre de la Justice à l'écart, et lui demandèrent comment le Roi verroit sa Famille ; " en particulier répondre, *Garat*, c'est " l'intention de la Convention." Les Municipaux lui communiquèrent alors l'arrêté de la Commune, qui leur enjoignoit de ne perdre le Roi de vue, ni le jour, ni la nuit. Il fut convenu entre les Commissaires et le Ministre, que pour concilier ces deux décisions opposées l'une à l'autre, le Roi recevrait sa Famille dans la salle à manger de manière à être vu par le vitrage de la cloison, mais qu'on fermerait la porte, pour qu'il ne fut pas entendu.

Le Roi rappela le Ministre de la Justice, pour lui demander s'il avoit fait prévenir *M. de Firmont* ; *Garat* répondit qu'il l'avoit amené dans sa voiture, qu'il étoit au Conseil, et qu'il alloit monter. Sa Majesté remit à un Municipal nommé *Baudrais*, qui causoit avec le Ministre, une somme de trois mille livres en or, en le priant de la rendre à *M. de Maleherbes* à qui elle appartenait. Le Municipal le promit, mais il la porta sur le champ au Conseil, et jamais cette somme ne fut remise à *M. de Maleherbes*. *M. de Firmont* parut, le Roi le

le fit passer dans la Tourelle, et s'enferma avec lui. Garot étant parti, il ne resta dans l'appartement de sa Majesté, que trois Municipaux.

A huit heures, le Roi sortit de son cabinet et dit aux Commissaires de le conduire vers sa Famille; les Municipaux répondirent que cela ne se pouvoit point, mais qu'on alloit la faire descendre, s'il le désiroit. "A la bonne heure, dit le Roi, mais je pourrai au moins la voir seul dans ma chambre."—"Non, dit l'un d'eux, nous avons arrêté avec le Ministre de la Justice, que ce seroit dans la salle à manger."—"Vous avez entendu, repliqua sa Majesté, que le décret de la Convention me permet de la voir sans témoin."—"Cela est vrai, dirent les Municipaux, vous serez en particulier: on fermera la porte, mais par le vitrage nous aurons les yeux sur vous."—"Faites descendre ma famille, dit le Roi."

Pendant cet intervalle, sa Majesté entra dans la salle à manger; je la suivis, je rangeai la table de côté et plaçai des chaises dans le rond, afin de donner plus d'espace, "Il faudroit, me dit le Roi, apporter un peu d'eau et un verre." Il y avoit sur une table, une carafe d'eau à la glace, je n'apportai qu'un verre et le plaçai près de cette carafe. "Apportez de l'eau qui ne soit pas à la glace, me dit le Roi, car si la Reine buvoit de celle-là, elle pourroit en être incommodée. Vous direz, ajouta Sa Majesté, à M. de Firmon qu'il ne sorte pas de mon cabinet, je craindrois que sa vue ne fit trop de mal à ma famille." Le Commissaire qui étoit allé la chercher, resta un quart-d'heure; dans cet intervalle, le Roi entra dans son cabinet, venant de tems en tems à la porte d'entrée, avec les marques de la plus vive émotion.

A huit heures et demie, la porte s'ouvre; la Reine parut la première, tenant son fils par la main, ensuite Madame Royale et Madame Elizabeth; tous se précipitèrent dans les bras du Roi. Un morne silence régna pendant quelques minutes, et il ne fut interrompu que par des sanglots. La Reine fit un mouvement pour entraîner sa Majesté vers sa chambre. "Non, dit le Roi, passons dans cette salle, je ne puis vous voir que là." Ils y entrèrent, et j'en fermai la porte qui étoit en vitrage. Le Roi s'assit, la Reine à sa gauche, Madame Elizabeth à sa droite, Madame Royale presque en face, et le jeune Prince resta debout entre les jambes du Roi: tous étoient penchés vers lui, et le tenoient souvent embrassé. Cette scène de douleur dura sept quarts d'heure, pendant lesquels il fut impossible de rien entendre; on voyoit seulement qu'après chaque phrase du Roi, les sanglots des Princesses redoubloient, durent quelques minutes, et qu'ensuite le Roi recommençoit à parler. Il fut aisé de juger à leurs mouvemens, que lui-même leur avoit appris sa condamnation.

A dix heures un quart, le Roi se leva le premier, et tous le suivirent.

virent: j'ouv
leurs Majesté
Madame Ro
corps; Mad
rière avoit sa
ques pas vera
dououreux.
"demain m
pèterent-ils
"Pourquoi
"sept heur
d'une manie
Royale tom
la relevait et
mettre fin
brassemens.
"adieu....

Les Prin
tenir Mad
marche, et
fermées, on
dans l'escal
Tourelle.

Une der
mangée pe

Après le
confesseur
le conduir
nemens e
main mat
mande fû
l'hôtel de
cher les c
bre du C
ent dans
je déshab
me dit;
fermois

A pei
il dormi
Majesté
et je pas
de lui c
J'ent

virent : j'ouvris la porte ; la Reine tenoit le Roi par le bras droit & leurs Majestés donnoient chacune une main à Monsieur le Dauphin ; Madame Royale à la gauche tenoit le Roi embrassé par le milieu du corps ; Madame Elizabeth du même côté, mais un peu plus en arrière avoit saisi le bras gauche de son auguste Frère : ils firent quelques pas vers la porte d'entrée, en poussant les gémissemens les plus douloureux. " Je vous assure, leur dit le Roi, que je vous verrai demain matin, à huit heures : — " Vous nous le promettez, répétaient-ils tous ensemble. — " Oui, je vous le promets. — " Pourquoi pas à sept heures ? dit la Reine. — " Eh bien ! oui, à sept heures, répondit le Roi, adieu.... " Il prononça cet adieu d'une manière si expressive que les sanglots redoublèrent. Madame Royale tomba évanouie aux pieds du Roi qu'elle tenoit embrassé ; je la relevai et j'aidai Madame Elizabeth à la soutenir : le Roi voulant mettre fin à cette scène déchirante, leur donna les plus tendres embrassemens, et eut la force de s'arracher de leurs bras. " Adieu... " adieu.... " dit-il, et il rentra dans la chambre.

Les Princesses remontèrent chez elles : je voulus continuer à soutenir Madame Royale, les Municipaux m'arrêtèrent à la seconde marche, et me forcèrent de rentrer. Quoique les deux portes fussent fermées, on continua d'entendre les cris et gémissemens des Princesses dans l'escalier. Le Roi rejoignit son confesseur dans le cabinet de la Tournelle.

Une demie-heure après, il en sortit, et je servis le souper : le Roi mangea peu, mais avec appétit.

Après le souper, Sa Majesté étant rentrée dans son cabinet, son confesseur en sortit un instant après et demanda aux Commissaires, de le conduire à la chambre du Conseil ; c'étoit pour demander des ornemens et tout ce qui étoit nécessaire pour dire la Messe, le lendemain matin. M. de Firmont n'obtint qu'avec peine que cette demande fût accordée. C'est à l'Eglise des Capucins du Marais, près l'hôtel de Soubise qui avoit été érigée en paroisse, qu'on envoya chercher les choses nécessaires pour le service divin. Revenu de la chambre du Conseil, M. de Firmont rentra chez le Roi ; tous deux passèrent dans la Tournelle, et y restèrent jusqu'à minuit et demie ; alors je déshabillai le Roi, et comme j'allois pour lui rouler les cheveux, il me dit ; " Ce n'est pas la peine " puis en le couchant, comme je fermais les rideaux : " Cléry, vous m'éveillerez à cinq heures. "

A peine fut-il couché, qu'un sommeil profond s'empara de ses sens ; il dormit jusqu'à cinq heures sans s'éveiller. M. de Firmont, que Sa Majesté avoit engagé à prendre un peu de repos, se jeta sur son lit, et je passai la nuit sur une chaise dans la chambre du Roi, priant Dieu de lui conserver la force et son courage.

J'entendis sonner cinq heures, et j'allumai le feu ; au bruit que je

fis, le Roi s'éveilla, et me dit en tirant son rideau : " Cinq heures sont-elles sonnées ? " — " Sire, elles le sont à plusieurs horloges, mais pas encore à la pendule. " Le feu étant allumé, je m'approchai de son lit. " J'ai bien dormi, me dit ce Prince, j'en avois besoin : la journée d'hier m'avoit fatigué ; où est M. de Firmont ? " — " Sur mon lit. " — " Et vous, où avez-vous passé la nuit ? " — " Sur cette chaise. " — " J'en suis fâché, dit le Roi. " — " Ah ! Sire, puis-je penser à moi dans ce moment ? " Il me donna une de ses mains et serra la mienne avec affection.

J'habillai le Roi et le coiffai ; pendant sa toilette il ôta de sa montre un cachet, le mit dans la poche de sa veste, déposa sa montre sur la cheminée ; puis retirant de son doigt un anneau qu'il considéra plusieurs fois, il le mit dans la même poche où étoit le cachet, il changea de chemise, mit une veste blanche qu'il avoit la veille, et je lui passai son habit : il retira des poches son porte-feuille, sa lorgnette, sa boîte à tabac, et quelques autres effets ; il déposa aussi sa bourse sur la cheminée, tout cela en silence et devant plusieurs Municipaux.

Sa toilette achevée, le Roi me dit de prévenir M. de Firmont ; j'allai l'avertir, il étoit déjà levé ; il suivit sa Majesté dans son cabinet.

Pendant ce temps, je plaçai une commode au milieu de la chambre, et je la préparai en forme d'autel pour dire la Messe. On avoit apporté à deux heures du matin tout ce qui étoit nécessaire. Je portai dans ma chambre les ornemens du Prêtre ; lorsque tout fut disposé, j'allai prévenir le Roi. Il me demanda si je pourrois servir la Messe, je lui répondis qu'oui, mais que je n'en savois pas les réponses par cœur ; il tenoit un livre à la main, il l'ouvrit, y chercha l'article de la Messe et me le remit, puis il prit un autre livre. Pendant ce temps le Prêtre s'habilloit. J'avois placé devant l'autel un fauteil et mis un grand coussin à terre pour sa Majesté ; le Roi me fit ôter le coussin, il alla lui-même dans son cabinet en chercher un autre plus petit, et garni en crin, dont il se servoit ordinairement pour dire ses prières. Dès que le prêtre fut entré, les Municipaux se retirèrent dans l'antichambre et je fermai un des battans de la porte. La Messe commença à six heures. Pendant cette auguste cérémonie, il régna un grand silence. Le Roi toujours à genoux, entendit la Messe avec le plus saint recueillement et dans l'attitude la plus noble. Sa Majesté communia ; après la Messe, le Roi passa dans son cabinet, et le prêtre alla dans ma chambre, pour quitter ses habits sacerdotaux.

Je saisis ce moment pour entrer dans le cabinet de Sa Majesté ; elle me prit les deux mains et me dit d'un ton attendri : " Cléry, je suis content de vos soins ! " — " Ah ! Sire, lui dis-je, en me précipitant à ses pieds, que ne puis-je par ma mort defarmer vos bourreaux et conserver une vie si précieuse aux bons François ! espé-

rez, Sire, point, j'y posez pas ; donnez lui dites lui b sent ; un j Ah ! mon si mon zél compense nédiction vous. J cet état, il a va, et me se sonnes qu tent de lu contre vo qu'il y av écrite lor pour reste fortis. "

Je rentra sa prière à relevant mort ! il la Messe d'en rece promett son fils : car je n yez tran jecté.

A sept dans l'emb chet (a) je le qu toute n à mes voir ce sépara leurs il ajouta faire Les M jecté, &

" rez

rez, Sire, ils n'oseront vous frapper." — "La mort ne m'effraie point, j'y suis tout préparé ; mais vous, continua-t-il, ne vous exposez pas ; je vais demander que vous restiez près de mon fils ; donnez lui tous vos soins dans cet affreux séjour ; rappelez-lui, dites lui bien toutes les peines que j'éprouve des malheurs qu'il ressent ; un jour peut-être il pourra récompenser votre zèle." — "Ah ! mon Maître, ah ! mon Roi, si le dévouement le plus absolu, si mon zèle et mes soins ont pu vous être agréables, la seule récompense que je désire de Votre Majesté, c'est de recevoir votre bénédiction ; ne la refusez pas au dernier François resté près de vous. J'étois toujours à ses pieds tenant une de ses mains ; dans cet état, il agréa ma prière, me donna sa bénédiction, puis me releva, et me serrant contre son sein, "Faites en part à toutes les personnes qui me sont attachées ; dites aussi à Turgi que je suis content de lui. Rentrez, ajouta le Roi, ne donnez aucun soupçon contre vous." Puis me rappelant, il prit sur une table un papier qu'il y avoit déposé ; "Tenez, voici une lettre que *Pétion* m'a écrite lors de votre entrée au Temple, elle pourra vous être utile pour rester ici." Je saisis de nouveau sa main, que je baissai ; et je sortis. "Adieu, me dit-il encore, adieu....!"

Je rentrai dans ma chambre et j'y trouvai *M. de Firmont*, faisant sa prière à genoux devant mon lit. "Quel Prince, me dit-il en se relevant ! avec qu'elle résignation, avec quel courage il va à la mort ! il est aussi calme, aussi tranquille, que s'il venoit d'entendre la Messe dans son Palais, et au milieu de la Cour." — "Je viens d'en recevoir lui dis je, les plus touchans adieux ; il a daigné me promettre de demander que je restasse dans cette Tour auprès de son fils ; lorsqu'il sortira, Monsieur, je vous prie de le lui rappeler, car je n'aurai plus le bonheur de le voir en particulier." — "Soyez tranquille," me répondit *M. de Firmont*, et il rejoignit Sa Majesté.

À sept heures, le Roi sortit de son cabinet, m'appella et me tirant dans l'embrasure de la croisée, il me dit : "vous remettrez ce Cachet (a) à mon fils. Cet Anneau (b) à la Reine, dites lui bien que je le quitte avec peine.... Ce petit paquet renferme des cheveux de toute ma Famille ; vous le lui remettrez aussi.... Dites à la Reine, à mes chers enfans, à ma sœur, que je leur avois promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation si cruelle : combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassemens !".... Il essuya quelques larmes, puis il ajouta avec l'accent le plus douloureux : "Je vous charge de leur faire mes adieux !".... Il entra aussitôt dans son cabinet.

Les Municipaux qui s'étoient approchés, avoient entendu sa Majesté, & l'avoient vue me remettre les différens objets que je tenois encore

encore dans mes mains. Ils me dirent de les leur donner, mais l'un d'eux proposa de m'en laisser dépositaire, jusqu'à la décision du Conseil ; cet avis prévalut.

Un quart d'heure après, le Roi sortit de son cabinet : "Demandez, me dit-il, si je puis avoir des ciseaux," et il rentra. J'en fis la demande aux Commissaires. "Savez-vous ce qu'il en veut faire ?" — "Je n'en fais rien." — "Il faut le savoir." — Je frappai à la porte du petit cabinet, le Roi sortit. Un Municipal qui m'avoit suivi, lui dit : "vous avez déliré des ciseaux, mais avant d'en faire la demande au Conseil, il faut savoir ce que vous en voulez faire." — Sa Majesté lui répondit : "C'est pour que Cléry me coupe les cheveux," Les Municipaux se retirèrent ; l'un d'eux descendit à la chambre du Conseil, où après une demi heure de délibération, on refusa les ciseaux. Le Municipal remonta, et annonça au Roi cette décision. "Je n'aurois pas touché aux ciseaux, dit sa Majesté, j'aurois désiré que Cléry me coupât les cheveux en votre présence, voyez encore, Monsieur, je vous prie de faire part de ma demande." — Le Municipal retourna au Conseil, qui persista dans son refus.

Ce fut alors qu'on me dit qu'il falloit me disposer à accompagner le Roi, pour le déshabiller sur l'échafaut ; à cette annonce, je fus saisi de terreur, mais rassemblant toutes mes forces, je me préparois à rendre ce dernier devoir à mon Maître, à qui cet office fait par le bourreau, répugnoit, lorsqu'un autre Municipal vint me dire que je ne sortirois pas, et ajouta : *Le bourreau est assez bon pour lui.*

Paris étoit sous les armes depuis cinq heures du matin ; on entendoit battre la générale, le bruit des armes, le mouvement des chevaux, le transport des canons qu'on plaçoit et déplaçoit sans cesse, tout retentissoit dans la Tour.

À neuf heures, le bruit augmente, les portes s'ouvrent avec fracas, Santerre accompagné de sept à huit Municipaux, entre à la tête de dix gendarmes et les range sur deux lignes. A ce mouvement le Roi sortit de son cabinet : "vous venez me chercher ? dit-il à Santerre" — "Oui." — "je vous demande une minute, et il rentra dans son cabinet. Sa Majesté en ressortit sur le champ, son confesseur le suivoit ; le Roi tenoit à la main son testament et s'adressant à un Municipal nommé Jacques Roux, prêtre jureur qui se trouvoit le plus en avant : "Je vous prie de remettre ce papier à la Reine, à ma femme." — "Cela ne me regarde point, répondit ce prêtre en refusant de prendre l'écrit : je suis ici pour vous conduire à l'échafaut." Sa Majesté s'adressant ensuite à Gobeau, autre Municipal : "remettez ce papier, je vous prie à ma femme, vous pouvez en prendre lecture, il y a des dispositions que je désire que la Commune connaisse."

J'étois derrière le Roi, près de la cheminée, il se tourna vers moi, et je lui présentai sa redingote. "Je n'en ai pas besoin, me dit-il, donnez

" donnez me
rencontra la
" dit il, en
" près de m
mune accuei
Ce furent
ment. A l
Tour, et lui
" ne m'en
de se retirer
Je restai
sentiment,
jetté avoit q
des cris de
Le meilleu

er, mais l'un
on du Con-

Demandez,
en fis la de-
ut faire it—
ai à la porte
bit suivi, lui
la demande

—Sa Ma-
s cheveux,"
chambre du
refusa les ci-
té d'écision
aurais désiré
yez encore.

—Le Mu-

ompagner lo-
je fus faifi
préparois à
e fait par le
dire que jo

; on enten-
es chevaux,
te, tout re-

avec fracas,
à la tête de
ment le Ro
Santerre "
ra dans son
le suivait;
Municipal
en avant z
me."—

de pren-
Sa Ma-
mettez ce
lecture,
lle."

ers moi,
ne dit-il,
donnez

" donnez moi seulement mon chapeau." Je le lui remis. Sa main
rencontra la mienne, qu'il serra pour la dernière fois. " Messieurs,
" dit il, en s'adressant aux Municipaux, je désirerois que *Cléry* restât
" près de mon fils qui est accoutumé à ses soins: j'espère que la Com-
mune accueillera cette demande;" puis regardant *Santerre*, "Partons."

Ce furent les dernières paroles qu'il prononça dans son apparte-
ment. A l'entrée de l'escalier, il rencontra *Mathey*, Concierge de la
Tour, et lui dit; " J'ai eu un peu de vivacité avant hier envers vous,
" ne m'en veuillez pas." *Mathey* ne répondit rien, et affecta même
de se retirer lorsque le Roi lui parla.

Je restai seul dans la chambre, navré de douleur et presque sans
sentiment. Les tambours et les trompettes annoncèrent que sa Ma-
jesté avoit quitté la Tour... Une heure après, des salves d'artillerie,
des cris de Vive la Nation! Vive la République! se firent entendre....
Le meilleur des Rois n'étoit plus !....



NOTA.

(a) Etant parti de Vienne pour me rendre en Angleterre, je passai à Blankembourg, dans l'intention de faire hommage au Roi de mon manuscrit. Quand ce Prince en fut à cet endroit de mon Journal, il chercha dans son secrétaire et me montrant avec émotion un cachet, il me dit : "*Cléry*, le reconnoissez vous?"—"Ah! Sire, c'est le même."—"Si vous en doutez, reprit le Roi, lisez ce billet." Je le pris en tremblant. . . . Je reconnus l'écriture de la Reine, et le billet étoit de plus signé de Monsieur le Dauphin alors LOUIS XVII, de Madame Royale et de Madame Elizabeth. Qu'on juge de la vive émotion que j'éprouvai! J'étois en présence d'un Prince que le sort ne se laisse pas de poursuivre. Je venois de quitter M. l'Abbé de Firmont, et c'étoit le 31 Janvier que je retrouvois dans la main de LOUIS XVIII ce symbole de la Royauté, que LOUIS XVI. avoit voulu conserver à son fils. J'adorai les décrets de la Providence et je demandai au Roi la permission de faire graver ce précieux billet. Le voici d'après l'original (1). J'assistai à la Messe que le Roi fit célébrer par M. l'Abbé de Firmont le jour du martyre de son Frère. Les larmes que j'y ai vu répandre ne sont point étrangères à mon sujet—

(b) Cet anneau est entre les mains de MONSIEUR, il lui fut envoyé par la Reine et Madame Elizabeth avec les cheveux du Roi. Voici le billet (a) qui l'accompagnait.

(1)
ayant un être fidèle, sur lequel nous pouvons compter, j'en profite pour envoyer, à mon frère et ami, ce deuil qui ne peut être confié qu'entre ses mains, le porteur, vous dira par quel miracle nous avons pu avoir ces précieux gages, je me réserve de vous dire moi-même un jour le nom de celui, qui nous est si utile, l'impossibilité ou nous avons eue jusqu'à présent de pouvoir vous donner de nos nouvelles, et l'exces de nos malheurs nous fait sentir encore plus vivement, notre cruelle séparation puisse-telle ne être pas longue, je vous embrasse en attendant comme je vous aime, et vous saluez que c'est de tout mon cœur—M. A: je suis chargée pour mon frère et moi de vous embrasser de tout notre cœur. M. R. LOUIS. J'ouis d'avance du plaisir que vous éprouverez en recevant ce gage de l'innocence, et de la confiance, être renuie avec vous et vous voir heureux est tout ce que je désire, vous saluez si je vous embrasse de tout mon cœur. E. M.

(2)
ayant trouve enfin un moyen de confier à notre frère un des seuls gages qui nous reste de l'être que nous cherissons et pleurons tous j'ai cru que vous seriez bien aise d'avoir quelque chose qui vint de lui, gardez-le en sûr. M. A. qu'elle bonheur pour moi mon cher ami, mon frère de pouvoir après un si long espace de temps vous parler de tous nos sentiments que j'ai souffert pour vous! un temps viendra j'espère ou je pourrai vous embrasser, et vous dire que jamais vous ne trouverez une amie plus vraie et plus tendre que moi, vous n'en doutez pas j'espère.

Blankenbourg,
ce Prince en
montrant avec
le Sire, c'est le
pris en trem-
plus signé de
Madame Eliza-
de d'un Prince
de Firmont,
Il ce symbole
l'adorai les dé-
er ce précieux
Roi fit celté-
c. Les larmes

envoyé par la
billet (2) qui

